

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me NICOLAS ROY et
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 6 DÉCEMBRE 2019

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ
avocat pour Brookfield renewable trading and
marketing LP (BRTM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat des Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE HQT - Panel 2 (suite)	
MARC-ANTOINE ROY	
BENOÎT DELOURME	
INTERROGÉE PAR Me YVES FRÉCHETTE	10
PREUVE DE HQT - Panel 1	
STEVE CHAGNON	
MARIE-JOSÉE ROBY	
STÉPHANE VERRET	
MARCO VÉZINA	
BENOÎT DELOURME	
MARC-ANTOINE ROY	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	27
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	95
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	151
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	157
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	183
DISCUSSION	194

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQT) : Indiquer, à la pièce B-0005 page 7 tableau 1, partie « responsabilité sociale », pourquoi avoir changé d'indicateur en 2016 (demandé par AHQ-ARQ)	98
E-2 (HQT) : Associer l'indicateur AMPT (ligne 36 du tableau 1 de la pièce B-0005) et l'indicateur ATPT (ligne 37 du tableau 1 de la pièce B-0005) aux lignes du tableau de la référence B-0082, page 4 (demandé par AHQ-ARQ)	101
E-3 (HQT) : Vérifier si Hydro-Québec TransÉnergie a fourni ses chiffres aux fins du tableau de l'ACÉ (demandé par l'AHQ-ARQ)	105
E-4 (HQT) : Indiquer à quel endroit précisément il est indiqué que l'AHQ-ARQ suggère de tenir compte de « seulement des occurrences d'indisponibilités forcées » (demandé par AHQ-ARQ)	130
E-5 (HQT) : Indiquer où se trouvent les informations sur les investissements dans HQT-2, Document 1, en faisant référence au tableau apparaissant à B-0033 page 8, les numéros 59 et 60 de ce tableau; à défaut d'apparaître dans ce document fournir les explications qui justifient l'absence de cette information; et, le cas échéant, fournir l'information (demandé par AHQ-ARQ)	147

E-6 (HQT) : En lien avec le tableau 3.10C de la pièce B-0040 : Comment expliquez-vous les très longues durées de défaillances observées dans le tableau pour chacun des items; diriez-vous que l'on peut conclure de ces données que les défaillances ayant nécessité près de deux mois pour être réparées ont eu des impacts plus importants sur le réseau que celles ayant durées moins de trois jours; veuillez expliquer pourquoi certaines réparations nécessitent un délai de réparation si important. (demandé par la FCEI) 168

E-7 (HQT) : Veuillez expliquer ce qui explique cette donnée atypique (en lien avec la pièce B-0040, le tableau R2.2 et la pièce B-0056 du dossier R-4058-2018); 2), avez-vous investigué pourquoi les corrections apportées à la base de donnée affectent la variable coût de travaux de manière aussi différente en 2013; 3) vous apparaît-il raisonnable de penser que l'évolution du critère coût des travaux entre 2013 et 2014 représente la réalité des opérations du Transporteur ou croyez-vous que cela résulte davantage d'un problème de donnée (demandé par FCEI) 182

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce sixième (6e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du six (6) décembre
8 deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4096-2019.
9 Demande de modification des tarifs et conditions
10 des services de transport pour l'année 2020.
11 Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, bonjour à tous. Bonjour au panel 1. Je vous
14 remercie beaucoup d'avoir déposé hier soir la
15 présentation. Ça va nous avoir aidé. Alors, la
16 parole est à vous.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Bien oui. Puis vous savez... Bonjour à tous. Yves
19 Fréchette pour Hydro-Québec TransÉnergie et encore
20 heureux d'être ici ce matin. Mes salutations sont
21 évidemment celles de l'équipe à vous tous. J'ai
22 amené des copies de courtoisie, si par hasard
23 c'était nécessaire pour l'un d'entre vous ou les
24 membres de l'équipe. En tout cas, j'ai amené des
25 copies de courtoisie si jamais le besoin s'en

1 faisait sentir. Je les remets à madame Lebuis qui
2 est la gardienne des grimoires, de la
3 documentation.

4 Maintenant, sujet d'intendance, si vous me
5 permettez, avant de débiter. Alors, vous nous avez
6 fait des suggestions pour l'ajustement du
7 calendrier pour la suite, donc avec la possibilité
8 de devancer au treize (13) les demandes de
9 renseignements et ensuite, nous, nos réponses qui
10 seraient, si je ne m'abuse, le huit (8) janvier de
11 l'année prochaine. C'est à nos portes, hein, c'est
12 à nos portes. Alors, ce serait d'accord, il n'y a
13 pas de souci, on va être en mesure de s'adapter à
14 cette suggestion-là que vous nous avez faite.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie. Je vais demander aux
17 intervenants, quand ce sera le... quand il y aura
18 une pause. J'avais SÉ-AQLPA, RNCREQ et AHQ-ARQ qui
19 étaient intéressés par le sujet des photovoltaïques
20 pour voir si c'est possible pour les intervenants
21 de nous faire parvenir... de vous faire parvenir en
22 fait, de déposer au système les demandes de
23 renseignements.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui. Bien, vous comprendrez que, pour nous, le

1 treize (13) c'était pas un problème, c'était plus
2 le huit (8) là, alors c'est à cet effet-là qu'on
3 s'est ajusté.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Nous, on sera en mesure le treize (13), mais
6 je voulais juste vérifier que tout le monde pouvait
7 le faire.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Oui, oui. Je comprends. Je comprends. Je comprends.
10 Je comprends. C'est bien. Maintenant, autre sujet
11 d'intendance, si vous me permettez.

12 Hier, on a terminé... bien, c'est le
13 dossier des rebondissements, Madame... Madame
14 Duquette là. On s'échange sur toutes sortes de
15 choses. Et puis la nuit... vous me direz la nuit
16 porte peut-être conseil, mais il y a trois sujets
17 que j'aimerais aborder en réinterrogatoire qui
18 proviennent d'une de vos observations et de deux
19 questions de monsieur de Repentigny.

20 Et étant plus chanceux qu'intelligent,
21 Madame la Présidente, alors il y a deux témoins du
22 panel 2 qui sont toujours assermentés, qui sont
23 toujours... qui ne sont pas libérés. Alors, avec
24 votre permission, si vous êtes d'accord, j'aurais
25 trois aspects, ça serait très court. Et ensuite, on

1 pourra procéder avec le panel 1.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Allez-y.

4

5 PREUVE DE HQT - Panel 2 (suite)

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien. Alors, trois sujets puis ça va être
8 très court. Il y en a un qui concerne la recharge
9 des données, je pense que ça va être quelque chose
10 qui va être... qui va vous intéresser certainement.
11 Le deuxième, c'est les réseaux voisins et la
12 détermination des taux de pertes. C'est un aspect
13 que vous avez abordé en termes de qu'est-ce que les
14 autres font, hein, balisage, et caetera. Et le
15 troisième point, c'est tout le thème de la
16 confiance, la confiance recherchée et retrouvée et
17 puis c'est les trois thèmes que je vais aborder
18 avec les deux témoins qui étaient sur le panel 2.

19

20 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce sixième (6e)
21 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

22

23 MARC-ANTOINE ROY

24 BENOÎT DELOURME

25

1 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
2 disent :

3

4 INTERROGÉE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

5 Q. [1] Alors, tout d'abord, la première question va
6 s'adresser à monsieur Roy. Alors, vous avez été
7 questionné, Monsieur Roy, sur les difficultés liées
8 à la recharge de données et sur l'effet qui serait
9 de corrompre peut-être ces données-là. Alors, quel
10 serait l'effet si ces données étaient corrompues?
11 Alors, qu'est-ce que ça donnerait comme effet?

12 M. MARC-ANTOINE ROY :

13 R. Oui. Hier, j'ai dû répondre de mémoire, je l'avais
14 dit. De mémoire, je me souvenais qu'on avait cet
15 enjeu-là. Donc, on a revalidé cet élément-là depuis
16 hier. Et puis effectivement, on avait parlé au
17 département de TI qui nous confirmait, je vous
18 rappelle, le système SSEP, c'est un système
19 « mainframe », donc c'est un vieux système. O.K. La
20 manipulation des données est complexe. Donc, la
21 crainte du département de TI, c'est que pour
22 pouvoir recharger les années, ça nécessite de
23 retirer des années. O.K. Donc, on peut juste avoir
24 deux années en même temps dans le SSEP.

25 Donc, si on voulait recharger une année, il

1 faudrait retirer les années du SSEP. Et leurs
2 craintes, c'est qu'en retirant les années du SSEP,
3 en faisant cette manipulation de données là ils
4 corrompent les données actuelles, O.K., puis qu'ils
5 ne soient plus capables de les recharger
6 correctement dans le système SSEP par après.

7 Donc, on avait décidé de ne pas utiliser
8 cette méthode-là pour ne pas corrompre les données
9 actuelles pour ne pas corrompre les taux de pertes
10 futurs, c'était notre intention.

11 Q. **[2]** Voilà c'est la précision qui... Maintenant,
12 toujours avec vous, Monsieur Roy, on a... vous avez
13 été interrogé hier sur qu'est-ce que font nos
14 réseaux voisins, hein! Vous avez témoigné à l'effet
15 que vous avez consulté vos pairs des réseaux
16 voisins sur quelles sont les méthodes qu'ils
17 utilisent pour la détermination des taux de pertes.

18 (9 h 06)

19 Alors, vous avez fait état de deux
20 méthodes, il y a la méthode officielle qui est la
21 méthode de mesures, hein! C'est celle qu'on appelle
22 nous, dans notre jargon, la méthode officielle.
23 Vous avez fait état également qu'ils utilisent
24 l'estimateur d'état. La question est la suivante :
25 Est-ce que vos pairs, les réseaux voisins,

1 utilisent les deux méthodes concurremment ou
2 séparément? Ou comment ça s'opérationnalise?

3 R. Encore là, on n'a pas fait un balisage exhaustif.
4 On a consulté les réseaux voisins avec lesquels on
5 est en contact. On est en contact avec eux grâce à
6 des comités NERC. Il y a aussi des utilités
7 canadiennes qu'on est en contact régulièrement avec
8 eux. Donc, on a pris ces panels-là pour leur poser
9 des questions pour s'assurer qu'on n'avait pas
10 d'angles morts. Il y a aussi une entreprise
11 européenne avec laquelle on a davantage de contact
12 qu'on a interpellée pour avoir une espèce de...
13 pour avoir un autre angle que l'angle de l'Amérique
14 du Nord, parce que, des fois, ça nous amène
15 d'autres perspectives.

16 Donc, dans ces discussions-là informelles
17 qu'on a eues avec eux sur leur façon dont ils
18 déterminaient leur taux de pertes, comme j'ai dit,
19 deux... en fait seulement deux méthodes étaient
20 observées, soit la méthode de bilan des mesures,
21 qui est la méthode officielle à laquelle vous
22 faites référence, c'est-à-dire entrant moins
23 sortant, ou la méthode par estimateur d'état. Ils
24 utilisaient l'un ou l'autre. O.K. Et jamais en
25 contrevalidation.

1 Donc, à Hydro-Québec, nous ce qu'on
2 propose, c'est d'utiliser la méthode officielle de
3 bilan des mesures pour sa capacité à être précise
4 et d'utiliser la méthode de contrevalidation par
5 estimateur d'état pour sa capacité à être robuste.
6 C'était essentiellement le témoignage de monsieur
7 Prévost qui, justement, montrait les forces et
8 faiblesses des deux méthodes. Donc, dans ce cas-là,
9 on serait... Dans les utilités à qui on a parlé, on
10 serait les seuls à mettre les deux méthodes en
11 opposition, si on veut, pour s'assurer que le taux
12 de pertes est toujours bien borné.

13 D'autres enjeux, c'est que, également, le
14 taux de pertes à Hydro-Québec est quand même assez
15 singulier, il est plus complexe. Pourquoi? Parce
16 qu'on a un réseau qui est très grand, avec des
17 lignes 735. Donc, nos pairs, les réseaux voisins, à
18 qui on a parlé, souvent ils n'ont pas autant
19 d'enjeux avec les effets couronne, les services
20 auxiliaires, les effets Shunt. Ces éléments-là sont
21 plus négligeables dans leur réseau. Donc, ils
22 vivent moins un enjeu par rapport à ça. Et la
23 détermination du taux de pertes est plus simple
24 dans leur réseau.

25 Q. [3] Je vous remercie. Un dernier élément maintenant

1 si vous me permettez, Madame Duquette. Ma question
2 va s'adresser à monsieur Delourme. Vous avez été
3 interpellé hier sur la question de la confiance, la
4 confiance du régulateur par rapport à nos actions
5 au niveau de toute la problématique du taux de
6 pertes. Et puis j'aimerais que... Pourriez-vous
7 nous faire la somme des actions entreprises pour
8 retrouver cette confiance-là, Monsieur Delourme.

9 M. BENOÎT DELOURME :

10 R. Oui. Bonjour. Hier, j'ai un peu outrepassé mes
11 obligations en tant que témoin. Je verrai à ce que
12 ça ne recommence pas.

13 Q. **[4]** Non, mais... Puis je vais me permettre de vous
14 dire, Madame la Présidente, j'aime toujours ça vous
15 révéler des choses. Alors, je prépare... J'ai
16 construit sur maître Morel, mon prédécesseur, le
17 guide du parfait témoin. Alors comment se
18 comporter, comment se vêtir. Monsieur Anctil,
19 clairement, ne l'avait pas lu. J'ai écrit « tenue
20 de ville », hein. J'ai écrit « tenue de ville ».
21 Alors, ça peut prêter à confusion chez certains. Je
22 tiens à vous dire que c'est important. Et monsieur
23 Delourme et moi-même, on tenait à y revenir pour
24 pouvoir vous donner notre perspective en tant que
25 transport.

1 R. Donc, effectivement, la confiance, vous avez évoqué
2 la confiance du régulateur, mais c'est vrai que,
3 même au-delà de la confiance du régulateur, c'est
4 la confiance de nos clients, puis je dirais même
5 notre confiance en nous-même finalement à produire
6 de la donnée de qualité. Et donc, je dirais que,
7 entre le moment où vous nous avez interpellé avec
8 cette interrogation sur notamment cette phase
9 d'explication sur les facteurs influençants, bien,
10 c'est venu nous chercher parce que nous aussi, on
11 s'est interrogé plus en profondeur sur ces
12 variations du taux de pertes.

13 Et, dans le fond, l'étude qu'on avait
14 menée, bien oui, elle a porté ses fruits, on a
15 identifié ces facteurs influençants, puis on a mis
16 le doigt sur ces problématiques. Puis je vous
17 dirais qu'on a été aussi surpris et choqués que
18 vous de constater cette dérive dans les données.
19 Et, dans le fond, on a pris le problème à bras le
20 corps et on a choisi de le résoudre correctement
21 rapidement et de manière, je dirais, pérenne. On
22 n'y reviendra pas.

23 La solution qu'on met de l'avant
24 aujourd'hui, c'est une solution qui va durer dans
25 le temps et qui va nous garantir une stabilité dans

1 la qualité de nos résultats. Et je dirais que ça
2 nous a permis également d'avoir des bonnes
3 discussions ouvertes avec la Régie, avec les
4 intervenants pour bien comprendre ce que c'est que
5 les pertes, ce que c'est que le taux de pertes,
6 comment est-ce qu'il varie, quels sont ces facteurs
7 qui viennent le modifier. Et je dirais qu'on a
8 quand même eu une sorte de montée en compétence
9 collective dans ce dossier. On a tous mieux compris
10 comment ça fonctionnait.

11 C'est quand même un petit peu obscure ce
12 taux de pertes avec cette sensation de pouvoir
13 comprendre un phénomène provincial et puis
14 uniformiser sur une année alors qu'en fait, c'est
15 une foule de petits détails qui font qu'en fait ce
16 n'est pas si évident à agréger. Donc, là-dessus on
17 a tous gagné. Je dirais quand même que ça a permis
18 d'améliorer, à la fois la robustesse de nos
19 méthodes et de nos processus. Puis j'irais sur deux
20 éléments. D'abord, sur le calcul du taux de pertes,
21 et c'est tout ce que François et Marc-Antoine ont
22 expliqué hier.

23 (9 h 11)

24 Donc, c'est la rationalisation de nos
25 façons de faire, ajout de contrôle dans nos

1 processus. Et donc, là on est vraiment sur
2 l'amélioration des façons de faire, je dirais, des
3 processus, mais aussi ce modèle, ce modèle
4 mathématique, orthogonal, qui vient renforcer nos
5 calculs.

6 Donc, on n'est pas juste sur s'assurer que
7 les gens font bien ce qu'ils ont à faire, mais on
8 est aussi sur un apport méthodologique,
9 mathématique, qui vient renforcer, contrevalider,
10 notre processus.

11 Donc, ça, c'est vraiment un enrichissement
12 énorme par rapport à ce qu'on faisait avant. Donc,
13 c'est vraiment une brique essentielle dans nos
14 façons de faire et donc, dans ce gain de confiance
15 là, pour nous là, c'est la clé de voûte de la
16 nouveauté. C'est ça la clé de voûte, c'est le fait,
17 qu'en fait, alors qu'avant, les gens étaient
18 encadrés par un processus et devaient travailler
19 puis on a échoué.

20 Aujourd'hui, on renforce ça, certes, mais
21 on vient y adjoindre une méthodologie mathématique
22 très forte et orthogonale, qui va faire en sorte
23 que là, on a un nouveau filet pour rattraper des
24 erreurs. Donc, ça, c'est vraiment important.

25 Puis je dirais, comme Marc-Antoine l'a dit,

1 que ce filet-là, bien il est en phase avec les
2 standards de l'industrie. On a regardé ce que les
3 voisins faisaient, c'est en phase avec ce que nos
4 voisins font puis c'est peut-être même un petit peu
5 en avance de en phase, dans la mesure où on en
6 fait deux, alors que les autres, peut-être, n'en
7 font qu'un seul.

8 Donc, ça, je dirais que c'est pour le taux
9 de pertes. L'autre élément, c'est... Finalement, le
10 débat, il s'est élargi, il s'est élargi puis il est
11 venu travailler sur tout ce qui était les méthodes
12 d'évaluation des pertes dans les projets
13 d'investissements.

14 Puis il faut comprendre que ce débat-là,
15 quelque part, on l'avait débuté en deux mille
16 quatorze (2014) avec le projet Chamouchouan-
17 Montréal. On avait un petit peu surpris tout le
18 monde avec cette analyse économique atypique. Et là
19 aussi, on avait commencé à dialoguer avec la Régie,
20 dialoguer avec les intervenants pour comprendre
21 comment, finalement, un projet d'une telle ampleur
22 pouvait avoir, fondamentalement, des répercussions
23 profondes, finalement, dans le comportement du
24 réseau.

25 Et donc, les jalons, c'est deux mille

1 quatorze (2014), c'est Chamouchouan-Montréal, c'est
2 deux mille seize (2016), la cause tarifaire, mais
3 c'est Micoua-Saguenay, aussi, l'année dernière.
4 Donc, on a aussi eu une montée en compétence sur
5 cette prise en compte des pertes dans nos projets
6 d'investissements. Et je dirais qu'aussi,
7 globalement, tous ensemble, on a progressé.

8 Et quand on a injecté, dans Micoua-
9 Saguenay, cette analyse de pertes, avec les huit
10 mille sept cent soixante (8760) points là, sur
11 lesquels on faisait une projection.

12 Mais qu'est-ce qu'on fait là-dedans? Bien,
13 en fait, dans le fond, on vient s'attacher à la
14 réalité, à huit mille sept cent soixante (8760)
15 points qui ont été vécus par l'exploitant.

16 Donc, on est en train, finalement, de faire
17 un lien entre la planification de dans cinq à dix
18 (10) ans, avec des situations vécues dans le temps
19 réel des huit mille sept cent soixante (8760)
20 points vécus. Et ils viennent d'où, ces huit mille
21 sept cent soixante (8760) points vécus? Ils
22 viennent de l'estimateur d'état.

23 Donc, qu'est-ce que je viens de vous
24 expliquer, là? Je viens de vous dire qu'en fait,
25 alors qu'en deux mille cinq (2005), six (2006),

1 sept (2007), huit (2008), et caetera, on avait un
2 système le SSEP qui était très opérationnel, qui
3 faisait des plus et des moins, et qui s'assurait
4 d'avoir des bilans qui se tiennent.

5 On avait la planification qui faisait des
6 projections et qui utilisait une méthode
7 polynomiale pour faire des extrapolations. Puis on
8 avait l'exploitant. L'exploitant qui avait le
9 SCADA.

10 Donc, cet outil informatique qui permet de
11 rapatrier au centre de conduite, l'ensemble des
12 télémessures et des télé-informations sur le réseau,
13 mesures de transits, mesures de tensions. Et qui, à
14 partir de cette masse de données, roule un
15 estimateur d'état pour avoir un état cohérent
16 électrique et qui lui permet de piloter un réseau.

17 Donc, l'exploitant, lui, ça fait longtemps
18 qu'il utilise l'estimateur d'état. Ça fait
19 longtemps qu'il prend soin de cet élément-là parce
20 que c'est son « square one », c'est sa première
21 brique qui lui permet de faire son métier de
22 fiabilité.

23 C'est ça, c'est ses yeux. L'estimateur
24 d'état, pour l'exploitant du réseau, ce sont ses
25 yeux, c'est ça qui lui permet de voir comment le

1 réseau se comporte.

2 Donc, ça, c'était la situation avant. Un
3 opérationnel qui faisait des bilans dans son coin,
4 la planif qui faisait des extrapolations dans son
5 coin et un exploitant qui avait un outil
6 extrêmement puissant, qui lui permettait de voir
7 comment son réseau se comporte.

8 Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui? Qu'est-ce
9 qu'on vous amène comme nouveautés méthodologiques?
10 On vous apporte une unification. On vient attacher
11 le SSEP avec la réalité du SCADA, la réalité
12 d'estimateur d'état en contrevalidant des bilans
13 avec cet outil qui est au coeur du métier de pilote
14 du réseau, l'estimateur d'état.

15 (9 h 16)

16 Et on fait exactement la même chose avec la
17 planif. On a utiliser c'est huit mille sept cent
18 soixante (8760) points issus de l'estimateur d'état
19 qui reflètent une réalité vécue qu'on va projeter,
20 parce que quand même il faut se projeter dans le
21 temps, pour aller faire de la planification. Donc,
22 là, aujourd'hui, on vient de mettre l'estimateur
23 d'état finalement comme point de liaison des
24 activités opérationnelles, des activités de planif,
25 des activités d'exploitation. Et ça, qu'est-ce que

1 ça va permettre de garantir? Ça va permettre de
2 garantir de la qualité.

3 Pourquoi de la qualité? Parce que je
4 l'expliquais tout à l'heure, le SCADA, l'estimateur
5 d'état, il faut qu'il soit tout le temps à jour,
6 tout le temps en extrêmement bonne qualité, parce
7 que c'est avec ça qu'on pilote le réseau. C'est
8 avec ça qu'on se garantit qu'aujourd'hui, il y a de
9 la lumière. Ce sont les yeux du pilote du réseau.
10 Donc, aujourd'hui, appuyer nos méthodes
11 d'évaluation de pertes, nos méthodes
12 d'extrapolation de pertes sur quelques chose qui
13 est fondamental pour l'activité du Transporteur, je
14 pense que ça vous permet à tous de se rassurer sur
15 le fait que ces données-là sont de bonne qualité,
16 ces données-là sont robustes et donc, on va réussir
17 à encadrer ce taux de pertes de manière
18 intelligente, de manière rassurante et on va
19 également pouvoir encadrer mes travaux
20 d'extrapolation dans une réalité qui a été vécue,
21 qui est intelligente et qui va permettre également
22 de rassurer tout le monde sur le fait qu'on fait
23 des extrapolations de qualité.

24 Donc, si j'essaie de ramener un petit peu
25 tout ça, je pense qu'on n'a jamais autant déployé

1 d'efforts pour calculer un bon taux de pertes. On a
2 un saut quantique aujourd'hui. On a un saut
3 quantique par rapport à ce qu'on était avant.
4 Aujourd'hui, en dix-huit (18) mois, on a fait un
5 saut quantique. On est ailleurs. On est dans un
6 autre état. On est dans un état dans lequel,
7 aujourd'hui, nous Transporteur, on est confiants.
8 On est confiants de la qualité de ce qu'on produit
9 et j'aimerais vraiment que cette confiance-là elle
10 émane de nous et puis qu'elle arrive à vous
11 toucher, parce que pour nous, aujourd'hui, on est
12 ailleurs.

13 On est dans une bien meilleure posture. On
14 est confiants de ce qu'on fait et on a réussi à
15 faire un lien qui n'existait pas entre des
16 activités qui hier étaient distantes et qui
17 aujourd'hui et demain sont reliées. Donc, pour
18 nous, c'est essentiel, c'est différent. On est
19 ailleurs.

20 Donc, je l'ai dit, c'est la meilleure façon
21 aujourd'hui pour nous. C'est une combinaison
22 gagnante, parce qu'on s'appuie sur le coeur du
23 savoir-faire du Transporteur. Si je devais
24 simplifier, vraiment simplifier, pourquoi on
25 travaille nous tous? On travaille pour que le

1 pilote du réseau il fasse une bonne job. Tous. On
2 est tous en train de donner ce qu'il faut. C'est la
3 Formule 1. L'image de la Formule 1 on la connaît
4 tous. Il y en a un qui pilote. Il y en a un qui est
5 dans le cockpit, mais il y a énormément de gens
6 autour pour que la Formule 1 elle fonctionne.

7 On travaille tous pour ça. Donc, là,
8 aujourd'hui ce que je vous dis : c'est que nos
9 outils sont appuyés sur ce que le pilote du réseau
10 utilise. C'est de la meilleure qualité. C'est du
11 « A1 ». Il n'y a pas meilleur dans l'entreprise en
12 termes de qualité de données.

13 Donc, si je résume, on a les équipes en
14 place, on a la méthode et on a les processus. On a
15 le triumvirat qui va fonctionner. Voilà, c'est ça
16 que j'aurais dû dire hier.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien, alors je vous remercie,
19 Monsieur Delourme. Alors, ça complète le
20 réinterrogatoire, Madame la Présidente. Alors, à
21 moins que vous ayez autre chose, moi je suis prêt
22 pour le Panel 1. Le Panel 1, ce serait le bon
23 moment.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vais vous dire, la personne qui analyse

1 également pour cette portion-là, pour nous
2 aujourd'hui, et bien, elle n'est pas là, parce que
3 ce n'était pas prévu.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Oui. Je comprends. Je vous remercie de la
6 permission que vous m'avez accordée.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je profite qu'ils sont peut-être encore là à la fin
9 du Panel 1 également, puis on pourra peut-être
10 glisser une question ou deux s'il y a lieu, mais
11 pour l'instant, je vous inviterais à passer à la
12 présentation du Panel 1.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 C'est bien. Ce sera un autre petit rebondissement.
15 On en a connus tellement. Alors, il ne faut pas
16 s'en faire. Je vous remercie encore une fois et
17 j'espère que ces précisions-là vous auront été
18 utiles pour la suite des choses.

19 Maintenant, Panel 1, qui sont là bien
20 sagement à attendre la formalité qui sera celle,
21 bien sûr, Madame Lebuis, de l'assermentation.
22 Rapidement, vous les connaissez tous. Monsieur
23 Delourme, ensuite vous avez monsieur Chagnon,
24 madame Roby, monsieur Verret, monsieur Vézina,
25 ainsi que monsieur Roy qui vous entretiendront ce

1 matin comme annoncé dans la lettre de planification
2 d'audience.

3 (9 h 21)

4 PREUVE DE HQT - Panel 1

5

6 _____
7 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce sixième (6e)
8 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

8

9 STEVE CHAGNON, directeur - Expertise et soutien
10 opérationnel, ayant une place d'affaires au
11 Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal
12 (Québec);

13

14 MARIE-JOSÉE ROBY, directrice - Gestion des actifs,
15 ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins,
16 Tour Est, 19e étage, Montréal (Québec);

17

18 STÉPHANE VERRET, directeur - Commercialisation et
19 affaires réglementaires, ayant une place d'affaires
20 au Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage,
21 Montréal (Québec);

22

23 MARCO VÉZINA, directeur - Planification financière
24 et partenaire d'affaires HQT, ayant une place
25 d'affaires au Complexe Desjardins, Tour Est, 12e

1 étage, Montréal (Québec);

2

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 BENOÎT DELOURME

8 MARC-ANTOINE ROY

9

10 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
11 disent :

12

13 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

14 Q. **[5]** Maintenant, si vous me permettez, je vais vous
15 faire ça rondement pour l'adoption de la preuve,
16 cette formalité-là. Monsieur Verret, la pièce
17 HQT-1, Document 1, qui reprend ni plus ni moins les
18 faits saillants de la demande tarifaire deux mille
19 vingt (2020) du Transporteur, a été préparée sous
20 votre contrôle et vous l'adoptez comme étant votre
21 témoignage?

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. Oui.

24 Q. **[6]** C'est bien. Alors, Monsieur Vézina, la preuve
25 financière qui concerne les revenus requis et les

1 autres aspects financiers qui ont été déposés dans
2 le cadre de ce dossier, cette preuve-là a été
3 préparée sous votre contrôle et vous l'adoptez
4 comme étant votre témoignage?

5 M. MARCO VÉZINA :

6 R. Oui.

7 Q. **[7]** C'est bien. Pour les fins... pour vos fins,
8 Madame la Présidente, on parle des pièces HQT-3,
9 Document 1, pardonnez-moi les lunettes là, HQT-3,
10 Document 1, HQT-4, HQT-5. Maintenant, Monsieur
11 Chagnon, toute la preuve préparée, pardon, déposée
12 par le Transporteur qui concerne la performance des
13 indicateurs et ainsi, dans chaque cas, les demandes
14 de renseignements correspondantes, bien sûr, ont
15 été préparée sous votre contrôle et vous l'adoptez
16 comme étant votre témoignage?

17 M. STEVE CHAGNON :

18 R. Oui.

19 Q. **[8]** C'est bien. Alors, on parle, Madame Duquette,
20 on parle des pièces HQT-2, HQT-3, Document 2, pour
21 vos fins. Maintenant, Madame Roby, la preuve
22 préparée en ce qui concerne les sujets associés à
23 la maintenance et aux ressources, maintenance des
24 équipements et les ressources qui y sont affectés,
25 modèle de gestion des actifs qui est votre domaine

1 d'expertise. Alors, cette preuve-là a été préparée
2 sous votre contrôle et vous l'adoptez comme étant
3 votre témoignage?

4 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

5 R. Oui, je l'adopte.

6 Q. **[9]** Merci. Alors, vous retrouvez ça à HQT, Document
7 2. Maintenant, Monsieur Delourme, la preuve en ce
8 qui concerne la planification du réseau qui a été
9 déposée au dossier ainsi que les réponses aux
10 demandes de renseignements correspondantes ont été
11 préparées sous votre contrôle et vous les adoptez
12 comme étant votre témoignage?

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Oui, je les adopte.

15 Q. **[10]** C'est bien. Alors, ça, c'est la pièce HQT-6.
16 Maintenant, Monsieur Roy, la preuve concernant la
17 sollicitation du réseau, Monsieur Roy, que l'on
18 retrouve à la pièce HQT-2 a été préparée sous votre
19 contrôle et vous l'adoptez comme étant votre
20 témoignage?

21 M. MARC-ANTOINE ROY :

22 R. Oui, je l'adopte.

23 Q. **[11]** C'est bien. Alors, ces formalités accomplies,
24 je céderai maintenant la parole au panel 1 qui a la
25 présentation, qui vous offrira la présentation ce

1 matin. Et puis, voilà, on filera. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Juste, Maître Fréchette, parce qu'on a noté quand
4 même les trente-six (36) pages.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui. On en a pour une heure, je crois, à peu près.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien, si jamais ça devait dépasser dix heures
9 trente (10 h 30), vous me direz si c'est un bon
10 temps pour...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... que vos témoins prennent une pause. Vous me
15 ferez signe.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Je pense que, dans la séquence, on terminait... en
18 tout cas, on verra là puis on...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est comme...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Monsieur Verret sera le maître de cérémonie, si
23 vous me permettez là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Il n'y a pas de problème.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'était juste pour vous signaler, si vous aviez
5 besoin d'une pause, de nous le dire.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien. Merci.

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. Parfait. Merci. Alors, au nom de mes collègues et
10 en mon nom personnel, bonjour, Maître Duquette,
11 Maître Roy, Monsieur le Président. Ça me fait
12 plaisir d'être ici ce matin. J'avais un petit mot
13 d'introduction que je voulais faire, mais avec les
14 différents rebondissements, le panel 1 devient le
15 panel 2, on a déjà débuté l'audience, alors...
16 Mais, je vais l'adapter quelque peu. Je vais
17 prendre la balle au bond.

18 Hier, on a conclu, vers la fin de
19 l'audience, on a parlé des avantages, des aspects
20 positifs du MRI, alors je vais prendre la balle au
21 bond, puis je vais introduire un peu le panel basé
22 sur quelques observations par rapport à
23 l'expérience du MRI.

24 D'abord, juste rappeler, on est le panel
25 numéro 1, on va parler de données financières

1 également. Alors, juste rappeler qu'on est ici pour
2 fixer le tarif vingt-vingt (2020) qui
3 essentiellement est une hausse modeste de zéro
4 virgule neuf pour cent (0,9 %) pour l'année deux
5 mille vingt (2020). Et ça constitue également,
6 l'année deux mille vingt (2020), la première année
7 d'application de la formule paramétrique pour les
8 charges... les charges du Transporteur. Et
9 clairement, il y a des aspects positifs qui
10 ressortent de l'application de la formule. On a
11 vraiment noté un allègement au niveau des
12 questions, le nombre de questions, la portée des
13 questions sur tous les aspects financiers du
14 dossier, que ce soit ce qui était couvert par la
15 formule paramétrique, et même sur les aspects non
16 couverts, donc les aspects de base de tarification,
17 de rendement, d'amortissement. Alors, vraiment du
18 côté financier, on a vu un effet positif du MRI.
19 (9 h 26)

20 Il demeure quand même, puis on a pu le voir
21 à travers les échanges dans les différentes
22 demandes de renseignements, que, pour le
23 Transporteur, et je pense aussi pour toutes les
24 parties prenantes, ça demeure un régime pour lequel
25 on est en appropriation de ce régime-là. Je pense

1 qu'on apprend tous à travailler avec ce nouveau
2 régime réglementaire-là. C'est correct. Je pense
3 que ça va prendre un certain nombre d'années.

4 Certains d'entre nous y étions lorsque la
5 réglementation a commencé, fin des années quatre-
6 vingt-dix (90), début des années deux mille (2000).
7 Ça a pris quand même quelques années avant de
8 s'adapter au nouveau cadre réglementaire. Donc,
9 c'est une nouvelle formule qui va demander
10 également du temps, j'en suis certain.

11 Je vais vous donner quelques exemples
12 d'éléments. Je pense que... Et votre décision, je
13 pense, dans ce dossier-ci, va nous amener un peu
14 plus de certitude sur les éléments suivants. Je
15 pense, entre autres, au contenu de la preuve qui
16 doit être produite aux années 2, 3 et 4, donc
17 lorsqu'on n'est pas en période de « rebasing »,
18 lorsqu'on fait fonctionner la formule. Vous avez pu
19 constater qu'on a fait une proposition dans le
20 cadre de ce dossier-ci. On a tenté de soumettre
21 notre vision des choses. On a complété la preuve
22 par des demandes de compléments, des demandes au
23 niveau des demandes de renseignements également. Ce
24 qui est tout à fait correct. Mais comme je dis, on
25 apprend à vivre avec le nouveau régime. Et je pense

1 que votre décision devrait nous donner un peu plus
2 d'alignement sur ce qui est requis dans les années
3 intermédiaires, entre les années de « rebasing ».

4 C'est la même chose au niveau de certains
5 des paramètres du MRI. On a vu la discussion autour
6 des coûts associés à l'abandon du CS23. Est-ce que
7 c'est un facteur Y? Est-ce que c'est un facteur Z?
8 On a expliqué notre positionnement. On peut voir
9 les choses différemment également. Donc, je pense
10 que votre décision va être utile à ce niveau-là
11 également.

12 La même chose, quelles sont les adaptations
13 qui sont requises, les ajustements qui seraient
14 requis du fait qu'on a maintenant un seuil
15 d'investissement à soixante-cinq millions (65 M\$)
16 au lieu de vingt-cinq millions (25 M\$) pour les
17 projets d'investissement. Alors comment ça se
18 reflète dans la preuve. On a fait une proposition.
19 On verra si la Régie accepte ou non cette
20 proposition-là.

21 Alors, je veux simplement souligner que, en
22 dehors d'un processus comme celui-là, il est
23 relativement difficile pour le Transporteur
24 d'obtenir des directives claires sur ce genre
25 d'item-là, parce que, on le sait très bien, les

1 régisseurs sont les seuls décisionnels, ce sont les
2 seuls qui, par leurs décisions, peuvent nous donner
3 des orientations claires. C'est pour ça que je mets
4 l'emphase sur la décision que vous allez rendre
5 dans ce dossier-ci en termes de certitude au
6 processus. Donc, je suis très confiant, que votre
7 décision va nous aider tous dans ce sens-là puis
8 qu'avec le temps, là, on va apprendre tout le monde
9 à bien travailler avec ce nouvel outil qui est le
10 MRI.

11 Alors, sur ce, je reviens sur... Je reviens
12 au panel en tant que tel. Alors, comme disait
13 maître Fréchette, je vais servir un peu de maître
14 de cérémonie, alors je vais vous introduire mes
15 collègues au fur et à mesure de la présentation. Je
16 prendrai la parole pour un petit mot pour vous,
17 essentiellement vous dire sur quoi va porter leur
18 présentation pour bien cadrer les choses.

19 Alors, on va débiter avec monsieur Vézina.
20 Donc, monsieur Vézina va vous présenter les grandes
21 lignes des paramètres financiers de notre demande
22 tarifaire. Et puis je reviendrai par la suite.

23 Merci.

24 M. MARCO VÉZINA :

25 R. Merci, Stéphane. Donc, bonjour à tous. Ça me fait

1 plaisir être avec vous ici aujourd'hui pour vous
2 présenter le volet financier de notre demande
3 tarifaire deux mille vingt (2020). Donc, pour deux
4 mille vingt (2020), le Transporteur demande des
5 revenus requis de trois milliards quatre cent
6 quatre-vingt-huit millions (3488 M\$). Puis une
7 portion de ces revenus est maintenant établi au
8 moyen d'une formule d'indexation et d'un facteur de
9 croissance à la hauteur de neuf cent dix-neuf
10 millions (919 M\$) pour deux mille vingt (2020) ou
11 vingt-six pour cent (26 %).

12 Également, on a deux milliards cinq cent
13 soixante-neuf millions (2569 M\$) pour les autres
14 composantes qui sont établies à partir du coût de
15 service, qui compte pour soixante-quatorze pour
16 cent (74 %) de notre revenu requis deux mille vingt
17 (2020).

18 Donc, maintenant, si on regarde l'évolution
19 du revenu requis deux mille vingt (2020). Donc, les
20 besoins additionnels présentés aujourd'hui sont de
21 soixante-treize millions de dollars (73 M\$) et se
22 décomposent ainsi. Donc, on a seize millions de
23 dollars (16 M\$) qui vient de la formule
24 d'indexation et du facteur de croissance; on a cent
25 quatre millions de dollars (104 M\$) qui est

1 attribuable aux coûts liés aux actifs, soit le
2 rendement sur la base de tarification et
3 l'amortissement sur les actifs.

4 (9 h 31)

5 Nous avons trente millions de dollars
6 (30 M\$) qui est lié à la disposition du compte
7 d'écart et de report découlant de l'abandon du
8 projet de réfection d'un compensateur synchrone et
9 des systèmes connexes du poste de la Manicouagan,
10 en ce qui a trait aux travaux liés au CS23.

11 Puis comme le mentionnait Stéphane, les
12 coûts liés à cet abandon-là ont été traités en
13 Facteur Y. Et enfin, nous avons un crédit de
14 soixante-dix-sept millions (77 M\$) qui est
15 attribuable aux autres composantes, principalement
16 le coût de retraite et son compte d'écart pour
17 lesquels on obtient un crédit de quatre-vingt-trois
18 millions de dollars (83 M\$).

19 Donc, dans les prochaines diapositives, on
20 va se concentrer sur l'acuité des coûts liée aux
21 actifs du Transporteur. Donc, suite à la lecture
22 des mémoires des intervenants, certains remettent
23 en doute les projections de notre base de
24 tarification ainsi que les coûts qui y sont
25 afférents à l'année-témoin deux mille vingt (2020).

1 Les intervenants ont établi leurs
2 recommandations sur les bases de données
3 historiques. Or, nous tenons à prendre le temps
4 avec vous, aujourd'hui, afin de démontrer que le
5 passé n'est pas représentatif de la situation
6 actuelle et que nos projections sont adéquates.

7 Donc, l'acuité des prévisions de l'année-
8 témoin deux mille vingt (2020) débute d'abord par
9 une robustesse au niveau de la réalisation des
10 mises en service de l'année de base deux mille dix-
11 neuf (2019), et ce, compte tenu que le solde de
12 fermeture de l'année de base deux mille dix-neuf
13 (2019) a un plein impact sur l'année-témoin deux
14 mille vingt (2020).

15 Donc, pour l'année de base deux mille dix-
16 neuf (2019), le Transporteur prévoit des mises en
17 service de deux milliards trois cent trente-cinq
18 millions de dollars (2335 M\$). À titre de rappel,
19 l'année de base est établie selon les données
20 réelles au trente (30) avril et des données
21 prévisionnelles restantes pour les huit mois de
22 l'année restants.

23 Donc, nous, afin d'apporter un bon
24 éclairage à la Régie, nous avons fait,
25 exceptionnellement, une mise à jour des mises en

1 service au trente et un (31) octobre.

2 Donc, nos six plus importantes mises en
3 service de projets qui avaient été projetés à
4 l'année de base deux mille dix-neuf (2019), sont
5 réalisées au trente et un (31) octobre, soit le
6 Poste St-Patrick, en mars, pour quatre-vingt-quinze
7 millions (95 M\$), la Ligne Grand-Brûlé, quatre-
8 vingt-quatorze millions (94 M\$) et la Ligne
9 Chamouchouane, sept cent soixante-dix-sept millions
10 (777 M\$), en mai. Le Poste Judith-Jasmin, cent
11 seize millions (116 M\$) en juillet, l'intégration
12 des parcs éoliens, troisième appel d'offres,
13 quatre-vingt-seize millions (96 M\$) en août et le
14 Poste Gracefield, quarante-huit millions (48 M\$) en
15 octobre.

16 Ces six mises en service, à elles seules,
17 représentent un virgule deux milliards de dollars
18 (1,2 G\$) réalisé, soit cinquante-trois pour cent
19 (53 %) de l'ensemble des mises en service de
20 l'année de base deux mille dix-neuf (2019).

21 Également, lorsque nous prenons l'ensemble
22 de nos mises en service réalisées au trente et un
23 (31) octobre, donc nos six grandes mises en
24 service, comme on vient de le voir, plus toutes les
25 autres, nous obtenons soixante-neuf pour cent

1 (69 %) de réalisations versus notre projection à
2 l'année de base deux mille dix-neuf (2019).

3 Il en résulte que nos mises en service
4 restantes à réaliser pour atteindre notre prévision
5 de deux virgule trois milliards de dollars
6 (2,3 G\$), sont de sept cent vingt-neuf millions
7 (729 M\$) pour novembre et décembre.

8 Le Transporteur n'entrevoit aucun enjeu à
9 ce jour, concernant la capacité de réalisation de
10 ces mises en service prévues. D'autant plus que le
11 niveau est inférieur aux années réalisées de deux
12 mille dix-sept (2017), qui était de sept cent
13 cinquante-cinq millions (755 M\$) et de deux mille
14 dix-huit (2018), qui était de huit cent cinquante-
15 neuf millions (859 M\$).

16 Donc, tous nos mécanismes de gouvernance
17 suivis des mises en service de nos projets, sont en
18 place et rien n'indique, à ce jour, une
19 problématique de réalisation de ceux-ci pour
20 novembre et décembre.

21 De plus, plusieurs facteurs ont amélioré la
22 capacité à réaliser nos mises en service, en deux
23 mille dix-neuf (2019), plus particulièrement, la
24 poursuite de la consolidation des mesures déployées
25 en deux mille dix-huit (2018), dont le renforcement

1 de la structure des coordinations de projets et
2 l'association des objectifs individuels de
3 rémunération à la réalisation des mises en service
4 planifiées pour les gestionnaires de la direction
5 principale, exploitation des installations.

6 Donc, en guise de conclusion, nous sommes
7 confiants de réaliser les mises en service prévues
8 pour deux mille dix-neuf (2019) à la hauteur de
9 deux milliards trois cent trente-cinq millions
10 (2335 M\$) et que, par conséquent, le solde
11 d'ouverture de la base de tarification deux mille
12 vingt (2020) soit adéquat. On peut changer, Benoît?

13 Donc, toujours dans la poursuite de vous
14 démontrer que notre base de tarification deux mille
15 vingt (2020) est adéquate, il est important de
16 parler de l'acuité de notre prévision deux mille
17 dix-neuf (2019), de la moyenne des treize (13)
18 soldes mensuels.

19 À la page 8 du mémoire de l'AQCIE et du
20 CIFQ, l'intervenant mentionne que notre historique
21 deux mille quatorze, deux mille dix-huit (2014-
22 2018) de la moyenne des treize (13) soldes de la
23 base de tarification, des immobilisations
24 corporelles est surévalué de trois cent soixante-
25 cinq millions (365 M\$), en moyenne, à l'année

1 témoin par rapport à l'année réelle.

2 (9 h 36)

3 Également, à la page 4 du mémoire de la
4 FCEI, l'intervenant mentionne que notre historique
5 deux mille quatorze-deux mille dix-huit (2014-2018)
6 de la base de tarification est surévalué de trois
7 cent vingt-quatre millions (324 M) en moyenne,
8 année autorisée par rapport à l'année réelle.

9 Ce que je veux vous présenter ici c'est le
10 fait que l'on ne peut pas prendre les données
11 historiques pour prédire l'acuité future de notre
12 base de tarification, tels que le font l'AQCIE et
13 la FCEI. En effet, je vais vous le démontrer avec
14 notre année de base deux mille dix-neuf (2019).

15 Donc, notre année de base deux mille dix-
16 neuf (2019) présente une base de tarification
17 moyenne 13 soldes de vingt et un milliards cinq
18 cent quatre-vingt millions (21 580 M\$) versus une
19 année témoin deux mille dix-neuf (2019) de vingt et
20 un milliards trois cent dix-neuf millions
21 (21 319 M\$), soit une somme additionnelle de deux
22 cent soixante et un millions (261 M\$) par rapport à
23 notre année témoin, ce qui est complètement à
24 l'opposé des données historiques soulevées par les
25 intervenants.

1 L'origine de cet écart, comment il
2 s'explique? D'abord, pour notre solde d'ouverture
3 réel, qui est plus élevé de cent quatre-vingt-huit
4 millions de dollars (188 M\$) par rapport à notre
5 année témoin et s'explique principalement par la
6 réalisation de mise en service de projets
7 supérieurs à l'année deux mille dix-huit (2018).

8 Cet écart de cent quatre-vingt-huit
9 millions (188 M\$)-là est récurrent durant toute
10 l'année et compte pour 13 soldes sur 13, ce qui
11 vient solidifier notre prévision année de base de
12 notre base de tarification deux mille dix-neuf
13 (2019).

14 Ensuite, tel que l'on a vu précédemment,
15 nos six grandes mises en service de projet ayant un
16 impact significatif sur notre base de tarification
17 moyenne 13 soldes ont été réalisées dans les mois
18 prévus. Donc, ce que je veux mentionner ici, c'est
19 que c'était prévu pour le poste St-Patrick en mars
20 et réalisé en mars. Grand-Brûlé et Chamouchouane
21 prévue en mai pour les deux et réalisés en mai pour
22 les deux. Le poste Judith-Jasmin prévu en juin,
23 réalisé en juillet. Intégration du parc éolien
24 prévu en août et novembre et réalisé en août et
25 octobre. Et le poste Gracefield prévu en novembre

1 est réalisé en octobre.

2 Donc, la réalisation des mises en service
3 de l'année de base deux mille dix-neuf (2019)
4 supérieure à l'année témoin deux mille dix-neuf
5 (2019) explique l'écart résiduel à la moyenne des
6 13 soldes mensuels, qui la porte à deux cent
7 soixante et un millions de dollars (261 M\$).

8 En effet, tel que vu précédemment, l'année
9 de base prévoit des mises en service de deux
10 milliards trois cent trente-cinq millions
11 (2335 M\$), alors que l'on en prévoyait deux
12 milliards cent dix-neuf millions (2119 M\$) à
13 l'année témoin. Donc, si je veux résumer mon deux
14 cent soixante et un millions (261 M\$), comment il
15 s'explique? Par mon solde d'ouverture de cent
16 quatre-vingt-huit millions (188 M\$) qui, lui, c'est
17 des données réelles, connues, qui vont s'appliquer
18 pour 13 soldes et le reste de l'écart provient
19 principalement de nos mises en service année de
20 base de deux virgule trois milliards (2,3 G)
21 supérieur à la mise en service année témoin de deux
22 virgule un milliards (2,1 G).

23 Donc, par conséquent, les données
24 historiques ne sont pas représentatives du
25 comportement actuel de la base de tarification du

1 Transporteur. On peut changer, Benoit.

2 Regardez maintenant notre amortissement
3 prévu. Donc, à la page 45 du mémoire de l'AHQ-ARQ,
4 l'intervenant mentionne que notre historique deux
5 mille quatorze-deux mille dix-huit (2014-2018) de
6 l'amortissement des immobilisations corporelles en
7 exploitation est surévalué de quarante-cinq
8 millions (45 M) en moyenne année témoin par rapport
9 à l'année réelle. Également, à la page 4 du mémoire
10 de la FCEI, l'intervenant mentionne que notre
11 historique deux mille quatorze-deux mille dix-huit
12 (2014-2018) de l'amortissement et à la base de
13 tarification est surévalué de trente et un millions
14 de dollars (31 M\$) en moyenne, année autorisée par
15 rapport à année réelle.

16 Encore une fois, on ne peut pas prendre les
17 données historiques pour prédire l'acuité future de
18 la charge d'amortissement, tels que le font les
19 intervenants. Notre année de base prévoit un
20 amortissement d'un milliard quatre-vingt-dix-huit
21 millions (1098 M\$) et quoiqu'un élément demeure
22 plus volatile, soit le niveau des retraits pour
23 novembre et décembre, en lien avec nos mises en
24 services, nous sommes confiants d'atteindre ce
25 niveau de charge d'amortissement en deux mille dix-

1 neuf (2019).

2 En effet, tel que vu précédemment, nos
3 mises en service deux mille dix-neuf (2019) se
4 réalisent au rythme prévu et notre moyenne 13
5 soldes deux mille dix-neuf (2019) année de base est
6 adéquate. On peut changer, Benoit.

7 Donc, à cette diapositive ce qu'on veut
8 vous présenter c'est quelques facteurs
9 d'atténuation pour deux mille vingt (2020) quant à
10 la justesse de nos prévisions. Donc, tel qu'on l'a
11 vu, nous sommes confiants du solde d'ouverture de
12 la base de tarification deux mille vingt (2020),
13 qui a un plein impact sur l'année deux mille vingt
14 (2020). Ensuite, nos ajouts nets deux mille vingt
15 (2020), qui correspondent à nos mises en service
16 soustraites de l'amortissement lié à nos actifs,
17 sont les plus bas des dernières années à trois cent
18 vingt-trois millions (323 m\$).

19 (9 h 41)

20 Ensuite, la majorité de nos mises en
21 service sont planifiées en fin d'année. Donc,
22 advenant des glissements importants, il y aurait
23 moins d'impact sur la moyenne de la base de
24 tarification 13 soldes ainsi que sur
25 l'amortissement.

1 Également, nous avons inclus un facteur de
2 glissement de dix-huit pour cent (18 %) ou trois
3 cent quinze millions (315 M\$) mensualisé sur toute
4 l'année. Et enfin, nous n'avons aucune mise en
5 service d'envergure pour deux mille vingt (2020),
6 soit aucune de plus de cent millions (100 M\$) et
7 deux de plus de cinquante millions (50 M\$).

8 Donc, en guise de conclusion. Compte tenu
9 de l'ensemble de ces mesures d'atténuation deux
10 mille vingt (2020), compte tenu des constats sur
11 l'acuité des projections de l'année deux mille dix-
12 neuf (2019) des diapositives précédentes, autant
13 sur les mises en service que sur la base de
14 tarification, le Transporteur est confiant dans ses
15 projections de l'année témoin deux mille vingt
16 (2020). Voilà! Ceci termine ma présentation. Je
17 vous remercie de votre attention. Et je cède la
18 parole à Stéphane.

19 M. STÉPHANE VERRET :

20 R. Merci. Maintenant, c'est autour de madame Roby,
21 madame Roby, la petite dernière qui s'est jointe au
22 panel. Elle est ici pour répondre à des questions
23 qui ont été soulevées depuis l'audience sur les
24 contestations aux demandes de renseignements. Donc,
25 on se souvient qu'il y a des questions qui ont été

1 soulevées entre... le lien entre la non-
2 réalisation, de ne pas avoir pleinement réalisé la
3 maintenance ces dernières années, quel est l'impact
4 que ça peut avoir sur la stratégie de pérennité des
5 investissements. Donc, madame Roby va être ici pour
6 répondre à cette question-là et également répondre
7 à un élément qui a été soulevé par un des
8 intervenants, qu'il n'était pas nécessaire de faire
9 cent pour cent (100 %) de la maintenance. Alors,
10 madame Roby va revenir sur cet élément-là et vous
11 présenter les raisons pour lesquelles il est
12 essentiel de réaliser cent pour cent (100 %) de la
13 maintenance.

14 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

15 R. Merci, Monsieur Verret. Bonjour à tous. Donc, comme
16 monsieur Verret vient de l'exprimer, je vais tenter
17 de répondre à cette question, donc de faire les
18 liens entre la réalisation de la stratégie de
19 maintenance et la stratégie de pérennité. Et pour
20 ce faire, je vais l'aborder de trois angles.
21 D'abord, l'impact de la non-réalisation de la
22 stratégie de maintenance sur la stratégie de
23 pérennité; ensuite, la stratégie de pérennité sur
24 la stratégie de maintenance. Donc on va le prendre
25 dans l'autre sens. Et finalement, l'importance de

1 réaliser cent pour cent (100 %) de la stratégie de
2 maintenance.

3 Donc, la figure ici permet de faire un
4 rappel de différentes notions qui ont été
5 présentées dans les dossiers antérieurs. La
6 stratégie de gestion des actifs est composée d'une
7 stratégie de pérennité, qui permet de contrôler
8 l'évolution et l'état des actifs, et d'une
9 stratégie de maintenance.

10 La stratégie de pérennité dicte le
11 remplacement des équipements de manière à contrôler
12 l'état et le risque de défaillance liés au
13 vieillissement des actifs sur le moyen et long
14 terme considérant que les actifs ont une durée de
15 vie très longue. La stratégie de pérennité se
16 décline par la suite en interventions, soit des
17 remplacements en préventif ou des remplacements en
18 urgence. Et, là, à ce moment-là, on parle de bris.
19 La stratégie de pérennité doit être appuyée d'une
20 stratégie de maintenance qui lui est adaptée.

21 La stratégie de maintenance est mise en
22 place de manière à palier aux défaillances liées à
23 la dégradation des équipements et a ainsi une
24 portée davantage court, moyen terme. La stratégie
25 de maintenance adaptée se décline en interventions

1 en préventif composées du systématique et du
2 conditionnel et de maintenance corrective davantage
3 associée aux indisponibilités forcées. Notons que
4 la stratégie de pérennité et la stratégie de
5 maintenance sont maillées et indissociables.

6 Nous allons maintenant regarder les causes
7 et effets de la non-réalisation de la stratégie sur
8 ces différents éléments. Donc, nous reprenons ici
9 la même figure que décrite précédemment. Donc, tout
10 d'abord, le fait de ne pas réaliser cent pour cent
11 (100 %) de la stratégie de maintenance adapté a
12 deux conséquences principales. Tout d'abord, donc
13 la maintenance préventive ici illustrée au point A.

14 Donc, tout d'abord la non-réalisation de la
15 maintenance adaptée se traduit par une diminution
16 du nombre d'interventions en maintenance préventive
17 au bénéfice du correctif. Ça va conduire aussi à
18 une dégradation des actifs et à une accumulation du
19 retard de maintenance identifiée ici par le point
20 B. Le fait de cumuler du retard en maintenance
21 préventive fait en sorte que le Transporteur ne
22 connaît pas l'état actuel des équipements pour
23 lesquels la maintenance est en retard.

24 (9 h 46)

25 Le fait de ne pas détecter l'état à temps,

1 entraîne des défaillances et donc des
2 indisponibilités forcées, comme illustrées au point
3 B.

4 On perd ainsi la capacité à anticiper les
5 défaillances qui viennent nous perturber dans la
6 réalisation de nos travaux préventifs. Ces
7 défaillances, une fois qu'elles sont survenues,
8 vont se réparer soit par du correctif ou en
9 remplacement en mode urgence, au niveau des bris.

10 Le meilleur geste entre les deux types
11 d'intervention, sera établi selon l'analyse de
12 l'état de l'actif et selon les coûts associés à
13 l'intervention.

14 Peut-être un point d'information, pour le
15 Transporteur, de façon générale, on réalise vingt
16 (20) fois plus d'interventions en correctif pour
17 une intervention réalisée en mode urgence, bris.

18 Donc, en résumé, l'effet de ne pas réaliser
19 cent pour cent (100 %) de la stratégie de
20 maintenance adaptée, conduit à une dégradation des
21 actifs et ne nous permet pas de détecter l'état à
22 temps, ce qui permet de réduire les perturbations
23 sur les activités de maintenance et d'avoir un
24 impact moins coûteux sur le geste à poser.

25 Les activités de maintenance conditionnelle

1 étant généralement moins dispendieuses que les
2 activités de maintenance corrective, ceci a
3 conséquemment un impact sur le nombre
4 d'interventions en maintenance corrective et en
5 remplacement en urgence.

6 C'est donc le lien entre le fait de ne pas
7 faire cent pour cent (100 %) de la stratégie de
8 maintenance et la stratégie de pérennité. Donc, ça
9 passe par les remplacements en urgence au niveau
10 des bris, qui vont venir s'enchasser dans la
11 stratégie d'investissements.

12 On peut avancer, s'il vous plaît.
13 Maintenant, il y a de l'inertie sur le réseau. Ce
14 que l'on vit actuellement, en lien avec les
15 défaillances, est la conséquence de la non
16 réalisation de la stratégie de maintenance des
17 années antérieures.

18 Ce qu'on vit, aujourd'hui, comme je l'ai
19 mentionné, c'est d'abord moins d'interventions en
20 maintenance préventive et plus d'interventions en
21 correctif. C'est d'ailleurs ce que montre notre
22 indicateur, notre ratio correctif-préventif. Les
23 points A, B, C, tels que décrits précédemment sont
24 toujours sur l'acétate.

25 En raison de l'inertie sur le réseau,

1 associée au volume d'équipements et à l'état des
2 actifs... Je fais référence, ici, au point D.
3 Alors, l'impact de la réalisation de la stratégie
4 de maintenance adaptée prendra tout autant un
5 certain temps à se concrétiser et à avoir un impact
6 à la baisse sur les bris et les interventions en
7 correctif. C'est illustré par les trois points E,
8 ici.

9 Donc, au même titre que le Transporteur
10 vit... ce que vit actuellement le Transporteur, à
11 savoir plus d'interventions en correctif et plus de
12 bris, est principalement la conséquence de la non
13 réalisation des années antérieures. Eh bien, au
14 même titre, les effets positifs de l'injection de
15 la maintenance additionnelle depuis deux mille dix-
16 sept (2017), se traduira, éventuellement, par une
17 diminution des nombres de remplacements en urgence
18 et du correctif, mais avec un certain délai.

19 Donc, maintenant, je fais un certain lien
20 avec les concepts théoriques. Je vous proposerais
21 deux faits. Avancez, s'il vous plaît. Nous avons
22 mentionné précédemment que ce que l'on vit
23 aujourd'hui, c'est moins d'interventions en
24 maintenance préventive que la stratégie ne le dicte
25 et plus d'intervention en correctif.

1 On peut observer, au tableau 7, que les
2 heures réalisées en maintenance préventive, de deux
3 mille dix (2010) à deux mille seize (2016), ont
4 diminué à chaque année, à l'exception de l'année
5 deux mille douze (2012).

6 Depuis deux mille dix-sept (2017), avec
7 l'obtention de budgets de maintenance additionnels,
8 les heures allouées à la maintenance préventive
9 sont nettement en croissance. On le voit ici.

10 Par contre, en raison de l'inertie sur le
11 réseau, les heures réalisées en maintenance
12 corrective ne cessent d'augmenter depuis deux mille
13 dix (2010), à l'exception de l'année deux mille
14 treize (2013). On peut observer une croissance du
15 correctif de deux cent quarante pour cent (240 %) au
16 cours des neuf dernières années.

17 Donc, l'effet positif de l'injection de la
18 maintenance additionnelle se traduit par une
19 diminution des interventions en correctif et en
20 bris, mais cela va prendre un certain délai.

21 Avancez, s'il vous plaît. Afin d'illustrer
22 encore davantage le concept d'inertie, regardons le
23 graphique à gauche illustrant l'évolution des IFD-
24 Occurrences, de deux mille treize (2013) à deux
25 mille dix-huit (2018).

1 On peut constater, à la lecture des
2 informations, une croissance des IFD-Occurrences
3 pour les disjoncteurs, de l'ordre de seize pour
4 cent (16 %) et pour les sectionneurs, de l'ordre de
5 trente-six pour cent (36 %).

6 (9 h 51)

7 Le graphique de droite illustre la
8 proportion relative des différentes familles dans
9 le taux de risque en maintenance. Pour les
10 disjoncteurs et les sectionneurs, nous constatons
11 que malgré le fait qu'on a injecté plus de
12 ressources en maintenance depuis deux mille dix-
13 sept (2017), le taux de risque en maintenance pour
14 ces deux familles continuera de croître encore
15 quelques années. Dans l'hypothèse, évidemment,
16 parce qu'ici on est en projection au niveau du
17 risque en maintenance conditionnelle, donc dans
18 l'hypothèse où, dans le futur, année sur année,
19 nous réaliserons cent pour cent (100 %) de la
20 stratégie de maintenance.

21 Les sectionneurs et les disjoncteurs sont
22 les principales familles qui continuent de se
23 dégrader, et par conséquent génèrent des
24 défaillances. À eux seuls, ils représentent près de
25 cinquante pour cent (50 %) des équipements du parc

1 électrique. La progression du taux de risque en
2 maintenance inclut donc l'effet cumulé de la
3 réalisation de la stratégie à moins de cent pour
4 cent (100 %) des années antérieures et de plus, à
5 un moment... à une époque où la stratégie n'était
6 pas totalement adaptée à l'âge du parc.

7 Pour les familles où il y a un volume
8 important d'équipement, ces faits illustrent que la
9 reprise est lente, compte tenu du grand volume et
10 de la tendance historique des défaillances sur les
11 disjoncteurs et les sectionneurs - illustré à
12 gauche - il faudra un certain temps avant que l'on
13 observe la reprise au niveau du taux de risque en
14 maintenance pour ces deux mêmes familles. Et encore
15 une fois sur l'hypothèse que nous réaliserons cent
16 pour cent (100 %) de la stratégie année sur année
17 dans le futur.

18 En résumé, l'impact de la réalisation de la
19 stratégie de maintenance préventive à moins de cent
20 pour cent (100 %) se traduit par un accroissement
21 des interventions en bris. C'est le lien avec la
22 stratégie de pérennité. Cependant, l'impact de la
23 réalisation de la stratégie de maintenance à moins
24 de cent pour cent (100 %) se manifeste avec un
25 certain délai en raison de l'inertie du réseau.

1 Ainsi, ce que nous vivons aujourd'hui est la
2 conséquence de la non-réalisation du passé et
3 l'effet positif lié à l'injection de la maintenance
4 additionnelle depuis deux mille dix-sept (2017)
5 prendra un certain temps avant que celui-ci ne soit
6 mesuré.

7 Donc, on a parlé de l'impact de la
8 stratégie de maintenance adaptée à moins de cent
9 pour cent (100 %) sur l'invest. Je vous propose
10 maintenant de regarder deux exemples illustrant
11 l'impact de la stratégie de pérennité sur
12 l'évolution du taux de risque en maintenance.
13 Certains pourraient peut-être penser que la
14 stratégie d'investissement pourrait palier à un
15 manque de ressources en maintenance. Je vous
16 propose donc dans cette optique de regarder un
17 exemple illustrant l'impact de la stratégie de
18 pérennité sur le taux de risque en maintenance
19 conditionnelle. Et un second exemple illustrant
20 l'impact du bon choix d'intervention entre un geste
21 en maintenance et un geste en investissement.

22 Le premier exemple concerne les
23 disjoncteurs PK. Donc, le fait d'avoir devancé le
24 remplacement des PK en pérennité n'a pu freiner
25 l'augmentation du risque en maintenance. On voit

1 ici qu'entre deux mille seize (2016) et deux mille
2 dix-sept (2017) la quote-part des disjoncteurs
3 haute tension dans le taux de risque en maintenance
4 a diminué de zéro virgule deux (0,2). Avec
5 l'investissement de près de quatre cent millions
6 (400 M\$) pour le remplacement des disjoncteurs PK.

7 Par contre, avec cette même période, le
8 taux de risque en maintenance conditionnelle du
9 parc d'actifs, lui, a crû de point cinq (0,5).
10 Donc, l'augmentation du taux de remplacement des
11 équipements en pérennité n'a que très peu d'impact
12 sur l'évolution du taux de risque en maintenance.
13 Pour quatre cent millions (400 M\$)
14 d'investissement, on a touché environ trois cents
15 (300) équipements sur un parc de sept cent mille
16 (700 000) actifs. Avancez s'il vous plaît.

17 Le second exemple que l'on souhaite
18 souligner est celui de la stratégie de maintenance
19 préventive pour les disjoncteurs GFX. Cette
20 solution de maintenance s'est avérée beaucoup plus
21 avantageuse que ne l'aurait été le remplacement de
22 ceux-ci. Pour les disjoncteurs GFX, une
23 intervention préventive est requise après une durée
24 de vie de vingt (20) ans, alors que la durée de vie
25 de cet équipement est de trente (30) ans. Après

1 vingt (20) ans de mise en service, une décision
2 doit être prise sur le type d'intervention
3 préventive à réaliser. Si cette intervention est
4 réalisée en maintenance conditionnelle, elle le
5 sera pour un montant de trois cent cinquante mille
6 (350 000 \$) et permettra de reporter de dix (10)
7 ans son remplacement. Par contre, si nous
8 intervenons en remplacement préventif, les coûts
9 associés seront de deux millions et demi (2,5 M\$),
10 et ce, excluant les frais connexes tels que la
11 perte de la valeur résiduelle, la perturbation du
12 réseau, donc c'est beaucoup plus complexe de
13 remplacer un équipement que de le réparer. Le
14 rehaussement de l'amortissement, etc.

15 (09 h 56)

16 Donc pour le Transporteur, le bon geste
17 sera de réaliser l'activité de maintenance
18 préventive au coût de trois cent cinquante mille
19 (350 000 \$) et reporter un minimum de dix (10) ans
20 l'investissement requis pour son remplacement.

21 Mentionnons finalement que de façon
22 générale, un bris peut coûter de sept (7) à
23 quarante (40) fois plus cher qu'une intervention en
24 maintenance conditionnelle.

25 Ainsi, par ces deux exemples, nous

1 souhaitions montrer que l'augmentation du taux de
2 remplacement des équipements en pérennité n'a que
3 très peu d'impacts sur l'évolution du risque en
4 maintenance. Premier point. Et deuxième, de façon
5 générale, la stratégie de maintenance est beaucoup
6 moins coûteuse que les coûts associés au
7 remplacement préventif.

8 Finalement, soulignons l'importance de
9 réaliser cent pour cent (100 %) de la stratégie de
10 maintenance adaptée. À défaut de quoi, eh bien,
11 dans un premier temps, par une méconnaissance de
12 l'état des actifs et par la suite, à moyen terme,
13 par une augmentation des défaillances et des IF qui
14 occasionneront une augmentation des bris. Les
15 résultats réels des indicateurs présentés
16 démontrent les effets de ne pas réaliser cent pour
17 cent (100 %) de la stratégie de maintenance adaptée
18 et confirment la tendance par laquelle le réseau
19 continue de se dégrader.

20 Rappelons que de façon générale, un
21 remplacement préventif à l'investissement coûte
22 sept (7) à quarante (40) fois plus cher qu'une
23 intervention en maintenance conditionnelle et tel
24 que démontré, le fait de devancer des
25 investissements aurait peu d'effets sur le risque

1 en maintenance, s'avère un choix onéreux et ne
2 favorisera pas le bon geste à faire sur l'actif.

3 Sur ce, je passe la parole à monsieur
4 Verret.

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 Merci. Alors, maintenant, c'est au tour de monsieur
7 Chagnon. Alors, monsieur Chagnon, sa présentation
8 va porter sur divers concepts qui sont en lien avec
9 la mesure de la performance d'un réseau et sa
10 présentation portera particulièrement sur les
11 enjeux de l'indicateur impact IFD.

12 Également c'est monsieur Chagnon qui va
13 apporter des commentaires, répondre à la
14 proposition qui nous a été faite le quatre (4)
15 décembre dernier quant à l'ajout d'un indicateur
16 pour le MTÉR.

17 Mais juste avant de lui céder la parole, il
18 y a quelques remarques que j'aimerais faire sur
19 cette proposition-là qu'on a reçue le quatre (4)
20 décembre et mes remarques s'inscrivent complètement
21 avec ce que j'ai dit d'entrée de jeu, je pense
22 qu'on est tous à s'approprier ce nouveau régime
23 réglementaire-là dont le MTÉR qui en fait partie.
24 Alors, les commentaires que je fais s'inscrivent
25 dans cette optique-là et ce n'est absolument pas un

1 reproche que je veux faire auprès de la Régie.
2 Vraiment, c'est dans la dynamique au niveau de la
3 façon dont on a procédé pour nous solliciter sur
4 cette proposition-là.

5 Alors, première chose, c'est qu'on
6 comprend, on pense bien comprendre de votre
7 proposition que vous n'êtes pas à l'aise avec notre
8 proposition de retirer un indicateur et de répartir
9 autrement la pondération des indicateurs restants
10 au niveau du MTÉR. C'est pour ça que vous nous
11 proposez autre chose. Donc, on comprend que vous
12 n'êtes pas à l'aise avec ça.

13 Je dois vous dire, puis hier lorsqu'on a
14 quitté l'audience qu'on est retournés rejoindre nos
15 collègues qui travaillaient sur cette proposition-
16 là, on a de la difficulté à comprendre ce qui est
17 proposé. On a travaillé très fort, puis ce n'est
18 pas faute d'efforts, pour essayer de bien
19 comprendre le lien entre le Tableau 1, la
20 proposition au niveau de l'Annexe. Ce n'était
21 pas... C'est difficile à comprendre. C'est un sujet
22 qui est complexe et je vous dis, les commentaires
23 qu'on va être en mesure de formuler ce matin, il
24 faut les prendre comme des commentaires
25 préliminaires sur cette proposition-là, parce qu'on

1 n'a pas une compréhension complète de ce qui nous a
2 été proposé par la Régie. Donc, ça, je pense que
3 c'est un bémol important et d'un point de vue, je
4 dirais, de processus réglementaire, l'échange est
5 difficile.

6 On bénéficierait d'un échange avec les
7 auteurs de cette proposition-là pour pouvoir bien
8 comprendre et arriver avec une réflexion et une
9 réponse, je dirais, plus raisonnée que ce qu'on
10 peut faire ce matin au niveau de la proposition qui
11 nous a été faite.

12 Peut-être dernier point par rapport à ça,
13 c'est qu'on est présentement à l'aube de la
14 deuxième année sur quatre du MRI, donc, qui porte
15 sur quatre ans, et fait un peu étonnant, on est
16 toujours à fixer certains paramètres qui
17 normalement devraient dicter notre comportement,
18 nos actions à travers les années qu'on vit ce MRI-
19 là, puis je trouve un peu surprenant qu'on soit à
20 ce point-ci aujourd'hui, à l'aube de cette deuxième
21 année là, à tenter encore de fixer des paramètres
22 et c'est la raison pour laquelle notre proposition
23 était tout simplement de retirer l'indicateur
24 Impact IFD étant donné les difficultés qu'on a
25 vécues que monsieur Chagnon va reprendre, et ne pas

1 chercher à itérer de nouveau à l'intérieur de ce
2 MRI-là sur une nouvelle proposition pour, comme je
3 dis, dicter. C'est plus qu'un exercice papier là.
4 (10 h 02)

5 Normalement, ces indicateurs-là, c'est la
6 qualité de services que la Régie nous demande de
7 s'assurer de maintenir lorsqu'on réalise de
8 l'efficience dans nos processus. Et clairement,
9 lorsque la Régie nous dit « voici les indicateurs
10 qui sont importants » bien il faut que l'entreprise
11 en prenne acte et s'organise en conséquence pour
12 pouvoir bien performer par rapport à ces
13 indicateurs-là.

14 Donc, sur ce, je cède la parole à monsieur
15 Chagnon qui va vous présenter nos commentaires.

16 M. STEVE CHAGNON :

17 R. Merci, Monsieur Verret. Bonjour. Donc, prochaine
18 acétate. Dans le cadre du présent MRI, le
19 Transporteur s'est affairé à produire, au cours des
20 années, plusieurs indicateurs. Donc, à titre de
21 rappel, en deux mille seize (2016), le Transporteur
22 procédait au premier dépôt de l'indicateur IF à la
23 Régie, et ce, suite à quatre années de
24 développement.

25 Par la suite, la Régie a ordonné, en deux

1 mille dix-sept (2017) et deux mille dix-neuf
2 (2019), au Transporteur, la production de
3 différentes déclinaisons de l'indicateur IF pour...
4 de l'indicateur IF pour un IF de deuxième
5 génération sur des critères d'occurrence et
6 d'impact.

7 Le Transporteur s'est affairé à développer
8 ces indicateurs en dédiant des ressources, autant
9 en développement qu'en interprétation des données.
10 Et cette démarche nous a permis de faire des
11 constats.

12 Premièrement, le croisement des bases de
13 données est complexe et parfois les données sont
14 instables puisque les systèmes n'ont pas été conçus
15 à cette fin. L'indicateur n'est pas utilisé dans
16 l'industrie et l'indicateur n'est pas mature et
17 n'est pas n'est pas intégré aux processus
18 d'affaires de l'entreprise. Prochaine diapo.

19 Ces constats ont poussé le Transporteur à
20 prendre du recul et se référer aux définitions de
21 l'Association canadienne électrique, l'ACÉ, en
22 matière d'indicateurs associés à la disponibilité
23 du réseau.

24 Celui l'ACÉ, afin de mesurer la performance
25 du réseau électrique d'un transporteur, on doit

1 distinguer deux catégories d'indicateurs, ceux
2 associés à la fiabilité du service et ceux associés
3 à la disponibilité du réseau.

4 La fiabilité du service vise à mesurer la
5 qualité du service rendu au client par
6 l'indisponibilité planifiée et forcée, associée,
7 vue par celui-ci. On peut comparer cette notion au
8 ressenti du client. Les indicateurs de l'ACÉ sous
9 cette catégorie sont le T-SAIDI et le T-SAIFI.

10 D'autre part, la disponibilité du réseau
11 mesure la performance des équipements via
12 l'ensemble des indisponibilités forcées des
13 équipements majeurs, et ce, pour toutes les causes.
14 Ainsi, l'ensemble des causes et non seulement les
15 bris rendant les équipements indisponibles sont
16 inclus dans la mesure de l'indicateur.

17 Finalement, ces indisponibilités sont
18 pondérées dans le temps... par le temps, excusez-
19 moi, de l'indisponibilité afin d'en obtenir un taux
20 de disponibilité. Prochaine diapositive.

21 Ces définitions amènent le Transporteur à
22 constater que les indicateurs discutés dans le
23 cadre du MTÉR ne sont pas des indicateurs qui
24 répondent à la notion de disponibilité du réseau ou
25 qui y réponde partiellement.

1 notion de cote d'impact sert à la priorisation des
2 interventions et que celle-ci ne devrait pas être
3 utilisé pour pondérer les indicateurs du MTÉR. Une
4 pondération par la cote d'impact amène les
5 indicateurs à couvrir plusieurs axes du MTÉR.

6 Pour illustrer la position du Transporteur,
7 on peut référer à la cote d'impact utilisée dans le
8 cadre de la gestion des actifs. Comme on peut
9 constater dans le tableau, chacun des éléments de
10 la cote d'impact peut être relié à un ou plusieurs
11 axes du MTÉR ou encore couvrir des éléments
12 extérieurs à celui-ci.

13 À titre d'exemple, à la première ligne du
14 tableau à l'écran, la cote d'impact comporte le
15 critère associé au réseau et la clientèle. Ainsi,
16 ces critères amènent à qualifier et pondérer la
17 cote. Cependant, au niveau du MTÉR, ces critères
18 peuvent toucher soit la fiabilité du service, la
19 disponibilité du réseau ou la satisfaction de la
20 clientèle. C'est donc dire que les éléments qui
21 constituent la cote d'impact sont liés à plusieurs
22 axes du MTÉR. Puisque des indicateurs couvrant ces
23 champs sont prévus, utiliser la cote d'impact dans
24 la pondération d'un indicateur de disponibilité du
25 réseau entraînerait une redondance versus les

1 autres champs d'intervention et ne permettrait donc
2 pas de cibler ce champ précisément.

3 À ce stade-ci de la présentation, le
4 Transporteur aimerait répondre à la correspondance
5 reçue le quatre (4) décembre dernier. Malgré le
6 court délai d'analyse mentionné par monsieur
7 Verret, voici les principaux constats qu'on a pu en
8 dégager.

9 Premièrement, le Transporteur partage
10 l'observation de la Régie au tableau 1 à l'effet
11 que le nombre de IFD est en forte hausse, et ce en
12 lien avec sa stratégie de gestion des actifs tel
13 que mentionné précédemment par ma collègue madame
14 Roby.

15 La croissance annuelle moyenne de trois
16 point vingt-cinq pour cent (3,25 %) de deux mille
17 treize (2013) à deux mille dix-huit (2018) est
18 effectivement représentative mathématiquement de
19 l'historique. Cependant, celle-ci ne reflète pas
20 l'évolution anticipée des IFD qui est plutôt
21 corrélée à l'évolution du risque en maintenance.
22 Ainsi, l'utilisation d'une moyenne sur le
23 pourcentage de croissance est pénalisante puisque
24 le Transporteur juge que la cible doit tenir compte
25 de la forte hausse historique.

1 Maintenant, le Transporteur comprend que la
2 Régie aimerait que les résultats du IFD soient
3 stables et à l'aide d'une méthode de normalisation
4 afin de lui appliquer un calcul des seuils conforme
5 aux autres indicateurs du MTÉR. Le Transporteur
6 constate cette volonté dans la méthode présentée au
7 tableau 1.

8 De plus, la Régie constate dans les
9 résultats de l'IFD normalisé qu'il y a une faible
10 volatilité. Le terme aurait dû plutôt être « une
11 faible variance ». Et celle-ci est explicable par
12 deux caractéristiques de l'échantillon présenté.

13 Premièrement, l'échantillon est grand. Il
14 comporte un grand nombre. Donc, c'est le parc
15 d'actifs du Transporteur. Donc, c'est un très grand
16 échantillon. Et, deuxièmement, il s'agit d'un
17 échantillon qui est stable sur la période de cinq
18 ans. Donc, malgré qu'il y a certains remplacements
19 d'équipements, il reste que, globalement,
20 l'échantillon du parc du Transporteur reste stable
21 sur une période de cinq ans.

22 Cependant, à la lumière de nos analyses,
23 plusieurs inconvénients se distinguent à utiliser
24 les pondérations, les seuils, les cibles et même
25 les indicateurs présentés dans le document.

1 Premièrement, la méthode est injustement
2 pénalisante car les seuils sont non corrélés à la
3 stratégie de gestion des actifs et prévoient une
4 évolution non linéaire des défaillances due au
5 vieillissement du réseau.

6 L'utilisation d'indicateurs associés à
7 l'impact, tel que proposé par la Régie, durée,
8 perte de transit, première contingence, favorise le
9 mauvais geste et amènerait le Transporteur à agir à
10 l'encontre de sa stratégie de gestion de l'actif
11 afin de les contrôler et ne contribuerait pas non
12 plus à l'efficience du Transporteur dans ses
13 opérations.

14 De plus, on dénote des lacunes dans la
15 méthode de calcul proposée. Étant donné qu'une
16 certaine forme de normalisation nous permet de
17 tenir compte de l'évolution des tendances dans le
18 tableau 1, le Transporteur note que cette méthode
19 n'a pas été utilisée dans l'établissement des
20 cibles dans l'annexe.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que je peux vous interrompre? Je m'excuse.
23 Puis ça va peut-être rediriger votre témoignage.
24 C'est juste pour ça. Il n'y avait pas de lien entre
25 le tableau 1 et les cibles, c'était deux options

1 différentes qu'on vous proposait. Il y en avait une
2 qui était sur la... On voulait comprendre la
3 croissance des IFD. Et il y avait une autre option
4 qui était de prendre une cible, un seuil, un, deux,
5 dans une autre optique, soit en prenant les années
6 deux mille treize (2013) à deux mille dix-sept
7 (2017), soit les années deux mille quatorze (2014)
8 à deux mille dix-huit (2018).

9 (10 h 11)

10 Alors, il n'y avait pas de lien à faire
11 entre le Tableau 1 et l'autre option.

12 Alors, évidemment, si vous avez cherché le
13 lien, vous avez dû chercher longtemps parce qu'il
14 n'y en avait pas là, mais... Je m'excuse si la
15 lettre... parce qu'effectivement, elle aussi, elle
16 a été écrite rapidement suite à la réception de la
17 DDR-4, mais... Donc, je ne sais pas...

18 R. Parfait.

19 Q. **[12]** ... si ça change votre réponse, mais je vais
20 vous inviter à y penser parce qu'il n'y a pas de
21 lien là, entre les...

22 R. Parfait.

23 Q. **[13]** Quand je vous entends sur les seuils, cibles,
24 avec la normalisation. Il n'y a pas de lien là, il
25 n'y a pas de normalisation dans l'option 2.

1 R. O.K. Bien, merci. En effet, ça clarifie certaines
2 questions que nous avons. Donc, si on se réfère à
3 l'annexe et aux cibles proposées, nous jugeons
4 qu'elles ne sont pas atteignables car elles
5 considèrent les tendances du passé et nous amènent
6 à un seuil de deux mille quinze (2015).

7 Donc, finalement, et à la lumière de ce que
8 vous venez de dire, Madame Duquette, il devient
9 évident, à la suite des dernières correspondances,
10 que l'établissement de cibles pour un indicateur
11 dont l'évolution n'est pas stable dans le temps,
12 est complexe.

13 Donc, cette situation est différente pour
14 les autres indicateurs du MRI qui n'étaient pas,
15 quand à eux, en évolution. Donc, pour nous, on
16 comprend bien qu'il y a une complexité à faire tout
17 ça et ça se reflète bien dans les échanges que nous
18 avons avec la Régie dans le dossier.

19 En conclusion, à la lumière des échanges
20 qui ont eus lieu dans le cadre du présent dossier,
21 le Transporteur croit toujours en l'importance de
22 la catégorie « disponibilité du réseau aux MTÉR »
23 et propose, pour le prochain MRI, de développer un
24 indicateur « Taux de disponibilité des
25 équipements », sans notion d'impact ni de cause,

1 tel que proposé par l'ACÉ.

2 À ce stade-ci, je redonnerais la parole à
3 monsieur Verret pour la conclusion.

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 Oui. Merci, donc, basée sur cette proposition qu'on
6 vient de vous faire.

7 Alors, je reviens sur la conclusion qu'on
8 recherchait dans le présent dossier, c'est-à-dire
9 d'effectuer le retrait de l'indicateur Impact IFD,
10 pour les motifs qui ont été évoqués par mon
11 collègue, d'écarter pour l'instant, la catégorie
12 « Disponibilité du réseau », par manque d'un
13 indicateur, de transférer l'indicateur « Traitement
14 de la végétation » vers la catégorie « Santé et
15 sécurité, environnement » et de mettre à jour là,
16 la pondération des indicateurs, tel que nous
17 l'avons proposé là, dans notre demande.

18 Alors, maintenant, on va passer au dernier
19 présentateur, ce matin, donc le temps va bien, on
20 va pouvoir finaliser notre présentation avant la
21 pause. Alors, monsieur Roy, que vous avez entendu
22 hier, va, aujourd'hui, traiter d'un sujet
23 différent. Il va traiter des retraits sur le réseau
24 puis plus particulièrement d'une figure qu'on
25 produit depuis quelques années, maintenant, au

1 niveau de la sollicitation du réseau.

2 Essentiellement, monsieur Roy va vous
3 présenter les enjeux qui sont liés avec l'octroi
4 des retraits sur le réseau et des limites associées
5 là à cette illustration-là qui est produite au
6 dossier.

7 M. MARC-ANTOINE ROY :

8 Merci, Monsieur Verret. Donc, tel que monsieur
9 Verret l'a mentionné, aujourd'hui je vais parler de
10 la figure que le Transporteur a fournie, maintenant
11 il y a deux causes tarifaires, pour illustrer la
12 sollicitation du réseau.

13 Aujourd'hui... bon, le but de ma
14 présentation, ça serait, d'abord, une compréhension
15 commune sur l'interprétation de cette figure-là
16 pour qu'on puisse tirer de bonnes conclusions.

17 Pour ce faire, je vais commencer par
18 rappeler les analyses requises pour l'approbation
19 d'un retrait. Par après, en fait, on va passer à
20 travers la figure pour que, justement, on ait une
21 compréhension commune de cette figure-là. Donc, je
22 vais expliquer les éléments constituant la figure.
23 Je vais expliquer en quoi cette figure-là nous aide
24 à démontrer que le réseau est fortement sollicité.
25 Et je vais également expliquer les limitations à

1 cette figure-là, ce qu'elle ne permet pas
2 d'illustrer.

3 Finalement, en regard aux DDR questions, il
4 y a eu plusieurs DDR nous amenant sur la
5 planification annuelle des retraits en regard à
6 cette figure-là. Donc, je vais traiter de la figure
7 dans un cadre de planification annuelle puis je
8 vais expliquer comment et pourquoi on ne l'utilise
9 pas dans un cadre de planification annuelle.

10 Premièrement, il existe trois grandes
11 familles d'analyses qu'on fait pour l'approbation
12 d'un retrait. Dans un premier temps... et on fait
13 les trois là, pas nécessairement dans l'ordre qui
14 est écrit là, mais c'est trois analyses qui sont
15 requisies.

16 Donc, dans un premier temps, on fait une
17 analyse de l'équilibre offre/demande. Qu'est-ce que
18 l'équilibre offre/demande? Bien, c'est : Est-ce
19 qu'on va avoir suffisamment d'offres pour répondre
20 à l'ensemble de la demande québécoise et des
21 échanges point à point? Donc, on fait cette
22 analyse-là. On fait cette analyse-là à l'aide du
23 bilan de puissance. Et quand on regarde la figure
24 qu'on avait fournie pour illustrer sollicitation du
25 réseau, illustre principalement le phénomène de

1 l'équilibre offre-demande parce que justement la
2 figure illustre la demande et l'offre et la marge
3 restante. Donc, la figure demontre bien cet
4 élément-là de notre analyse.

5 (10 h 16)

6 Deuxième élément qu'on regarde en regard à
7 l'approbation d'un retrait, c'est les éléments de
8 stabilité. Les éléments de stabilité dynamique, les
9 éléments de stabilité en tension. Ces éléments-là
10 ne sont pas liés à l'équilibre offre-demande et ne
11 seront pas couverts par la figure. Ça fait que je
12 vais, tout à l'heure, dans la figure, démontrer où
13 est-ce qu'on peut observer ce phénomène-là et
14 comment on ne le voit pas dans la figure.

15 Les éléments de stabilité, pour nous, sont
16 couverts dans un guide de programmation des
17 retraits qui est réalisé par les équipes de planif.
18 Donc, qu'est-ce que planif fait au niveau de la
19 stabilité du réseau? C'est qu'il simule différents
20 cas et l'équipe de planification nous dit nous
21 dise, par exemple, tu ne peux pas sortir plus de
22 deux lignes sept trente-cinq (735) sur ce corridor-
23 là en même temps. Tu n'a pas le droit de sortir un
24 CS et une ligne sept trente-cinq (735) dans ce
25 corridor-là en même temps. Dans ce poste-là, tu ne

1 peux pas retirer ces deux éléments de la même
2 famille en même temps, sinon vous compromettez la
3 stabilité du réseau.

4 Donc, le guide d'ordonnancement, c'est des
5 règles qui nous sont parvenues par l'équipe de
6 planification qui a fait des simulations en amont
7 qui nous disent : « Voici les éléments que vous
8 devez respecter pour rester stable, pour que votre
9 réseau reste stable. »

10 Finalement, on a fait des analyses de
11 réseau, des écoulements de puissance. On utilise
12 l'estimateur d'état qu'on parlait dans le dossier
13 Taux de pertes. Donc, on fait des analyses de
14 réseau pour voir quoi? Pour voir les contraintes
15 thermiques sur le réseau. Est-ce qu'il y a des
16 surcharges qu'on ne voit pas sur le réseau? Pas
17 d'un point vu d'équilibre offre-demande, mais d'un
18 point de vue local ou d'un point de vue thermique.

19 Par après, on regarde, est-ce qu'il y a des
20 enjeux de tension sur le réseau? Est-ce qu'il y a
21 des endroits qui, à force de retirer des appareils,
22 créés des enjeux de sous-tension ou de surtension,
23 les deux peuvent avoir lieu.

24 Finalement, il y a aussi également des
25 enjeux locaux qu'on peut rencontrer. C'est-à-dire à

1 force d'avoir dégradé une sous-zone du réseau, bien
2 cette zone-là pourrait être à risque sans que
3 l'équilibre offre-demande global du réseau soit
4 compromis. Il pourrait y avoir des enjeux locaux
5 qu'on va rencontrer.

6 Donc, on va avoir ces trois règles-là. Si
7 elles ne sont pas claires, j'espère avoir été clair
8 dans la façon de m'exprimer et je vais tenter de
9 vous les... de vous les montrer dans la figure où
10 est-ce qu'on va les voir apparaître.

11 Si on prend la figure j'utilise donc la
12 figure qui a été fournie en preuve à HQT-201 figure
13 11. O.K. Donc, c'est la figure du réel deux mille
14 dix-huit (2018). On va commencer par la demande.

15 Cette figure-là est constituée donc de la
16 demande. Qu'est-ce qui constitue la demande? C'est
17 la charge locale. Donc, la charge locale qui est
18 ici là qui est la... qui constitue la majorité de
19 notre demande, c'est les échanges point à point et
20 c'est la marge de fiabilité qui est demandée par la
21 NERC NPCC qu'on doit se garder. Donc, c'est ce qui
22 constitue les éléments de la demande.

23 Maintenant, si on regarde l'offre. On voit
24 notre offre qui varie dans le temps. En fait, ici,
25 c'est la courbe de la puissance disponible et

1 acheminable et c'est pas la puissance du parc. O.K.
2 C'est pour ça que je tiens à rappeler le terme
3 « puissance disponible acheminable ». Donc, c'est
4 la puissance qui est mise à notre disposition et
5 notre capacité à l'acheminer vers la charge. O.K.

6 Pourquoi est-ce qu'on voit cette courbe
7 varier et descendre? Bien c'est justement, là on
8 regarde une courbe réelle. C'est justement le
9 processus des retraits ou des événements, O.K., qui
10 vont faire varier cette courbe-là. Plus on va
11 octroyer de retraits, plus cette courbe-là va
12 diminuer, plus il y va y avoir d'événements sur le
13 réseau, rendant le réseau indisponible, plus cette
14 courbe-là va diminuer. Donc, on voit le processus
15 annuel des retraits qui a lieu dans cette courbe-là
16 qui nous empêche d'acheminer une certaine partie de
17 la production, qu'il y a une certaine partie de la
18 production qui est indisponible.

19 Maintenant, si on regarde l'offre et la
20 demande. Comme je l'ai dit tantôt, le premier
21 élément qu'on peut regarder lorsqu'on octroie un
22 retrait, c'est l'équilibre offre-demande.
23 L'équilibre offre-demande, c'est principalement la
24 marge entre l'offre et la demande.

25 Donc, quand je regarde les choses d'un

1 point de vue équilibre offre-demande, ce que je
2 regarde, c'est la distance entre la courbe de
3 puissance disponible acheminable et ma demande. Il
4 faut toujours que je reste positif, donc c'est
5 logique qu'on ne voit jamais la courbe de puissance
6 descendre en dessous de ça de la demande. Pourquoi?
7 Parce que dans ce cas-là je serais en rupture
8 d'équilibre offre-demande, j'aurais dû porter des
9 actions pour justement rétablir cet équilibre-là.

10 Si maintenant on regarde la courbe étape
11 par étape et mois par mois. Donc, des mois de
12 décembre au mois de février, à la fin février, on
13 est en période de forte charge pour le CCR. C'est
14 la période où, dans le fond, la période de pointe,
15 O.K., où la charge locale peut être très forte. Les
16 températures au Québec sont très très froides, donc
17 la charge locale, elle répond en fonction de la
18 température. La charge au Québec, elle est
19 thermosensible, donc elle bouge avec chaque degré
20 Celsius qui va bouger.

21 (10 h 21)

22 Donc, le réseau est conçu par planif pour
23 justement répondre à cette période-là, de forte
24 charge, o.k., et à ce moment-là on ne vise pas à
25 dégrader le réseau de façon volontaire pour ne pas

1 compromettre l'alimentation de la charge
2 québécoise. Donc, on octroie peu ou pas de retrait.

3 Quand je dis peu, bien, il y a certaines
4 maintenances correctives urgentes qui sont réalisés
5 ou il y a des choses qu'on juge pertinentes de
6 faire pour la fiabilité du réseau qu'on va quand
7 même permettre de faire durant cette période-là,
8 mais généralement, on ne planifie pas de retraits
9 dans cette période-là. On vise plutôt à laisser le
10 réseau dans son état dit « noble ».

11 Dans la prochaine période... En fait, quand
12 on commence au mois de mars, on commence le début
13 de la période des retraits. Le début de la période
14 des retraits, les charges au Québec sont encore
15 très fortes. On sait, le mois de mars au Québec, il
16 peut faire froid. Il va y avoir quand même des
17 opportunités qui vont commencer à se présenter,
18 parce qu'il peut faire chaud. Donc, la charge va
19 descendre et elle va monter. Donc, on est prudents,
20 mais les premiers grands retraits débutent et on
21 voit que l'équilibre offre-demande est un phénomène
22 prépondérant. On voit que la courbe de puissance
23 disponible acheminée elle descend avec la demande
24 et on tente de saisir l'ensemble des opportunités
25 qu'on peut faire pour faire de la maintenance, sans

1 jamais se mettre à risque. Donc, sans compromettre
2 cet équilibre-là. Donc, on va donner des retraits.
3 Soit qu'on est confiants qu'on va être capables de
4 maintenir notre équilibre offre-demande ou des
5 retraits qui sont rappelables ou des retraits qui
6 nous permettent justement d'assurer cette grande
7 volatilité-là au niveau de la demande locale.

8 Si on poursuit dans l'année, le mois de
9 novembre, c'est un petit peu le miroir du mois de
10 mars. Qu'est-ce qui se passe en novembre? Bien, en
11 fait, c'est la fin de l'année, il y a beaucoup de
12 mises en service à réaliser, beaucoup de retours,
13 de retraits. Ce qu'on veut, c'est que les retraits
14 reviennent pour justement la période de pointe
15 qu'on décrivait tout à l'heure. Il peut faire très
16 froid rapidement. Par exemple, cette année, dans la
17 semaine du onze (11) novembre, on a eu des moins
18 dix (-10), moins onze (-11) cette année. Donc, la
19 charge québécoise est montée jusqu'à trente et un
20 mille mégawatts (31 000 MW) au mois de novembre, au
21 début novembre. Donc, au mois de novembre, bien
22 qu'on permette des retraits, il faut quand même
23 être vigilants, puisque la charge elle peut devenir
24 sensible et se mettre à monter rapidement.

25 Donc, on vise un retour des équipements et

1 à finaliser les mises en service, à finaliser tout
2 ce qu'on a à faire pour se rendre prêts pour la
3 pointe, mais on permet des retraits, puis on voit
4 encore une fois que notre marge était utilisée à
5 cent pour cent (100 %) et puis qu'on n'a plus de
6 place pour placer davantage de retraits. On a mis
7 tout ce qu'on était capables de placer à ce moment-
8 ci.

9 Quand on arrive au mois d'avril, on arrive
10 dans la forte période de retraits. Donc, là, la
11 température au Québec descend de façon importante
12 et la charge conséquemment. Et ce qu'on voit, c'est
13 qu'encore une fois, l'équilibre offre-demande, on
14 octroie, on octroie, on octroie, on octroie des
15 retraits en suivant le bilan de puissance, avec les
16 opportunités qui se présentent à nous, pour
17 justement saisir l'ensemble de ces opportunités-là.

18 Maintenant que se passe-t-il? Ici on arrive
19 à un point où la courbe de puissance disponible et
20 acheminable décroche par rapport à la demande, puis
21 on voit une marge supplémentaire se créer.
22 D'ailleurs, l'AHQ-ARQ le souligne dans son mémoire,
23 à la page 34 qu'on voit une marge d'environ deux
24 mille cinq cents mégawatts (2500 MW) apparaître.
25 Que se passe-t-il? Est-ce que c'est parce que là,

1 dans le fond, j'ai de la marge, puis je pourrais
2 donner davantage de retraits? En fait non. Ce qui
3 se passe à ce moment-ci, c'est que l'équilibre
4 offre-demande n'est plus le critère prépondérant.
5 Ce n'est plus lui qui m'empêche de donner des
6 retraits.

7 Là, on a une forte période de retraits,
8 comme on l'a déjà mentionné dans d'autres causes
9 tarifaires. On a une augmentation d'environ quatre-
10 vingt-cinq pour cent (85 %) du nombre de retraits.
11 Mais le quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du
12 nombre de retraits, il s'est beaucoup mis dans
13 cette zone-ci justement. Et là, qu'est-ce qui se
14 passe? Bien, tout à l'heure je l'ai mentionné. Au
15 niveau de la programmilité des retraits, c'est que
16 le guide de programmilité des retraits, il dicte
17 certaines règles d'octrois de retraits, donc, du
18 nombre de types d'équipements dans un dit corridor
19 en même temps. Donc, par exemple, pas plus de deux
20 CS sur la Côte-Nord, pas plus de deux lignes 735 en
21 même temps, si vous touchez aux inductances, vous
22 avez le droit à une inductance dans tel poste et
23 une autre inductance dans tel autre poste.

24 Donc, il nous donne un guide de normes
25 d'équipements par section de réseaux. Il nous donne

1 un guide d'équipements par section du réseau et
2 qu'est-ce qui se passe? C'est que plus on augmente
3 notre nombre de réseaux, plus on frappe ces règles-
4 là. Donc, on essaie de sortir une première ligne
5 735 du côté Baie James. On essaie d'en sortir une
6 deuxième côté Baie James, puis là on arrive pour en
7 sortir une troisième, hop on frappe un premier mur
8 de la stabilité, on n'a pas le droit de se rendre
9 là.

10 Donc là, ici le réseau est fortement
11 sollicité, mais en termes de volume de retraits. Le
12 volume de retraits est tellement important qu'on
13 frappe les règles de stabilité et c'est elles qui
14 nous limitent en partie.

15 (10 h 26)

16 Un autre phénomène c'est, et je vais tenter
17 de l'expliquer, c'est un peu compliqué à expliquer,
18 mais c'est l'exponentiabilité du prochain retrait.
19 En fait un réseau est planifié pour vivre un
20 prochain événement. Quand on donne des retraits, on
21 dégrade réseau, c'est-à-dire qu'on... comme la
22 charge nous le permet, mais on dégrade le réseau,
23 on dégrade le réseau, on dégrade le réseau en
24 octroyant davantage de retraits. Il arrive un
25 point, par exemple, où la conséquence du prochain

1 retrait ou du prochain événement devient de plus en
2 plus grave. Je vais tenter d'illustrer mon propos
3 avec un exemple.

4 Si je suis dans un poste, par exemple, en
5 tout temps, je suis à risque d'avoir un événement
6 et de perdre une ligne sept trente-cinq (735), puis
7 il va y avoir une ouverture de disjoncteur qui va
8 se produire sur un événement. Si je retire un
9 disjoncteur, j'ai toujours le même événement,
10 toujours le même risque, je vais pouvoir perdre...
11 je suis à risque de perdre une ligne sept trente-
12 cinq (735) sur un simple événement.

13 Si je retire deux disjoncteurs dans ce
14 poste-là, pour le même événement je suis à risque
15 de perdre deux lignes sept trente-cinq (735), donc
16 je suis plus à risque. Par exemple, si je retire
17 des barres et des disjoncteurs dans un poste, cet
18 été on a eu un retrait du côté sud du réseau, qui
19 nous mettait à risque de perdre quatre lignes sept
20 trente-cinq (735) sur le même événement. Donc, ça
21 fait que le prochain événement je ne suis pas
22 capable d'aller saisir cette marge-là parce que le
23 prochain événement je dois me garder de la marge
24 pour le couvrir. Donc, plus je dégrade mon réseau,
25 plus le prochain retrait que je voudrais donner est

1 difficile à donner à cause de ce phénomène-là, où
2 mon réseau est de plus en plus dégradé, puis le
3 prochain événement à se produire sur le réseau est
4 davantage impactant et m'affecte au niveau du
5 risque.

6 Finalement, il existe aussi plusieurs
7 contraintes locales qui m'empêchent de saisir le
8 prochain retrait. Par exemple, je l'ai mentionné un
9 peu tout à l'heure, là on voit le réseau comme un
10 tout, mais il pourrait y avoir des enjeux sur des
11 corridors, ça pourrait être... je pourrais avoir
12 bouchonné le corridor Baie-James ou ça pourrait
13 être le corridor Manic-Québec qui, lui, ne permet
14 pas de sortir toute la production. Donc, d'un point
15 de vue d'équilibre global, ça va, mais d'un point
16 de vue local j'aurais des enjeux sur certains
17 corridors.

18 D'autre part, il y a aussi des phénomènes
19 locaux, par exemple en retirant un transformateur
20 dans un poste ou deux transformateurs dans un
21 poste, là je pourrais surcharger sur le prochain
22 événement le transformateur du poste ou le
23 transformateur restant du poste. Donc, bien que je
24 sache qu'il y a plusieurs autres interventions à
25 faire dans ce poste-là et que, d'un point de vue

1 équilibre offre-demande j'ai de la place, je ne
2 suis pas capable de donner le prochain
3 transformateur parce que justement j'aurais des
4 surcharges sur ce transformateur. Donc, j'ai ces
5 contraintes-là.

6 Également, dans la période estivale, le
7 bloc un peu plus orangé ici, on a en fait des
8 contraintes thermiques. Donc, le guide
9 d'ordonnancement des règles est un peu plus sévères
10 pour cette période-là de l'année. Pourquoi? Pour
11 toutes les lignes qui traversent la limite sud on a
12 des... on a davantage de critères pour s'assurer de
13 faire face aux enjeux thermiques qui pourraient
14 arriver sur le réseau. Donc, le guide intègre un
15 certain nombre de paramètres, il nous dit : non, ne
16 donnez pas plus de deux éléments thermiques dans le
17 sud du réseau pour éviter des surcharges
18 thermiques. Donc, encore là, le guide vient nous
19 contraindre davantage et ne nous permet pas de
20 saisir l'ensemble des opportunités associées à
21 cette... à cette marge-là qui semble disponible.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[14]** Monsieur Roy, juste pour... je suis avocate,
24 pas ingénieur. Un élément thermique c'est quoi?

25 R. Bien c'est... ce serait une ligne, un disjoncteur,

1 un transformateur, c'est des éléments qui
2 pourraient surcharger en cas de forte température.
3 Donc, l'élément clé de cette « slide »-là c'est que
4 le réseau est fortement sollicité, mais en nombre
5 de retraits. L'analyse... voyons... l'équilibre
6 offre-demande n'est plus le critère prépondérant
7 pour l'octroi des retraits et c'est pour ça qu'on
8 voit apparaître cette marge-là qu'on ne saisit pas.
9 C'est les autres phénomènes d'analyse qui nous
10 empêchent d'aller saisir cette marge-là, mais ça ne
11 rend pas plus facile l'octroi des retraits, c'est
12 juste que c'est d'autres critères qui font qu'on
13 refuse les retraits à ce moment-là.

14 Oui. Maintenant si on regarde la courbe en
15 prévisionnel. Bon, qu'est-ce qu'on peut en
16 conclure? Premièrement, quand on regarde cette
17 courbe-là en prévisionnel par rapport à la courbe
18 qu'on voyait tout à l'heure, qui était une courbe
19 réelle, on voit qu'elle est beaucoup plus lisse au
20 niveau de la demande. Pourquoi? Bien c'est des
21 demandes normalisées, O.K. Puis c'est le plan
22 annuel des retraits qui a été placé là.

23 Ce qu'on peut observer c'est justement le
24 même phénomène qu'on observait en temps réel,
25 c'est-à-dire que là on a placé notre planification

1 annuelle des retraits dans l'année et on voit... on
2 est venu s'accoter jusqu'à la marge où ce n'est
3 plus l'équilibre offre-demande qui nous empêche de
4 placer le prochain retrait, que ça devient d'autres
5 phénomènes de stabilité principalement, comme je
6 l'ai mentionné tout à l'heure.

7 L'AHQ-ARQ mentionne notamment à la page 35
8 de son rapport qu'on a... pour l'année deux mille
9 dix-neuf (2019), ça c'est la courbe prévisionnelle
10 pour l'année deux mille dix-neuf (2019) qui a été
11 fournie dans les DDR, qu'on a une marge entre cinq
12 mille huit cents (5800) et dix mille quatre-vingt-
13 dix-huit (10 098) pour l'année deux mille dix-neuf
14 (2019). Pourquoi est-ce qu'on ne voit pas cette
15 marge-là dans le réseau? En fait, il y a plusieurs
16 différences dans les chiffres qu'on a fournis au
17 « Summer Assesment » du NPCC, mais principalement
18 il n'y a pas de retrait dans la courbe... dans les
19 données qui ont été fournies au NPCC. O.K. Donc, ce
20 qu'on voit ici c'est la puissance disponible
21 acheminable, elle est réduite, pourquoi? Parce
22 qu'essentiellement, on a octroyé les retraits ou on
23 a planifié l'octroi de retrait durant cette
24 période-là. C'est la principale différence entre
25 les deux courbes.

1 (10 h 31)

2 Encore une fois, la courbe, ou la figure,
3 nous montre bien... nous permet d'illustrer le
4 phénomène équilibre offre/demande, mais ne nous
5 permet pas d'illustrer les autres phénomènes, ou
6 les autres analyses, d'octrois ou de refus de
7 retraits.

8 Pour cette raison-là, en fait, comme on le
9 voit, tant en réel qu'en prévisonnel, le
10 Transporteur n'utilise pas cette courbe-là. À la
11 rigueur, moi, ce que je regarde dans l'octroi ou le
12 refus d'un retrait, je regarde la marge. C'est-à-
13 dire que ce qui m'intéresserait dans cette figure-
14 là, c'est l'espace entre les deux courbes.

15 Ça, je le regarde à travers mon bilan de
16 puissance, mais je ne le regarde pas à travers
17 cette figure-là, O.K. Comme c'est un des éléments
18 constituant mon analyse, ça constitue un des
19 éléments que je regarde, mais ce n'est pas le seul
20 que je regarde, comme je le mentionne.

21 Je regarde aussi tous les éléments en
22 fonction du Guide d'ordonnancement du réseau, O.K.,
23 donc du guide que je parlais, pour la stabilité. Ça
24 fait que je les regarde aussi à travers ce prisme-
25 là. Et je regarde aussi...

1 Cette figure-là est limitative pour moi
2 parce qu'elle ne me permet pas de déceler les
3 enjeux locaux sur le réseau, O.K. Elle ne me permet
4 pas de savoir que j'ai trop mis de retraits du côté
5 ouest du réseau ou du côté est du réseau.

6 Donc, elle ne me permet pas de voir ça.
7 Donc, c'est pour ça qu'on n'utilise pas cette
8 courbe-là. On utilise la marge, mais pour justement
9 s'assurer que l'équilibre offre-demande est
10 toujours répondu, mais dans le fond, on utilise
11 l'ensemble des outils qui sont à notre disposition
12 pour pouvoir octroyer ou refuser des retraits dans
13 cette période.

14 Pour nous, la figure, bien qu'elle ait été
15 utile pour représenter une partie du phénomène de
16 sollicitation du réseau, a ses limites et elle ne
17 permet pas de représenter l'ensemble de l'analyse
18 ou l'ensemble de la complexité qui est le phénomène
19 de l'octroi ou du refus des retraits.

20 Pour cette raison-là, on ne recommande pas
21 à la Régie d'en faire un suivi, à ce niveau-là. Si
22 l'intention de la Régie est de suivre ce phénomène-
23 là, cette figure-là, elle a une partie qu'elle
24 explique, mais elle a une grande partie qu'elle
25 n'explique pas aussi. Ça fait que sur ce, je

1 repasserais la parole à monsieur Verret.

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Merci. Ça conclut la présentation. Je pense que ça
4 peut être le bon moment pour la pause.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 On va la prendre maintenant. Alors, il est dix
7 heures trente (10 h 30). On va revenir à onze moins
8 le quart (10 h 45), je vous remercie.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LA PRÉSIDENTE :

12

13 Bonjour, Maître Fréchette.

13

14 Me YVES FRÉCHETTE :

14

15 Oui. Alors, juste avant de compléter, si vous me le
16 permettez, pour le panel 1. Il y avait peut-être
17 une petite précision là, de la part de monsieur
18 Roy. Un petit terme là, à bien comprendre.

18

19 M. MARC-ANTOINE ROY :

19

20 R. En fait, dans ma hâte à répondre à votre question,
21 j'ai erré... J'ai dit... je crois avoir dit, à tout
22 le moins : Un disjoncteur, un transformateur et une
23 ligne 735. Les disjoncteurs ne sont généralement
24 pas considérés comme des éléments thermiques, ils
25 ne sont pas affectés par le thermique. C'est

25

1 davantage les transformateurs et les lignes. Je
2 voulais juste m'assurer que ça soit clair.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je ne suis pas sûre que j'avais tout compris la
5 différence, tout de suite là.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Mais là, en le relisant, ça va être bon.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je suis sûre que les ingénieurs, chez nous, vont
10 pouvoir m'assurer que tout est conforme.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Alors, ça complète pour le Panel 1, les témoins
13 sont disponibles pour le contre-interrogatoire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Maître Cadrin.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

17 Bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Bonjour aux
18 nouveaux membres du panel et aux anciens aussi,
19 alors, qui sont toujours là.

20 Q. **[15]** Alors, je vous amène immédiatement au tableau.
21 On a pris de l'avance, madame la greffière et moi,
22 pendant la pause. C'est l'avantage d'avoir une
23 pause juste avant de poser nos questions.

24 Alors, on a déjà la pièce B-0005 d'affichée
25 à l'écran. Et c'est une question que vous allez

1 reconnaître, d'année en année, pour les habitués.
2 Nous la posons normalement à monsieur Boucher, mais
3 aujourd'hui il n'est pas là, mais Monsieur Verret,
4 je vois que vous n'êtes pas loin, alors je vous ai
5 à l'oeil.

6 Alors, j'ai la question que je pose à
7 monsieur Boucher normalement. Alors, on avait
8 l'habitude de nous tenir au courant de l'évolution
9 des indicateurs de l'année en cours là, et on
10 posait la question et on la pose encore :

11 Quels sont les résultats pour l'année en
12 cours, de l'indicateur? Et là, vous avez les quatre
13 indicateurs qui nous intéressent : IC-Transport, à
14 la ligne 9, IC-Opérationnel, à la ligne 10.
15 L'indicateur d'indisponibilité forcée en nombre, les
16 fameux IFs, donc en C. Et en D, la fréquence des
17 accidents de travail.

18 Est-ce que vous pouvez nous renseigner
19 immédiatement là-dessus? Ou vous devriez prendre un
20 engagement pour nous en parler?

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Non. Je ne peux pas vous renseigner immédiatement
23 là-dessus, mais notre rapport annuel deux mille
24 dix-neuf (2019), qui sera déposé en mai vingt-vingt
25 (2020), va contenir ces informations-là.

1 Q. **[16]** Donc, vous n'avez pas la réponse?

2 R. Non.

3 (10 h 51)

4 Q. **[17]** Parfait. On va passer maintenant à la page 8,
5 toujours dans la pièce P-5. Excusez-moi! C'est page
6 7. J'ai dit 8, mais 7. C'est la même page. Je viens
7 de réaliser que c'était la même page. Oubliez ça!
8 C'est moi qui ne suivais pas. Si on va donc à
9 l'aspect, la partie « responsabilité sociale » dans
10 le tableau 1 que vous avez à peu près dans le
11 milieu de l'écran en ce moment. Alors la question :
12 Pourquoi avoir changé d'indicateur en deux mille
13 seize (2016)?

14 R. Je n'ai pas la réponse exacte avec ça, mais je sais
15 que c'est un indicateur qui est suivi globalement
16 dans l'entreprise par les différentes divisions. Et
17 je pense qu'on s'est aligné davantage sur une
18 méthode de calcul qui est en lien avec l'industrie.
19 Je pense qu'il y a une modification au niveau de la
20 façon qu'il a été calculé. Mais, ça, je pourrais
21 vérifier effectivement qu'est-ce qui a justifié ce
22 changement-là. Puis en engagement, je pourrais vous
23 revenir avec une explication.

24 Q. **[18]** D'accord. Alors, peut-être pour clarifier
25 l'engagement qui est 1. Vous êtes au panel 1, c'est

1 normal qu'on soit à l'engagement numéro 1. Donc, je
2 vais répéter la question. Donc, à la pièce B-0005
3 page 7 tableau 1, partie « responsabilité sociale »
4 pourquoi avoir changé d'indicateur en deux mille
5 seize (2016).

6

7 E-1 (HQT) : Indiquer, à la pièce B-0005 page 7
8 tableau 1, partie « responsabilité
9 sociale », pourquoi avoir changé
10 d'indicateur en 2016 (demandé par
11 AHQ-ARQ)

12

13 Je m'en vais maintenant dans une autre pièce, qui
14 est la pièce, la DDR numéro 4 de la Régie, et c'est
15 la pièce B-0082, à la page 4, s'il vous plaît.
16 Alors, on regarde, vous avez en jaune dans le haut
17 de la page, les questions sont peut-être assez
18 précises, là, votre indicateur AMPT... Et si vous
19 voulez que je puisse vous donner la nomenclature,
20 ça revient au tableau qu'on regardait il y a
21 quelques instants, la pièce B-0005. AMPT, c'est la
22 fréquence des accidents de travail. L'indicateur
23 AMPT, la ligne 36 de votre tableau 1, dans le fond,
24 correspond auquel des deux indicateurs du tableau
25 en jaune de l'ACÉ? Est-ce que je l'attribue à la

1 première ou à la deuxième ligne?

2 R. Je ne suis pas en mesure de répondre à votre
3 question.

4 Q. **[19]** Est-ce que vous seriez en mesure de faire les
5 vérifications pour y répondre?

6 R. Si nécessaire, oui.

7 Q. **[20]** S'il vous plaît.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 On va s'en remettre à la Régie pour ces choses-là.
10 Vous savez, quand on fore dans les détails de cette
11 nature-là, aujourd'hui on... tout ce qui est sur
12 ces suivis d'indicateur-là de façon très précise,
13 on n'amène pas des témoins pour répondre à chacune
14 des lignes des dossiers. Ce n'est pas des panels de
15 six personnes qu'on aurait, c'est des panels de
16 mille. Alors, on s'en remet toujours à votre
17 discrétion si c'est des sujets de nature qui
18 sont... de nature à vous influencer ou à exercer un
19 meilleur jugement pour la tarification de l'année
20 deux mille vingt (2020).

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Cadrin?

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bien, c'est la DDR numéro 4 de la Régie. C'est une
25 question de la Régie. On veut associer les bonnes

1 lignes avec les bonnes informations qui sont
2 fournies à l'ACÉ. On nous dit qu'on fournit
3 certaines choses à l'ACÉ et qu'on a d'autres
4 conceptions chez Hydro-Québec TransÉnergie. Ici, on
5 veut associer la bonne ligne avec la bonne
6 information de la demande de renseignements tout
7 simplement. Ce n'est pas une question de chaque
8 ligne du dossier. C'est une question d'associer les
9 bons concepts avec les bons concepts de ce qui est
10 mentionné à l'ACÉ.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je pense que si vous êtes en mesure de répondre à
13 l'engagement, mais on va rester évidemment... on ne
14 passera pas au travers de l'ensemble du tableau, on
15 va rester...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Ah, bien non, je vous informe tout de suite que
18 c'est... En fait je peux peut-être faire
19 l'engagement, puis vous allez voir, là, j'essaie
20 d'associer les deux lignes avec les deux bonnes
21 lignes du tableau. C'est deux lignes seulement. Ce
22 n'est pas chaque ligne, mais il y en aura deux
23 quand même, j'en conviens. Alors, la première
24 question, dans le fond, et je vais réitérer
25 l'engagement.

1 Donc, nous sommes à la DDR numéro 4 de la
2 Régie (pièce B-0082) à la page 4. Et on vous
3 demande ce qui suit : D'associer l'indicateur AMPT,
4 qui vient de la ligne 36 de votre tableau 1 de la
5 pièce B-0005, et votre indicateur ATPT, qui vient
6 de la ligne 37 du même tableau, aux lignes du
7 tableau de la référence B-0082, page 4.

8
9 E-2 (HQT) : Associer l'indicateur AMPT (ligne 36
10 du tableau 1 de la pièce B-0005) et
11 l'indicateur ATPT (ligne 37 du tableau
12 1 de la pièce B-0005) aux lignes du
13 tableau de la référence B-0082, page 4
14 (demandé par AHQ-ARQ)

15 (10 h 57)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Et auriez-vous la gentillesse... bien...

18 Me STEVE CADRIN :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... donc de fournir ces chiffres-là? C'est dans
22 votre...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Non. C'est simplement de... correspond à quel,
25 correspond à quel.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah! O.K. Parfait. Merci.

3 Me STEVE CADRIN :

4 C'est juste le concept.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Q. **[21]** Je m'excuse, je ne veux pas vous faire
9 travailler inutilement sur des chiffres. En fait,
10 la question sur les chiffres est la suivante : est-
11 ce que vous fournissez vos valeurs pour ces deux
12 indicateurs que l'on voit à l'écran de l'ACÉ aux
13 valeurs HQT?

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. Je ne suis pas en mesure de répondre.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 On n'est pas en mesure de répondre à ces questions-
18 là, comme monsieur Verret l'a mentionné et comme je
19 vous l'ai mentionné. On s'en remet à vous s'il y a
20 une pertinence, encore une fois, pour la
21 détermination de...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien, c'est parce que ça fait la suite à vos
24 propres réponses là, c'est ça qui...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, je sais, mais qui provenaient de vos
3 questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Mais...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Qui provenaient de vos questions spécifiquement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... ça fait partie de la preuve là. Ça fait que
10 là...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Oui, oui. Je comprends. Mais, il reste à déterminer
13 jusqu'à quel niveau vous voulez qu'on fore pour des
14 éléments d'extranéité par rapport à...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien là, je pense que c'est une simple vérification
17 à l'interne...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... de savoir si, oui ou non, on a fourni ces
22 chiffres-là. Alors, c'est...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Je ne demande pas le chiffre là, juste pour qu'on
25 soit clair.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Je demande simplement : est-ce que vous fournissez
5 vos chiffres, vous, pour aider l'ACÉ à
6 confectionner ce tableau-là. Évidemment, vous
7 n'êtes pas le seul là, mais l'idée derrière le
8 balisage, évidemment.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, s'ils font partie...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 On va vérifier. On va vérifier, Madame la
13 Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 On va vérifier, peut-être dans le même engagement,
18 si c'était possible ou on en prend un autre ou...
19 C'est séquencé, monsieur le sténographe dit de le
20 séquencer, si vous permettez. Ça va être plus
21 facile. O.K.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ça, c'est... Je veux suivre parce que moi aussi je
24 prends mes notes. Alors, de vérifier si Hydro-
25 Québec a fourni ou a participé aux chiffres de

1 l'ACÉ. Et ça, c'est l'engagement 3. Le 2 étant
2 l'appariement des...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Des lignes.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... des lignes du tableau.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Exact.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Le 1 étant la responsabilité sociale.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Ça va.

17

18 E-3 (HQT) : Vérifier si Hydro-Québec TransÉnergie
19 a fourni ses chiffres aux fins du
20 tableau de l'ACÉ (demandé par l'AHQ-
21 ARQ)

22

23 Alors, merci.

24 Q. **[22]** Je vais aller maintenant à la DDR numéro 3 de
25 la Régie qui est la pièce B-0075, à la page 5,

1 votre réponse 1.1, ce sont les lignes 1 à 6, de
2 même que le tableau R1.1. Alors :

3 Tel qu'expliqué à la question 2.1 de
4 la demande de renseignements numéro 1
5 de la Régie, l'ACÉ balise la mesure de
6 la performance du réseau en fonction
7 de la qualité de service et de la
8 performance des équipements. Le
9 tableau suivant présente les
10 catégories des indicateurs de
11 performance Fiabilité du service
12 électrique et Disponibilité du réseau
13 liés au MTÉR en fonction des
14 définitions de l'ACÉ.

15 Et vous avez le tableau. Alors, question : comment
16 est calculé le taux de disponibilité que vous avez
17 tout en bas à droite du tableau?

18 M. STEVE CHAGNON :

19 R. Donc, comme j'ai mentionné dans ma présentation,
20 donc c'est les indisponibilités forcées de
21 l'ensemble des causes. Et évidemment, ça, c'est
22 multiplié par le temps des indisponibilités. Et on
23 divise par l'ensemble des équipements du réseau.
24 Donc, ça, c'est la définition de l'ACÉ pour ce qui
25 est du taux de disponibilité.

1 Q. **[23]** D'accord. Dans le cas du réseau du
2 Transporteur, sur quels équipements du réseau se
3 base ce taux de disponibilité de l'ACÉ? Tous les
4 équipements ou seulement un sous-ensemble? Juste
5 pour être certain.

6 R. C'est un sous-ensemble là, je n'ai pas exactement,
7 mais c'est les équipements majeurs.

8 Q. **[24]** Les équipements majeurs.

9 R. La majorité des équipements du réseau.

10 Q. **[25]** Oui. Oui. Excusez-moi, peut-être juste
11 reprendre votre réponse. Vous avez dit c'est les
12 équipements majeurs, c'est la majorité des
13 équipements, est-ce que c'est...

14 R. Bien, c'est les équipements majeurs, donc ça
15 représente dans les opérations, c'est peut-être pas
16 en nombre là, mais en importance. C'est les
17 équipements les plus importants sur le réseau.

18 Q. **[26]** Oui. Parce que j'avais saisi la fin de votre
19 réponse « la majorité des équipements » puis je
20 n'étais pas certain que...

21 R. Pas nécessairement en nombre, juste en importance.

22 Q. **[27]** D'accord. Lesquels... donc quel pourcentage
23 des équipements du Transporteur vous diriez? Si
24 vous pouviez nous donner un ordre de grandeur.
25 Donc, quel type d'équipements? Vous avez dit « les

1 majeurs », ça va, mais encore, mais... et quel
2 pourcentage ça représente, de tous les équipements
3 du Transporteur, ça?

4 (11 h 02)

5 R. On n'a pas fait cette validation-là, à ce stade-ci,
6 puisqu'on ne calcule pas sur le taux de
7 disponibilité, là, aujourd'hui, chez le
8 Transporteur.

9 Q. **[28]** Vous n'avez pas d'idée d'ordre de grandeur de
10 ce que ça représente?

11 R. Je n'ai pas ça avec moi, aujourd'hui.

12 Q. **[29]** O.K. Nous comprenons que le Transporteur
13 fournit ses résultats de taux de disponibilité, la
14 case dont on parle à l'ACÉ, à chaque année. Est-ce
15 que c'est exact?

16 R. Non. Nous ne fournissons pas les données à l'ACÉ.

17 Q. **[30]** Alors en termes de disponibilité, qu'est-ce
18 que vous fournissez à l'ACÉ, dans le fond?

19 R. En fait, on ne calcule pas, actuellement, cet
20 indicateur-là. Donc, on ne fournit pas de données à
21 l'ACÉ sur la disponibilité du réseau.

22 Q. **[31]** Alors, tous les aspects : disponibilité du
23 réseau, performance des équipements, forcée, taux
24 de disponibilité, la colonne de droite là, vous ne
25 fournissez rien, vous à l'ACÉ, à ce niveau-là?

1 C'est ça?

2 R. Bien, en fait, il faut être capable d'être
3 comparable à leur méthode, puis pour le moment, le
4 Transporteur n'a pas la même méthode de calcul. En
5 fait, n'a pas d'indicateur d'indisponibilité, de
6 taux d'indisponibilité forcée.

7 Q. [32] Excusez-moi... On fait une épuration de
8 certaines questions qu'on avait en détail, alors ça
9 va être... pour simplifier le temps qu'on prend
10 pour...

11 Toujours à la page 7, ce sont les lignes...
12 Est-ce qu'on est au bon endroit, là? Pardon,
13 excusez-moi, oui, parce que j'ai enlevé des
14 questions, ça fait que la page 7 est devenue une
15 nouvelle page. Vous pouvez continuer. Oui. C'est
16 bien, les lignes 1 à 5.

17 Alors, je m'excuse là, en enlevant des
18 questions, bien, on a changé de page. Alors :

19 Finalement[...]

20 Donc :

21 [...]le Transporteur[...]

22 Et je vous fais la lecture de ce qui apparaît à
23 l'écran là :

24 le Transporteur avait proposé
25 d'utiliser l'indicateur IF, car il

1 s'agit du meilleur indicateur dont il
2 disposait pour la catégorie
3 Disponibilité du réseau. En effet,
4 l'indicateur IF rencontre deux des
5 trois éléments d'un indicateur de
6 disponibilité du réseau. Le
7 Transporteur demeure donc convaincu
8 qu'il s'agit toujours de la meilleure
9 option disponible.

10 Alors, question : Pourquoi le Transporteur avait
11 proposé l'indicateur IF qui ne rencontre que deux
12 des trois éléments d'un indicateur de disponibilité
13 du réseau, et non un indicateur qui rencontrait les
14 trois éléments?

15 R. Bien, en fait, vous avez dit... vous avez lu la
16 réponse en disant : « Option possible », mais c'est
17 plutôt « Option disponible », et je pense que c'est
18 ça qui répond à votre question.

19 En fait, dans le cadre du MTÉR, on
20 demandait des indicateurs qui étaient disponibles,
21 matures, avec un historique calibré. Donc, c'est
22 dans ce contexte-là qu'on a proposé cet indicateur-
23 là. Et, en effet, il ne rencontrait pas tous les
24 critères, mais c'est celui qui était disponible
25 pour le Transporteur.

1 Q. **[33]** Ça fait que vous faites la distinction avec le
2 mot « possible ». Excusez, j'ai peut-être eu un
3 lapsus quand j'ai fait la lecture, c'est ça que
4 vous dites?

5 R. Bien, tout est possible, c'est ça mon point.
6 Donc... mais évidemment, c'est dans le cadre de
7 « disponible ».

8 Q. **[34]** Donc, pièce B-0082, page 6... DDR-4 de la
9 Régie, je m'excuse. B-0082... on ne l'a pas ouvert,
10 celui-là? Ah! Vous l'avez fermé là... c'est long
11 ça... alors, page 6. Je suis à la réponse 2.1. Je
12 vous en fait lecture :

13 Étant donné que l'indicateur taux
14 d'indisponibilités forcées de Hydro
15 One s'inspire de ce que l'ACÉ propose
16 pour la disponibilité du réseau, il
17 semble pertinent d'utiliser un tel
18 indicateur pour mesurer la
19 disponibilité du réseau. Le
20 Transporteur veut s'inspirer de la
21 méthodologie de l'ACÉ afin de
22 développer son propre indicateur. Par
23 contre, l'émission d'un tel indicateur
24 nécessite des investissements en temps
25 et en ressources.

1 (11 h 07)

2 Donc, pourquoi le Transporteur avait-il développé
3 son propre indicateur et non prendre d'abord, et le
4 mot « d'abord » est important le même que l'ACÉ à
5 ce stade-ci.

6 R. En fait, ce qu'il faut comprendre dans la
7 production des indicateurs, puis ça, c'est un défi
8 qu'on a pour l'ensemble des indicateurs du
9 Transporteur, c'est que nos systèmes ne sont pas
10 conçus pour... pour développer. Comme j'ai
11 mentionné, nos bases de données, les liaisons entre
12 ces bases de données là ne sont pas conçues pour
13 répondre aux critères de l'ACÉ ou parfois de
14 d'autres organismes et ils sont plutôt conçus pour
15 répondre aux besoins opérationnels et
16 d'informations du Transporteur.

17 Donc, quand on produit des indicateurs, un
18 des défis qu'on a, c'est d'avoir l'information
19 qu'on est capable d'aller chercher dans les
20 systèmes pour le produire. Donc, dans ce cadre-ci,
21 on peut s'inspirer de l'ACÉ, mais on ne pourra pas
22 reproduire l'ACÉ parce qu'il y a des éléments dans
23 les systèmes du Transporteur qui ne permettent pas
24 de reproduire exactement l'indicateur de l'ACÉ.

25 Et d'ailleurs, Hydro One aussi s'est

1 seulement inspirée et n'a pas produit exactement le
2 même indicateur.

3 Q. **[35]** Je vais aller maintenant à la pièce B-0040,
4 c'est la DDR-1 de la Régie, à la page 8, réponse
5 2.1, lignes 1 à 15 :

6 Dans l'industrie du transport
7 d'électricité, la performance d'un
8 réseau de transport est mesurée en
9 fonction de deux axes :

10 et je fais lecture de ce qui est à l'écran là.

- 11 1. La qualité de service ;
- 12 2. La performance des équipements /
- 13 disponibilité du réseau.

14 La qualité de service permet de
15 connaître la durée et les causes des
16 interruptions chez les différents
17 clients à la base des indicateurs
18 comme l'indice de continuité (« IC »),
19 les clients heures interrompus
20 (« CHI »), la durée moyenne des
21 interruptions par point de livraison
22 (« T-SAIDI ») ou la fréquence moyenne
23 des interruptions par point de
24 livraison (« T-SAIFI »).

25 La performance des équipements permet

1 d'une part, le suivi des
2 indisponibilités forcées des
3 emplacements à la base de calcul
4 d'indicateurs comme l'indicateur des
5 indisponibilités forcées (« IF ») et
6 d'autre part, d'établir des stratégies
7 de maintenance et de gestion des
8 actifs.

9 La notion d'impact n'est pas utilisée
10 dans l'industrie pour mesurer la
11 performance d'un réseau.

12 Quand vous dites « dans l'industrie », avez-vous
13 des exemples où la performance des équipements est
14 mesurée par un indicateur comme l'IF, soit le
15 nombre d'indisponibilités forcées, sans tenir
16 compte de la durée? Autrement dit, simplement le
17 nombre.

18 R. Évidemment, le taux de disponibilité nécessite de
19 faire le premier pas qui est le IF. Donc,
20 l'utilisation, à titre d'exemple, on mentionnait
21 Hydro One, bien ce calcul-là se fait de leur côté
22 puisqu'ils doivent, pour obtenir le taux de
23 disponibilité, avoir tout d'abord les
24 indisponibilités forcées.

25 Q. [36] Mais, je comprends qu'ils font les premiers

1 pas. Mais, la question : est-ce que vous avez des
2 cas? Puis là vous dites qu'ils font d'autres pas
3 après par contre à Hydro One. Vous, vous ne l'avez
4 pas fait ce pas-là. Alors, je vous dis : est-ce que
5 vous avez d'autres exemples de gens ou dans
6 l'industrie que vous dites là, où on fait que tenir
7 compte du nombre d'indisponibilités forcées? C'est
8 ça le... le point.

9 Q. **[37]** Je n'ai pas cette information-là en ce moment.

10 R. Alors, vous ne savez pas s'il y a quelqu'un d'autre
11 dans l'industrie qui fait ça?

12 R. Je ne peux pas répondre à ce moment-ci sur ce
13 point-là. Je peux le supposer, évidemment, mais...

14 Q. **[38]** Non. Le but, c'est de savoir effectivement ce
15 que vous savez, bien sûr là, c'est si vous l'avez
16 vérifié. Vous avez proposé un indicateur IF juste
17 du nombre. On se demandait s'il y avait des
18 exemples qui vous avaient suivi parce que c'est
19 simplement... Alors, je comprends que vous n'en
20 savez pas à ce stade-ci.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Juste une information...

23 Q. **[39]** Oui, Monsieur Verret, allez-y. Excusez.

24 R. Bien, vous venez de mentionner « vous avez proposé
25 l'indicateur IF ». On se comprend que dans le

1 dossier ici, il n'y a pas de proposition
2 d'utilisation de l'indicateur IF.

3 Q. **[40]** Vous aviez, excusez-moi, proposé IF, à
4 l'époque, qui n'est que le nombre d'IF. Là on parle
5 de l'industrie, on se compare avec l'industrie. Je
6 comprends, peut-être, Monsieur Verret, si vous avez
7 d'autres exemples, vous pouvez nous faire signe où
8 on utilise que le nombre d'IF. Je comprends que la
9 réponse, c'est non. Vous n'avez pas d'exemple.

10 Monsieur, vous vouliez ajouter quelque
11 chose? Je m'excuse.

12 M. STEVE CHAGNON :

13 R. En fait, quand l'indicateur IF avait été présenté
14 ou discuté à la Régie, on faisait référence, si je
15 me souviens bien, à d'autres installations, donc il
16 faudrait référer à cette époque-là. Mais, je n'ai
17 pas l'information exacte aujourd'hui. Mais, on se
18 rappellera que le IF était... a été mis sur la
19 table pour expliquer la stratégie de gestion de
20 l'actif du Transporteur.

21 (11 h 12)

22 Q. **[41]** Merci. Alors B-0040 page 9, juste avancer dans
23 le même document, lignes 18 à 21. Bonne nouvelle,
24 on peut aller à la page 10 directement. Je
25 m'excuse. Alors page 10 réponse 2.3 lignes 1 à 7.

1 Et je fais la lecture.

2 Les graphiques suivants présentent les
3 résultats de l'indicateur Impact-IFD
4 selon les 4 et 7 critères. Il est
5 important de mentionner que, dans les
6 deux cas, les résultats ne sont pas
7 encore définitifs. En effet, la base
8 de données permettant le calcul des
9 critères est alimentée en contenu par
10 des données issues des différents
11 systèmes d'entreprise qui peuvent
12 prendre plusieurs mois avant d'être
13 mis à jour. Ainsi, les résultats pris
14 en cours d'année seront inférieurs à
15 la réalité.

16 Première question. Quelles sont les données
17 requises pour le calcul de l'indicateur qui
18 prennent plusieurs mois avant d'être mises à jour?
19 Quelle nature de données qui pose problème à ce
20 niveau-là?

21 R. Je peux prendre l'exemple de l'autorisation... en
22 fait de la durée, la durée. Il faut évidemment
23 attendre que l'événement soit terminé pour en
24 obtenir la durée complète. Donc, c'est un exemple
25 assez concret de ça.

1 Q. **[42]** Est-ce qu'il y en a d'autres que la durée
2 disons? Parce qu'on parle de plusieurs mois. Alors,
3 je comprends, la durée...

4 R. Le coût des travaux est un autre exemple qui
5 pourrait...

6 Q. **[43]** Coût. D'accord.

7 R. ... être de ce type-là.

8 Q. **[44]** Peut-être juste une question pour... Vous avez
9 parlé de la durée. C'est un exemple de cas où,
10 quand la durée, quand ça se termine,
11 l'indisponibilité, dans le fond, je comprends que,
12 au niveau de la comptabilisation ou de la
13 constatation que c'est terminé, ça, ça ne prend pas
14 de temps, vous le savez presque instantanément, il
15 n'y a pas de délai à ce moment-là, exact?

16 R. À ma connaissance, les délais sont très courts.
17 On...

18 Q. **[45]** Ce n'est pas les plusieurs mois dont on parle
19 ici?

20 R. On parle... Évidemment, il faut que les ordres de
21 travail soient clôturés dans le système pour qu'on
22 puisse constater les délais. Donc, ça ne se fait
23 pas immédiatement, mais dans un délai court.

24 Q. **[46]** On parle plus en termes de jours que de
25 plusieurs mois?

1 R. Oui, exactement. Exactement.

2 Q. **[47]** D'accord. Pour la fin. O.K. D'accord. Je vais
3 maintenant aller à la page 11, Madame la Greffière,
4 s'il vous plaît. Ce sont les graphiques qu'on va
5 voir à la page 11. Peut-être que vous pourriez les
6 réduire de façon à ce qu'on les voit les deux en
7 même temps. Pas besoin. D'accord. Pas besoin.
8 Question : Sur quelle période est établie la
9 moyenne historique que l'on voit apparaître à ces
10 tableaux? Et, là, dans les deux cas.

11 R. À ma connaissance, c'est une moyenne historique de
12 cinq ans. Mais je pourrais faire une validation.

13 Q. **[48]** Peut-être, sans prendre l'engagement
14 spécifique si jamais, par hasard, vous découvrez
15 que ce n'est pas la bonne réponse puis vous voulez
16 corriger...

17 R. Oui, je reviendrai avec une correction.

18 Q. **[49]** Je ne veux pas faire prendre d'engagement,
19 mais ce serait bien d'avoir la bonne réponse, c'est
20 sûr, si jamais il y a une erreur. Mais on prend
21 pour acquis que c'est ça pour l'instant.

22 Nous allons maintenant changer de document.
23 Nous allons aller à la DDR 1, les réponses à la DDR
24 1 de l'AHQ-ARQ, qui est B-0059, page 18. Alors
25 B-0059 page 18 demande 8.2 :

1 Veuillez indiquer le nombre de
2 « différents systèmes de
3 l'entreprise » dont il est question à
4 la référence et fournir la liste de
5 ces systèmes.

6 La réponse :

7 Les trois systèmes qui permettent de
8 bâtir la base de données IFD sont
9 GEN-4, QS et SAP.

10 Nous tentons simplement de comprendre la complexité
11 de bâtir la base de données IFD et avons des
12 questions sur la provenance des données requises de
13 chacun de ces trois systèmes de l'entreprise. Peut-
14 être nous associer, dans le fond, chacun des
15 éléments que je vais vous mentionner avec les trois
16 systèmes dont on vient de parler.

17 (11 h 17)

18 Pour ce qui est de la durée des
19 indisponibles forcées et identification de
20 l'équipement, lequel des trois systèmes est utile?
21 Les bases de données, excusez-moi. Utile ou
22 nécessaire, là?

23 R. En fait, pour la durée... Écoutez, très
24 spécifiquement là, je crois qu'il y a des liens...
25 Il y en a une partie dans SAP et fort possiblement

1 dans GEN-4.

2 D'ailleurs, peut-être expliquer que c'est
3 vraiment le lien entre les trois systèmes qui est
4 complexe à faire pour le Transporteur.

5 Q. **[50]** Donc, vous ne savez pas la durée. Dans le
6 fond, il y en a deux à regarder, donc la question
7 du lien se pose. Identification de l'équipement, je
8 présume que ça va de soi, dans les deux, vous allez
9 avoir l'information de l'identification de
10 l'équipement?

11 R. Bien, en fait, l'identification de l'équipement,
12 elle n'est pas faite de la même manière dans les
13 deux systèmes. C'est ça qui est complexe.

14 Q. **[51]** O.K.

15 R. On ne peut pas avoir une clé de référence unique.
16 Donc, il faut justement bâtir des tables de
17 référencement pour pouvoir faire les croisements.
18 Puis ça, ça peut générer... En fait, ça génère une
19 complexité puis ça peut générer des erreurs, aussi.

20 Q. **[52]** Je comprends. Maintenant, même question pour
21 ce qui est du critère de première contingence,
22 cette fois-ci. Dans quelle base de données on fait
23 référence?

24 R. Euh... dans la base de données GEN-4.

25 Q. **[53]** Pour le CHI?

1 R. Qualité de service.

2 Q. **[54]** Critères pertes de transit?

3 R. La base de données de GEN-4.

4 Q. **[55]** Et pour le critère occurrence, excusez-moi,
5 des IFD?

6 R. C'est une combinaison de GEN-4 et de SAP.

7 Q. **[56]** Est-ce qu'il y a une problématique de liaison,
8 à ce moment-ci, entre GEN-4 et SAP, du même type de
9 ce qu'on discutait tantôt?

10 R. La problématique est existante entre les trois
11 systèmes.

12 Q. **[57]** D'accord. Alors, lorsque vous avez besoin de
13 la cote d'impact d'un équipement... On a développé
14 là, dans le dossier là, en deux mille huit (2008)
15 là, le 3670, par exemple, pour le MGA où les
16 tableaux de calcul du risque, dans le dossier 4097-
17 2019 pour un dossier beaucoup plus récent,
18 évidemment, qui est en cours, où allez-vous
19 chercher l'information? Dans quel système vous
20 allez chercher cette information-là?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Écoutez, je vais m'objecter à la question là. Je ne
23 sais pas où est-ce qu'on s'en va, Madame la
24 Présidente, ici là. Tarification de l'année deux
25 mille vingt (2020), on fore des éléments où...

1 Je ne dis pas que la question n'est pas
2 intéressante là, au contraire, mais on fore dans
3 des systèmes où des réponses sont déjà offertes là.
4 Je dois vous dire que je n'en vois pas du tout la
5 pertinence, là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Cadrin.

8 Me STEVE CADRIN :

9 En fait, on nous répond puis on nous parle d'un
10 indicateur qu'on nous répond complexe puis
11 difficile ou, à peu près impossible à faire là,
12 puis on travaille là-dessus depuis un certain temps
13 là, en années maintenant.

14 Et puis la question ici, c'est de
15 déterminer un peu la complexité. Je l'ai dit,
16 d'emblée, d'ailleurs : la pertinence là, c'est de
17 déterminer l'affirmation qui a été faite par le
18 Transporteur quant à cette complexité-là, quant à
19 cette difficulté-là qu'il rencontre depuis
20 maintenant un certain temps.

21 Alors, on essaie de mieux comprendre. Puis
22 les cotes d'impact, c'est un bon exemple là, on est
23 rendu dans la question des cotes d'impact là.
24 Alors, on comprend qu'il y a des systèmes qui
25 fournissent les cotes d'impact, on travaille avec

1 ça déjà depuis un certain temps, qu'on en parle
2 dans des dossiers très récents, que très vieux et
3 puis, on vous dit, aujourd'hui : Bien, comment vous
4 vous organisez pour trouver les informations de la
5 cote d'impact, qui sont des éléments très
6 pertinents pour les fins de l'indicateur qu'on
7 propose depuis un certain temps, de notre côté.

8 Alors, on répond quelque chose. On vous
9 dit : « C'est complexe, donc on ne le fait pas. »
10 Puis on vous répond : Bien, on veut comprendre la
11 complexité, c'est aussi simple que ça.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Écoutez, on s'en remet à vous là, mais c'est que
14 l'utilité de tout ça aura une certaine...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, l'utilité est évidemment liée...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 ... une certaine limite là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... à liaison avec le MTÉR...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui, mais...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... qui est là pour deux mille vingt (2020) aussi.

25 C'est... c'est... Moi, je pense que de comprendre,

1 à tout le moins, si la validité de la proposition
2 de l'AHQ-ARQ puis voir le niveau de complexité que
3 ça peut demander à ce moment-là, je pense que ça
4 permettra, dans la mesure où les témoins sont en
5 mesure de répondre, bien... d'avoir un niveau...
6 une meilleure compréhension sur la complexité qui
7 se présente au Transporteur.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est très bien, je vous remercie.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Q. **[58]** Vous voulez que je répète la question? Ou vous
12 êtes prêt?

13 M. STEVE CHAGNON :

14 R. Vous pouvez la répéter.

15 Q. **[59]** D'accord, il n'y a pas de problème. Des fois,
16 les discussions, comme ça, ça nous fait perdre un
17 peu le fil. Alors, on veut être sûr de vous faire
18 répondre à la même chose.

19 (11 h 22)

20 Je répète la question en entier : Lorsque
21 vous avez besoin de la cote d'impact d'un
22 équipement, ça c'est quelque chose que vous avez
23 développé dans le dossier 3670-2008 et par exemple
24 pour les MGA ou les tableaux de calculs du risque.
25 Et là, je vous donne la référence, dans le dossier

1 4097, très récent. Où allez-vous chercher
2 l'information? Dans quel système?

3 R. La cote d'impact qui est utilisée dans le cadre du
4 modèle de gestion de l'actif, auquel aussi je
5 faisais référence dans la présentation que j'ai
6 faite en début de panel, en fait, on qualifie
7 l'impact des équipements. Donc, on va chercher des
8 caractéristiques des équipements. Cette donnée-là,
9 elle est dans SAP. Donc, elle est dans un système
10 et des critères comme est-ce que c'est...

11 Je vais prendre l'exemple d'une unité de
12 mesure. L'unité de mesure peut être au SF-6 ou à
13 l'huile. Un des critères c'est de savoir quel est
14 le matériel isolant de cet équipement-là pour
15 amener des critères d'environnement entre autres.
16 Donc, toute la notion d'inventaire des équipements
17 est utilisée pour faire la cote d'impact et les
18 positionnements sur le réseau avec l'information
19 qu'on a dans SAP.

20 Q. **[60]** Alors, tout ça est dans le SAP vous nous
21 dites?

22 R. Oui. Exactement.

23 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

24 R. Je compléterais peut-être la réponse. Il y a le
25 rangement stratégique des postes dans la cote

1 d'impact qui est dans un autre système. Ça fait
2 qu'il y a peut-être une combinaison aussi de
3 certains critères ou certains éléments.

4 Q. **[61]** Je m'excuse, peut-être je vous ai amenée à...
5 Mais c'est correct de comprendre comment est créée
6 la cote d'impact d'une certaine façon et qu'est-ce
7 qui nous amène à créer les cotes d'impact, puis
8 j'ai peut-être mal phrasé la question, c'est ce
9 qu'on me dit. Alors, ce que je veux savoir, c'est
10 dans quel système on trouve la classification que
11 vous avez établie, la classification 1 à 9 pour les
12 cotes d'impact, des sept cent vingt et un mille
13 (721 000) équipements. Ça, une fois que c'est fait,
14 vous le mettez dans quoi?

15 Me STEVE CHAGNON :

16 R. SAP.

17 Q. **[62]** Merci. À la DR-4 de la Régie, B-0082, page 6.
18 Il s'agit de la réponse 2.2. Ce sont les lignes 7 à
19 18 qu'on va regarder plus particulièrement, dont je
20 vous fais lecture :

21 Le Transporteur tient à souligner que
22 la recommandation de l'AHQ-ARQ ne
23 correspond pas à ce que fait Hydro-One
24 et ne répond pas à la définition de la
25 mesure de la disponibilité du réseau,

1 tel que défini par l'ACÉ. La
2 proposition de l'AHQ-ARQ présente les
3 failles suivantes :
4 Taux d'indisponibilités forcées en % :
5 Le calcul d'un taux de disponibilité
6 exige de tenir compte de l'ensemble
7 des équipements et non pas seulement
8 des occurrences d'indisponibilités
9 forcées comme le suggère l'AHQ-ARQ.
10 Ainsi, le dénominateur de l'indicateur
11 doit prendre en compte au moins tout
12 l'inventaire des équipements majeurs,
13 tel que le fait Hydro-One, et non pas
14 seulement le nombre d'occurrences, tel
15 que suggéré par l'AHQ-ARQ.

16 La question est la suivante. Est-ce que l'ensemble
17 des équipements, et je prends cette expression-là
18 dans le cadre de la citation en-haut, et tout
19 l'inventaire des équipements majeurs est la même
20 chose, selon vous?

21 R. En fait, c'est l'ensemble des équipements visé par
22 l'indicateur. Oui. On peut faire le lien entre les
23 deux termes.

24 Q. **[63]** Pouvez-vous nous indiquer à quel endroit
25 précisément est indiqué que l'ARQ-ARQ suggère de

1 tenir compte de seulement des occurrences dans les
2 disponibilités forcées. Vous voyez ça où dans notre
3 preuve ou c'est votre compréhension tout
4 simplement? Évidemment, le mot-clé est le mot
5 « seulement ».

6 R. Écoutez, je peux vous le fouiller, puis vous le
7 ramener en engagement. Je ne veux pas faire ça
8 devant vous ici.

9 (11 h 27)

10 Q. **[64]** À votre guise, parce que c'est une affirmation
11 que vous faisiez. Donc, nous, on ne la trouvait
12 pas. Vous avez compris pourquoi je vous pose la
13 question. Alors, parce que le mot « seulement »
14 était peut-être pas selon nous, je vous le dis bien
15 humblement, approprié. Alors, je vais vous laisser
16 prendre l'engagement de valider à quel endroit vous
17 avez pris cette information-là, question qu'on ait
18 le même discours tous les deux à la fin.

19 R. Parfait.

20 Q. **[65]** Je vais le libeller. Engagement numéro 4 :
21 Pouvez-vous indiquer à quel endroit précisément il
22 est indiqué que l'AHQ-ARQ suggère de tenir compte
23 de « seulement des occurrences d'indisponibilités
24 forcées »? Merci.

25

1 E-4 (HQT) : Indiquer à quel endroit précisément il
2 est indiqué que l'AHQ-ARQ suggère de
3 tenir compte de « seulement des
4 occurrences d'indisponibilités
5 forcées » (demandé par AHQ-ARQ)

6
7 Si on va maintenant à la page 28. Je pense que vous
8 n'étiez pas loin. Ah, vous l'avez fermé. J'aurais
9 dû tout de suite sauter sur l'occasion. À la page
10 28 donc de notre mémoire, qui est la pièce 18.

11 Recommandé d'inclure « tous les équipements dont le
12 Transporteur mesure l'indisponibilité forcée ». Et,
13 là, on veut savoir, est-ce que, ça, ce n'est pas...
14 est-ce que vous comprenez que... équivalant à
15 l'ensemble des équipements? Alors « tous les
16 équipements dont le Transporteur mesure
17 l'indisponibilité forcée » n'est-il pas
18 l'équivalent de l'ensemble des équipements?

19 R. Quand on lit avec cette lunette-là, on pourrait
20 comprendre ça en effet. Il faudra voir si c'est une
21 incompréhension dans la lecture ou une
22 interprétation plutôt qui a amené le Transporteur à
23 errer ou pas. Donc, à travers l'engagement, on va
24 répondre à ça.

25 Q. [66] D'accord. Vous pourrez préciser ce que vous

1 avez besoin de préciser en temps et lieu dans
2 l'engagement numéro 4. On n'en prendra pas un
3 différent sur cet aspect-là. On est similaire. Est-
4 ce que l'indicateur du nombre d'IF tient compte de
5 tous les équipements ou seulement des équipements
6 majeurs?

7 R. Seulement les équipements majeurs.

8 Q. **[67]** Peut-on avoir une liste des équipements
9 majeurs en termes de type d'équipements majeurs
10 dont on parle et de cote d'impact?

11 R. On pourrait obtenir cette liste-là. Maintenant pour
12 ce qui est de la cote d'impact, elle, elle est
13 individuelle à chacun des équipements du réseau du
14 Transporteur. Donc, ce n'est pas une cote d'impact
15 par type d'équipement, mais plutôt une cote
16 d'impact par individu.

17 Q. **[68]** Des équipements majeurs pour qu'ils deviennent
18 un équipement majeur, ils doivent être d'une
19 certaine nature?

20 R. Je vais vous donner un exemple.

21 Q. **[69]** Oui. Allez-y!

22 R. Transformateur. Donc, ça, c'est un équipement
23 majeur. Maintenant, chaque transformateur est
24 étiqueté avec une cote d'impact en fonction des
25 critères de sa position sur le réseau ou sa

1 composition, son niveau de tension. Donc, c'est des
2 éléments qui peuvent venir jouer sur la cote
3 d'impact. Donc, on a un type d'équipement majeur,
4 mais plusieurs cotes d'impact.

5 Q. [70] C'est bon. Ça répond. Merci. B-0082 page 7
6 demande 2.3. C'est la DDR 4 de la Régie. Donc je
7 fais la lecture.

8 Veuillez indiquer si le Transporteur
9 est en mesure de déterminer, dans
10 l'historique des durées des
11 indisponibilités forcées, les périodes
12 d'attente d'intervention en l'absence
13 d'un besoin immédiat (référence (ii)).

14 La réponse :

15 Le Transporteur n'est pas en mesure de
16 déterminer les périodes d'attente
17 d'intervention en l'absence d'un
18 besoin immédiat. Les systèmes
19 d'entreprise ne permettent pas d'avoir
20 cette nuance dans l'évaluation de la
21 durée. Le Transporteur est seulement
22 en mesure de connaître quand
23 l'emplacement d'exploitation a été
24 retiré du réseau et quand il a été
25 remis sous tension.

1 La question : Vous nous avez dit dans le passé que
2 certaines durées d'indisponibilités forcées
3 n'étaient pas révélatrices parce qu'il n'y avait
4 pas d'urgence de ramener certains équipements, par
5 exemple avant l'hiver. Pouvez-vous nous donner des
6 exemples de tel cas en termes de type d'équipement
7 et de période de l'année, dans le fond?

8 R. Oui, on pourrait avoir un transformateur de
9 puissance. Par exemple, on sait que le réseau est
10 conçu pour fonctionner à N-1. Donc, un
11 transformateur de puissance pourrait avoir un bris
12 en début d'année. Et la stratégie pourrait être de
13 travailler à sa remise en fonction à travers
14 l'ensemble de l'année pour qu'il soit prêt pour la
15 pointe suivante, donc au mois de décembre. Donc,
16 c'est un exemple de cas où on a une durée qui
17 évolue dans le temps.

18 Q. [71] Qui va être longue mais qui, techniquement,
19 est juste reliée à... Ce n'est pas un élément
20 stratégique à réparer maintenant, dans le fond?
21 (11 h 32)

22 R. Bien, en fait, le transformateur en lui-même est un
23 élément stratégique de notre réseau. Maintenant, il
24 faut savoir à quel moment on en a besoin exactement
25 pour que, de façon efficiente, le Transporteur

1 puisse procéder à sa remise en état et sa remise en
2 service.

3 Q. [72] Donc, dans ce cas-là ce serait la pointe que
4 vous avez identifiée comme étant la période
5 pertinente, là, donc...

6 R. Exactement et cette situation-là, elle est valide
7 pour l'ensemble des équipements du Transporteur,
8 donc on évalue en fonction de la criticité de
9 l'équipement sur le réseau, sa fonction et les
10 besoins en exploitation.

11 Q. [73] Quand vous dites « on évalue », qui chez le
12 Transporteur décide, avant de mettre les efforts
13 mettons sur un équipement ou sur un autre, pour
14 régler les cas d'indisponibilité forcée, là?

15 R. Bien c'est un travail conjoint avec l'ensemble des
16 équipes du Transporteur, autant en exploitation
17 pour bien comprendre le besoin réseau associé à cet
18 équipement-là. Ensuite de ça, évidemment il y a la
19 compréhension des besoins de main-d'oeuvre et de
20 temps pour réaliser la réparation. Et du côté de
21 mes équipes en expertise, bien toute la
22 compréhension de ce qui est à faire puis de la
23 capacité de le faire ou non, donc de l'intervention
24 à réaliser.

25 Q. [74] Donc, les éléments que vous prenez pour cette

1 décision-là sont en équipe, à ce que je comprends.
2 Il y a la question de l'opération du réseau. On
3 parle après ça de l'exécution des travaux, alors
4 l'aspect main-d'oeuvre, temps requis. Et vous avez
5 mentionné, je m'excuse, le dernier... la dernière
6 portion? Vous.

7 R. Excusez-moi, bien en fait les travaux à réaliser.
8 Donc, quelles sont les tâches qui doivent être
9 mises, donc c'est le premier point, là, j'aurais
10 peut-être dû le mettre au début de ma réponse, mais
11 on définit les travaux à réaliser et ensuite, avec
12 les opérations, on définit le temps pour le faire
13 et avec l'exploitation on regarde la priorité à
14 donner en fonction de l'exploitation du réseau.

15 Q. [75] Est-ce que cette... cette façon de faire que
16 vous nous expliquez là, est-ce que c'est quelque
17 chose qui est documenté, ça, chez le Transporteur
18 pour... cette façon de faire, là? Pas la façon de
19 faire, cette décision, excusez-moi, j'ai dit la
20 façon de faire. La décision, est-ce qu'elle est
21 documentée? Pour décider chacun des équipements
22 est-ce qu'on pourrait valider, par exemple, bon, on
23 n'a pas mis tel transformateur tout de suite dans
24 la liste de priorités, la décision, elle a été
25 prise telle date par monsieur Untel ou par le

1 groupe Untel.

2 R. Certains... c'est de l'information qui est prise au
3 quotidien, hein. Au moment où on se parle, il y a
4 des gens qui sont en train de le faire pour des
5 équipements sur le réseau, on a des bris à tous les
6 jours. La décision se prend généralement à la base,
7 là, avec les équipes maintenance ou les équipes en
8 soutien aux opérations et l'exploitation. Et on n'a
9 pas de système pour documenter cette prise de
10 décision-là.

11 Q. [76] Alors si vous reportez, par exemple, on prend
12 notre transformateur de tout à l'heure, là, qui en
13 début d'année se brise, a besoin de réparations
14 puis va être reportée toute l'année jusqu'à la
15 pointe. On a pris une décision à un moment donné,
16 c'est pas vraiment répertorié en nulle part. Ça a
17 été pris la journée que ça a été pris, là, j'ai
18 compris ça.

19 R. En fait, la... quand on prend la décision,
20 évidemment on va... on va documenter la...
21 l'horizon de réparation avec une planification,
22 donc il y a une planification de ces travaux-là qui
23 est mise... qui est mise à jour. Les systèmes
24 d'exploitation vont aussi tenir compte d'une date
25 éventuelle de retour qui a été convenue. Donc, on

1 documente cette... cet élément-là à travers ce que
2 je viens de vous dire, cependant c'est pas un seul
3 endroit, c'est pas non plus... Exemple, la date de
4 retour n'est pas seulement en lien de documenter la
5 décision, mais aussi de faire l'exploitation du
6 réseau.

7 Q. [77] Je vous laisser regarder, on vous a glissé un
8 Post-it, là. Est-ce qu'il y a des éléments
9 additionnels que vous voulez ajouter?

10 R. Bien en fait c'est la cote de... on me glisse la
11 cote de priorité des équipements. Donc, en effet,
12 en fonction de la priorité et de la priorisation
13 qu'on fait de nos interventions. Mais cet élément
14 de priorisation-là, il est documenté pour... pour
15 le modèle de gestion de l'actif puis en continu
16 évidemment en fonction des événements il va
17 évoluer.

18 Q. [78] Juste pour clarifier, vous avez parlé de cote
19 de priorisation sur le Post-it peut-être, là, mais
20 est-ce que c'est la même chose que la cote
21 d'impact, là?

22 R. La priorisation des interventions, il faut se
23 rappeler qu'elle est faite en... avec deux
24 éléments. Oui, la cote d'impact, mais aussi la
25 probabilité, donc il y a deux axes à la... à la

1 matrice de risque du Transporteur. Donc, la cote
2 d'impact en est une partie.

3 Q. **[79]** Merci. Je vous amène dans une autre pièce, qui
4 est la demande de renseignements numéro 1 de la
5 FCEI, qui est la pièce B-0046. Et on est à la page
6 19, au tableau 3.10B. Merci. On voit le tableau à
7 l'écran présentement. Alors, comment peut-on
8 expliquer que des IFD ont des durées de zéro (0)?
9 Pas zéro virgule zéro un (0,01) là, mais zéro (0)?
10 (11 h 37)

11 R. On peut avoir un enclenche, réenclenche.
12 Probablement que dans ce cas-là, c'est trop rapide
13 pour avoir une notion de durée dans l'indicateur.

14 Q. **[80]** Alors, il y a donc eu un événement, mais qui
15 n'a, à peu près, pas duré? Si je peux dire ça comme
16 ça?

17 R. Oui.

18 Q. **[81]** Mais tellement petit que c'est zéro virgule
19 zéro un (0,01) là, ça ne capte même pas là?

20 R. Exactement.

21 Q. **[82]** O.K., mais on le sait quand même? D'où le
22 zéro?

23 R. Oui.

24 Q. **[83]** O.K. Comment expliquer qu'il y a des IFD de
25 plusieurs années? Par exemple, pour un sectionneur

1 de quarante-sept mille six cent quatre-vingt-neuf
2 (47 689) heures, soit huit cent soixante-neuf
3 (869)... Pardon... Quarante-sept mille huit cent
4 soixante-neuf (47 869) heures, soit cinq virgule
5 cinq (5,5) années?

6 R. Comme je l'ai mentionné tantôt, la priorisation des
7 activités est faite en fonction de la criticité
8 puis de l'importance de cet équipement-là ou du
9 besoin du réseau. Peut-être que...

10 Puis là, j'ai... Évidemment, vous m'amenez
11 là... On prend les cas extrêmes là, et...

12 Q. [84] Bien, c'est ça, on a pris le minimum et le
13 maximum là.

14 R. Bien, oui, exactement... exactement. Donc, dans
15 certains cas, il pourrait y avoir une situation où
16 pendant une période de temps qui peut être longue,
17 il n'y a pas de besoin, pour cet équipement-là, de
18 le ramener rapidement.

19 Puis à un moment donné, les conditions
20 réseau vont évoluer. Il peut y avoir des
21 raccordements de clients. Il peut y avoir des
22 besoins d'exploitation qui changent, qui se
23 modifient puis qui font en sorte que l'équipement
24 devient prioritaire pour être réparé.

25 Donc, ça peut être... Surtout pour les

1 sectionneurs là, qui, évidemment, peuvent être
2 réparés rapidement. Donc, en fonction du besoin, on
3 va les réparer ou non.

4 Q. **[85]** Bien, il y a d'autres exemples de cas où ça
5 prend un certain... Bien, le maximum, il y a
6 toujours le cas de l'extrême. Bien, évidemment, la
7 question, ce n'est pas de savoir...

8 R. Bien, c'est la même chose...

9 Q. **[86]** ... s'il y a eu un cas extrême une fois là.

10 R. ... que... Mon explication s'applique à l'ensemble.

11 Q. **[87]** J'imagine, oui, d'accord. Donc, doit-on
12 comprendre, évidemment qu'un tel équipement... et
13 qu'est-ce que vous mentionnez, dans le fond, c'est
14 qu'il n'est pas utile au réseau, au moment où on
15 regarde la nécessité de le réparer là? Parce qu'on
16 parle cinq point cinq (5,5) ans là, j'ose croire
17 qu'il est intéressant de l'avoir, mais ce n'était
18 pas utile pour l'opération du réseau, c'est pour ça
19 qu'il ne change pas de priorités et qu'il ne soit
20 pas aussi loin dans le temps? Pour prendre notre
21 exemple extrême là.

22 R. Bien, il n'a pas été utile pendant une certaine
23 période, mais il peut l'être redevenu par la suite.
24 Évidemment, la durée des interventions, elle est
25 différente, mais comme on le dit, on tente

1 d'optimiser nos processus, donc de faire le
2 meilleur geste. Et on a probablement priorisé des
3 équipements qui avaient des besoins de retour sur
4 le réseau, plus rapidement. C'est ce qui génère cet
5 élément-là.

6 Donc, quand on peut, de façon, en
7 exploitation, éliminer la contrainte autrement,
8 bien, on l'utilise, mais ce moyen-là, il n'est
9 peut-être pas éternel, et là on a un besoin de
10 réparation qui apparaît.

11 Q. **[88]** Dans la DDR-1 de la FCEI, toujours B-0046,
12 page 21, Tableau R3.10F, on regarde les CHI plus
13 particulièrement. On comprend que sur les six
14 ans... En fait, la période est six ans là, ce qu'on
15 voit en haut de « Statistiques des CHI pour la
16 période deux mille treize (2013) à deux mille dix-
17 huit (2018) », inclusivement là, donc, ce que j'en
18 comprends, c'est que c'est six ans, il y a eu cinq
19 cent soixante-dix (570) IFD qui ont entraîné au
20 moins un CHI.

21 Alors, la question est la suivante
22 là : Est-ce qu'un CHI peut être causé par plus d'un
23 IFD? Par exemple, est-ce que c'est courant que la
24 défaillance de deux équipements ou plus entraîne un
25 CHI?

1 R. Écoutez là, tout est possible là, dans le hasard
2 là, mais habituellement c'est un équipement qui est
3 défaillant. Il pourrait arriver qu'on ait deux
4 équipements simultanément, mais ça doit être
5 relativement rare. En fait, je ne suis pas certain
6 qu'on en a des cas documentés.

7 Q. **[89]** Vous n'avez pas de souvenir d'un cas où
8 c'est...

9 R. Non.

10 Q. **[90]** ... effectivement le cas. D'accord. C'est bon.
11 Juste pour fins de vérifications, est-ce que vous
12 avez comparé le nombre de CHI total, du tableau que
13 l'on voit à l'écran? Le Tableau R3.10F qui, soit
14 dit en passant, c'est cinq cent soixante-dix (570)
15 multipliés par neuf mille neuf cent cinq (9905) qui
16 donne cinq millions quatre cent soixante-cinq...
17 six cent quarante-cinq huit cent cinquante
18 (5 645 850), je fais de la dyslexie en lisant, avec
19 le nombre de CHI vraiment observé suite à des
20 défaillances d'équipements sur la même période de
21 six ans. Avez-vous fait cette validation-là?

22 (11 h 42)

23 R. Bien, je ne sais pas si... Je vais reformuler en
24 essayant de comprendre, mais...

25 Q. **[91]** Allez-y.

1 R. Bien, en fait, je vais tenter une explication, vous
2 me direz... Bien, pas une explication, mais une
3 compréhension de ce que vous me dites, parce que
4 dans le fond, le IFD c'est la défaillance. C'est la
5 manière dont on a réussi à répertorier dans nos
6 systèmes la défaillance d'un équipement. Donc, si
7 je devais comparer avec les défaillances, je
8 reviendrais à recomparer avec le même chiffre.

9 Q. **[92]** D'accord. Donc, vous ne faites aucune... La
10 vérification que je propose, vous dites dans le
11 fond : « On ne fait pas ça nécessairement. ».

12 R. En fait, nous, ce qu'on tente c'est d'avoir le bon
13 nombre d'IFD. Après ça, les CHI en découlent. Donc,
14 c'est... la validation des IFD ça c'est à travers
15 le processus qu'on a déjà défini.

16 Q. **[93]** D'accord. On va maintenant dans la pièce B-
17 0037, à la page 26.

18 R. C'est quelle référence HQT?

19 Q. **[94]** DDR-3, Régie. La question va nous amener à la
20 ligne Vaudreuil-Soulanges.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Répétez la page s'il vous plaît.

23 Q. **[95]** Oui. page 26. Ligne Vaudreuil-Soulanges.
24 Alors, peut-être une question de compréhension. Le
25 tableau est divisé. On ne voit plus l'en-tête du

1 tableau, mais ce qu'on voit dans...

2 Me STEVE CHAGNON :

3 R. C'est quelle page?

4 Q. **[96]** Page 26. La ligne Vaudreuil-Soulanges, mais
5 j'ai demandé de rétrécir pour que tout le monde
6 puisse voir à l'écran les en-têtes pour qu'on
7 puisse se retrouver.

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. Juste pour bien se situer, donc, on est dans l'État
10 de transformation des postes?

11 Q. **[97]** Oui. Je vais vous poser maintenant la
12 question. Donc, vous avez à Vaudreuil-Soulanges,
13 Tension (kV) 120-25, ensuite, Hiver CLT (MVA) qui
14 est 129, Hiver Charge prévue 2019 qui est 136, Été
15 CLT (MVA) 97, Été Charge prévue 2019 (MVA) 51.

16 Contrairement aux autres cas semblables
17 dans le tableau, pourquoi ne voit-on pas de
18 mentions dans la colonne de remarques pour ce cas
19 où la charge prévue en hiver, 136 (MVA) surpasse la
20 CLT de 129 (MVA)? Dans certains cas, on les voit à
21 l'écran. Il y a quelques remarques parfois quand
22 les chiffres méritent des explications.

23 R. Les personnes qui seraient en mesure de vous
24 répondre vont être présentes au niveau du Panel 3.
25 Donc, je pense que ça va être préférable de

1 reporter votre question à ce moment-là.

2 Q. **[98]** Il n'y a pas de soucis. Donc, je vous amène à
3 notre dernière ligne de questions. B-0033 est la
4 pièce, à la page 8.

5 R. B-0033 étant?

6 Q. **[99]** HQT-1, Document 2. Page 8 et plus
7 particulièrement les numéros 59 et 60 qui sont
8 respectivement : Mise à jour de l'analyse des
9 indicateurs de balisage, paragraphe 204 et pour ce
10 qui est du 60 : Présentation des résultats du
11 rapport de balisage de la firme First Quartile
12 Consulting, paragraphe 205. Pouvez-vous nous
13 indiquer où se trouve ces informations sur les
14 investissements dans HQT, Document 1, lorsqu'on
15 parle d'investissement. Je vous suggère qu'ils ne
16 sont pas là, mais... Évidemment.

17 (11 H 47)

18 R. J'imagine si vous posez la question.

19 Q. **[100]** Oui. Mais peut-être qu'il y a une raison.
20 C'est pour ça que je vous vois chercher. Il y a une
21 raison plus derrière ça ou une explication à me
22 donner. Je m'excuse.

23 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

24 R. Si la référence est bonne, je pense qu'on serait
25 dans HQT-2, Document 1 pages 10 et 11, si c'est ce

1 à quoi vous faites référence.

2 Q. **[101]** On cherche les investissements. Je ne veux
3 pas vous obliger à regarder chacune des feuilles,
4 mais c'était plutôt au niveau de l'explication.
5 Mais je vous laisse, si vous voulez peut-être
6 prendre l'engagement pour ne pas étirer ça
7 inutilement. Peut-être qu'on l'a manqué mais les
8 chances sont plus dans le sens qu'il y a une
9 explication derrière ça.

10 M. STÉPHANE VERRET :

11 R. Donc, l'engagement serait d'expliquer pourquoi on
12 ne retrouverait pas l'information relative aux
13 investissements dans le balisage, c'est ça?

14 Q. **[102]** Bien, où se retrouvent-t-elles et, à défaut,
15 pourquoi ne sont-elles pas là. Évidemment, il y a
16 peut-être... La question numéro 2, là, on peut le
17 mettre dans le même engagement, et fournir les
18 informations en lien avec l'investissement.

19 Monsieur le sténographe me demande de reprendre
20 tout ça du début. Alors je le refais. Pouvez-vous
21 nous indiquer où se trouvent ces informations sur
22 les investissements dans HQT-2, Document 1, en
23 faisant référence au tableau apparaissant à B-0033
24 page 8, les numéros 59 et 60 de ce tableau; à
25 défaut d'apparaître donc dans ce document fournir

1 les explications qui justifient l'absence de cette
2 information; et, le cas échéant, fournir
3 l'information.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Engagement 5.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Engagement 5.

8

9 E-5 (HQT) : Indiquer où se trouvent les
10 informations sur les investissements
11 dans HQT-2, Document 1, en faisant
12 référence au tableau apparaissant à
13 B-0033 page 8, les numéros 59 et 60 de
14 ce tableau; à défaut d'apparaître dans
15 ce document fournir les explications
16 qui justifient l'absence de cette
17 information; et, le cas échéant,
18 fournir l'information (demandé par
19 AHQ-ARQ)

20

21 Maintenant, je vous amène dans le mémoire amendé de
22 l'AHQ-ARQ, qui est C-AHQ-ARQ-0018, toujours la même
23 chose, page 18. En fait ce qu'on me fait préciser,
24 là, ce n'était pas une question, simplement, si on
25 vous amène à cette section-là du mémoire, vous

1 allez voir en note de bas de page... Je m'excuse du
2 délai. C'est ma dernière question. Excusez-moi!

3 Je vous amène plutôt à la page 10 du
4 mémoire dans la note de bas de page que vous allez
5 y voir, mémoire d'AHQ-ARQ. Et pour faire référence
6 à la question que je vous posais il y a quelques
7 instants et l'engagement, vous voyez les figures 3,
8 6, 9 et 12 qui sont mentionnées dans la pièce du
9 dossier 4058-2018 et qui sont donc les figures sur
10 les investissements qui sont manquantes, dans le
11 fond, dont on vous parlait. C'est la référence pour
12 vous permettre de voir ce qui était dans l'ancien
13 dossier.

14 Simplement ça va en complément
15 d'information pour les fins de l'engagement numéro
16 5 pour la référence à la pièce du dossier l'année
17 dernière. On s'excuse de la confusion au niveau de
18 l'information. Ça complète nos questions, en vous
19 remerciant. Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Cadrin. Ça va nous amener à la pause
22 lunch. On va prendre quatre-vingt-dix (90) minutes
23 pour la pause lunch et on va revenir avec l'AQCIE-
24 CIFQ. Je vous remercie.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

2

REPRISE DE L'AUDIENCE

3

(13 h 30)

4

LA PRÉSIDENTE :

5

Bonjour, Maître Fréchette.

6

Me YVES FRÉCHETTE :

7

Ah, bien, je vais vous laisser vous asseoir. Je ne

8

voulais pas prendre le micro, primesautier.

9

J'arrive. Je suis là. C'est vendredi.

10

LA PRÉSIDENTE :

11

C'est l'enthousiasme.

12

Me YVES FRÉCHETTE :

13

Oui, vous le savez, je suis un garçon enthousiaste.

14

Je ne peux pas, malgré les années, j'ai toujours

15

gardé cette belle étourderie. Je peux vous dire

16

qu'on a deux engagements qui pourraient être au

17

moins certainement... Je ne sais pas si ça va être

18

satisfaisant, mais en tout cas on peut toujours y

19

répondre. Je pense que monsieur Verret, peut-être

20

je vous céderais la parole.

21

M. STÉPHANE VERRET :

22

R. Je vais essayer d'être satisfaisant. Donc

23

l'engagement numéro 1. On m'indique que

24

l'information a déjà été fournie au dossier de l'an

25

dernier. Donc à la pièce HQT-3, Document 2 du

1 dossier 4058-2018, donc HQT-3, Document 2 page 30
2 aux lignes 24 à 26, on fournit l'explication du
3 changement de façon de calculer le taux. Ça, c'est
4 pour le premier.

5 L'engagement numéro 5. Donc, après
6 vérification, les figures qui ont été fournies au
7 niveau du balisage sont des figures sur les coûts
8 totaux. C'est un choix qu'on a fait. On parlait au
9 début des choix au niveau de l'allégement de
10 l'information qu'on a déposée dans le cadre du MRI.
11 Alors, c'est un choix qu'on a fait de fournir les
12 figures totales des coûts totaux. Et puis, bien, on
13 propose de maintenir ce choix-là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[103]** Juste pour être précis. C'est parce que dans
16 la décision, on vous avait demandé de redonner
17 l'information qui n'était pas en lien avec les...
18 on s'entend, avec les CNE. Puis de mémoire, les
19 figures que les gens de l'AHQ-ARQ, les 3, 6, les
20 tableaux 3, 6, 9 et 12 qui sont aux pages 8 à 15 de
21 la pièce de l'an passé, c'est les investissements,
22 on n'est pas dans les CNE. Quand on vous a demandé
23 de fournir l'ensemble de l'information similaire à
24 l'année passée, mais qui n'impliquait pas les CNE,
25 je ne pensais pas que ça excluait les

1 investissements.

2 R. Non, ce n'est pas que ça exclut. Ça excluait les
3 investissements. Mais quand on prend les totaux
4 moins les investissements, on arrive aux dépenses
5 d'exploitation. C'est pour ça qu'on a fourni les
6 totaux.

7 Q. **[104]** D'accord. Merci.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Alors voilà. Alors, oui, je céderais la parole à
10 maître Pelletier. Pour les autres engagements,
11 bien, ça progresse.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 Me PIERRE PELLETTIER :

15 Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE-CIFQ. Nous
16 avions prévu vingt (20) minutes. Mais finalement
17 après revu, réexamen, on en est venu à la
18 conclusion que les interrogatoires n'étaient pas
19 nécessaires.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Vous allez faire des heureux du côté des témoins,
22 du moins on l'espère. C'est moi qui est
23 primesautière cet après-midi. Alors maître Dubé.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

25 Nicolas Dubé pour BRTM.

1 Q. **[105]** Rebonjour. Madame la Greffière, si vous
2 pouviez afficher s'il vous plaît la pièce B-0005.
3 C'est HQT-2, Document 1. À la page 30 s'il vous
4 plaît. Si vous descendez un petit peu en bas, on a
5 un calendrier de travail. Donc, cette section-ci
6 est en lien avec l'indicateur des interruptions et
7 indisponibilités de service aux interconnexions que
8 la Régie vous a demandé de développer. Ma première
9 question est simple. Où en êtes-vous dans le
10 calendrier de travail proposé?

11 M. STEVE CHAGNON :

12 R. Au niveau du calendrier de travail, on en est à
13 l'étape 2. Donc, qu'on avait développé l'indicateur
14 qui se termine... l'automne se terminant dans
15 quelques semaines, même jours. Donc, on est
16 toujours à l'étape 2. Et on est en ligne avec le
17 calendrier proposé.

18 Q. **[106]** Ma prochaine question : Quand comptez-vous
19 terminer l'étape 2 et arriver à l'étape 3, la
20 présentation de l'indicateur aux clients?

21 R. Comme j'ai mentionné donc, l'étape 2 va se terminer
22 prochainement. Et suite à cette étape-là, on va
23 procéder à l'analyse et à la préparation pour la
24 présentation de l'indicateur qui devrait arrivée
25 courant de l'hiver. Donc, dans les premiers mois de

1 l'année.

2 (13 h 35)

3 Q. **[107]** Si vous voulez bien remonter, Madame la
4 Greffière, juste un peu plus haut. Donc, la Régie
5 vous a demandé de développer l'indicateur en
6 collaboration avec les clients du service de
7 transport point à point. Vous dites à partir de la
8 10 :

9 Par ailleurs, le Transporteur confirme
10 qu'il a pris bonne note de la demande
11 de la Régie et de développer
12 l'indicateur de concert avec ses
13 clients.

14 C'est un peu un message que je veux vous dire. Il
15 est important pour ma cliente que l'indicateur soit
16 réellement développé de concert avec le
17 Transporteur. Pouvez-vous m'expliquer, puis
18 expliquer plus particulièrement à ma cliente
19 comment va s'incarner le développement de
20 l'indicateur de concert avec les clients point à
21 point du Transporteur?

22 Je vois dans votre calendrier de travail
23 qu'il va y avoir une présentation de l'indicateur
24 aux clients, intégration des commentaires des
25 clients, mais concrètement, comment vous voyez le

1 développement de concert avec vos clients?

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Je vous remercie de la question. Je vais
4 effectivement être très clair pour rassurer vos
5 clients au niveau de la participation qu'ils vont
6 avoir dans le cadre de l'élaboration de cet
7 indicateur-là. Alors, ce qu'on a fait présentement
8 à l'automne, c'est qu'on a... Il y a des travaux
9 préliminaires qui sont à faire pour pouvoir arriver
10 avec une certaine information à partager, puis une
11 présentation à faire au niveau des clients. Ça va
12 toujours mieux de partir avec quelque chose que de
13 partir avec une page blanche.

14 Donc, l'idée c'était de faire nos travaux
15 préliminaires, d'être capables de rencontrer les
16 clients. On va planifier une rencontre et puis on
17 va vous présenter le résultat de ces travaux-là
18 pour vraiment consulter. Ça ne sera pas une
19 présentation magistrale où les clients n'auront pas
20 l'opportunité de participer pleinement à l'échange,
21 puis d'influencer les travaux.

22 Q. **[108]** Merci. Je vous le dis, parce que ce qu'on
23 veut éviter c'est une présentation en juillet
24 quelques semaines avant le dépôt dans un dossier
25 tarifaire. Donc, on veut vraiment que ça soit fait

1 en collaboration. En amont du dépôt de la
2 tarifaire.

3 R. C'est tout à fait notre intention aussi, puis comme
4 on mentionnait tout à l'heure, on est en ligne pour
5 faire cet échange-là avec les clients durant la
6 période d'hiver.

7 Q. **[109]** Je vais vous référer à votre présentation de
8 ce matin. À la page 23. Pouvez-vous simplement me
9 confirmer que l'indicateur qui sera développé va
10 être effectivement lié au MTÉR dans le cadre d'un
11 MRI de deuxième génération?

12 Me STEVE CHAGNON :

13 R. La proposition est en effet de développer un
14 indicateur qui serait valide pour le prochain MRI.

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 R. L'interrogation que j'avais c'était : Vous parlez
17 bien du taux d'indisponibilité ici?

18 Q. **[110]** Oui.

19 R. O.K.

20 Q. **[111]** Et, Madame la Présidente, vous demandiez à ma
21 collègue dans la dernière cause tarifaire, où on
22 voyait cet indicateur? Dans quelle catégorie du
23 MTÉR? Je vous pose la même question. Donc, dans les
24 catégories qu'on voit à la page 23, pour le
25 Transporteur cet indicateur de... La page 24

1 excusez-moi.

2 R. Je vais revenir, Maître Dubé, parce que là, peut-
3 être que la pause de lunch n'a pas été bonne pour
4 moi, je ne suis peut-être pas vite là. Vous avez
5 commencé à nous poser des questions sur le tableau
6 pour le développement de l'indicateur
7 d'indisponibilité aux interconnections.

8 Q. **[112]** Oui.

9 R. Lorsque vous nous pointez ici, êtes-vous toujours
10 sur le même indicateur ou vous nous parlez
11 maintenant de l'indicateur : Taux d'indisponibilité
12 dont...

13 Q. **[113]** Non.

14 R. ... monsieur Chagnon a discuté ce matin? Je veux
15 juste être sûr qu'on parle tous de la même chose.

16 Q. **[114]** Non. Je suis toujours sur l'indicateur
17 interruption et indisponibilité aux
18 interconnections. Lorsque l'indicateur sera
19 développé, ma question est simplement dans quelle
20 catégorie vous croyez que cet indicateur-là
21 pourrait tomber. Donc, fiabilité, disponibilité du
22 réseau, service à la clientèle, Santé et Sécurité,
23 Environnement?

24 (13 h 40)

25 R. Deux éléments à la réponse. Tout d'abord, les

1 questions des indicateurs qui seront retenus pour
2 le deuxième tour du MTÉR, il est un peu tôt pour
3 savoir lesquels vont faire partie de cette deuxième
4 génération-là ou ce deuxième tour de MTÉR, mais
5 plus précisément, la catégorie... on parle de la
6 disponibilité de l'interconnexion pour permettre le
7 transit des clients.

8 Donc, bien que la notion de disponibilité
9 est un peu différente que la disponibilité des
10 équipements là, mais spécifiquement, donc, c'est un
11 indicateur qu'on voulait orienter clients pour
12 pouvoir démontrer : Est-ce que l'interconnexion est
13 disponible pour faire des transits ou non?

14 Alors, je le mettrais probablement dans la
15 catégorie « Disponibilités » là.

16 Me NICOLAS DUBÉ :

17 J'ai compris. Donc, ça complète mes questions,
18 Madame la Présidente.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie. Maître Turmel.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. [115] Bonjour, membres du banc. André Turmel pour
23 la FCEI. Bonjour au Panel, en ce beau vendredi
24 après-midi neigeux.

25 Alors, je vous demanderais d'aller, Madame

1 la Greffière, à la page 5 de la présentation de ce
2 matin... plutôt la page... C'est plutôt la page 6,
3 en lien avec la prévision des mises en service,
4 donc deux mille dix-neuf (2019). Alors, ce matin,
5 vous nous avez présenté, un peu, une chronologie de
6 ce qui s'est passé à l'égard... depuis le début de
7 l'année, à l'égard, bon, des différents
8 investissements qui sont entrés, j'allais pas
9 dire au poste, mais en ligne, qui ont été mis en
10 service, et le tableau arrête à la fin du mois
11 d'octobre.

12 Et si je comprends bien, l'objectif est de
13 couvrir deux milliards trois cent trente-cinq
14 millions (2,335 G\$) pour ajout à la base,
15 ultimement. Et j'ai compris qu'au trente et un (31)
16 octobre, il vous reste sept cent trente-neuf
17 millions (739 M\$) à mettre en service. Est-ce que
18 c'est exact? Pour bien comprendre ça, pour, au
19 moins, entrer dans le contexte.

20 M. MARCO VÉZINA :

21 R. C'est indiqué là, c'est sept cent vingt-neuf
22 millions (729 M\$), exactement, là.

23 Q. **[116]** Bon, j'ai dit sept cent trente-neuf (739 M\$),
24 c'est sept cent vingt-neuf millions (729 M\$),
25 d'accord.

1 Évidemment, nous sommes le six (6)
2 décembre, il reste deux semaines avant les
3 travaux... pas les travaux, mais les vacances, et
4 au moment où on se parle, sept cent trente-neuf
5 millions (739 M\$), vous avez dit tout à l'heure,
6 être confiant que ces investissements vont être mis
7 en service d'ici la fin de l'année. Donc, d'ici
8 deux semaines.

9 Est-ce qu'il y a lieu de... bien, dans ce
10 sept cent vingt-neuf millions (729 M\$) là, qu'est-
11 ce qu'il reste à faire, globalement? Et est-ce que
12 ceux-ci vont vraiment entrer en service d'ici les
13 deux prochaines semaines?

14 R. Premièrement, on a regardé l'ensemble des mises en
15 service, novembre, décembre là, on a repassé la
16 liste. Il y en a quelques unes qui vont glisser
17 vers le début deux mille vingt (2020), mais j'en ai
18 quelques unes qui étaient prévues début deux mille
19 vingt (2020), qui vont se faire en deux mille dix-
20 neuf (2019).

21 Puis un dans l'autre là, c'est vraiment pas
22 matériel l'impact que ça peut avoir là, sur la base
23 de tarification là. Ça fait que, oui, on est
24 confiant là qu'on va se rapprocher du montant là,
25 de deux milliards trois cent trente-cinq millions

1 (2,335 G\$) dans son ensemble là, tel que présenté à
2 l'année de base.

3 Q. **[117]** Dans les faits, peut-être, la question posée
4 autrement : En novembre... novembre est terminé,
5 donc, évidemment, et votre tableau cessait à la fin
6 octobre, en novembre, il y a eu pour combien de
7 mises en service? Ordre de grandeur.

8 R. O.K., je n'ai pas cette donnée-là. Nos données de
9 novembre ne sont pas fermées là. C'est... c'est...
10 au niveau du bilan là, il y a certaines activités
11 de fermeture à faire, au niveau comptable, puis en
12 date d'aujourd'hui, on n'a pas cette donnée-là pour
13 novembre là.

14 Q. **[118]** O.K. Et quand vous me dites qu'il y a
15 maintenant des entrées en service qui vont glisser
16 en deux mille vingt (2020), est-ce qu'on parle de
17 l'hiver deux mille vingt (2020), ou du printemps
18 deux mille vingt (2020)?

19 R. On parle de début deux mille vingt (2020). Donc,
20 hiver deux mille vingt (2020), là. Comme je vous le
21 dis, avec les devancements qu'on prévoit là, il n'y
22 a pas d'impact matériel sur aucune base de
23 tarification-là, soit sur celle deux mille dix-neuf
24 (2019) ou deux mille vingt (2020), là, qu'on
25 pressent.

1 (13 h 46)

2 Q. **[119]** Quand vous dites qu'il n'y a pas d'impact
3 matériel, évidemment, ultimement on sait que quand
4 ils sont entrés... quand ils sont mis en service
5 ils entrent dans la base de tarification, ils sont
6 amortis et ainsi de suite, évidemment ils génèrent
7 du rendement pour... pour HQT, là. Puis quand vous
8 dites qu'il n'y a pas d'impact, c'est face... face
9 à cela ou...? Je veux savoir, l'impact, il se
10 mesure par rapport à quoi?

11 R. Bien il y a deux impacts. L'impact 13 soldes
12 premièrement, c'est avec le rendement puis
13 l'amortissement. Ça fait que les deux... les deux
14 un dans l'autre, rendement et amortissement, il n'y
15 a pas d'impact matériel, là, sur la... sur le
16 revenu requis deux mille vingt (2020), là.

17 Q. **[120]** O.K. D'accord. Alors, Madame la Greffière, si
18 voulez aller à la preuve de la FCEI, document
19 FCEI... FCEI... mon Dieu! C'est la preuve de FCEI,
20 là, je n'ai pas la cote, C-FCEI... je vais vous la
21 donner. La 8, à la page... pages 6 et 7, début
22 de... oui, à la page 6 s'il vous plaît. O.K. En bas
23 de la page 6, Madame. Voilà. O.K. Et donc, là ici
24 on aborde la question de la durée des
25 indisponibilités. Je veux juste vous mettre en

1 Et là, on peut aller à la page suivante, Madame la
2 Greffière, dernier paragraphe.

3 Ces préoccupations sont renforcées par
4 les statistiques sur la distribution
5 des durées des IFD qui montrent que
6 certaines indisponibilités peuvent
7 durer plusieurs années. Des durées
8 aussi longues suggèrent qu'au-delà de
9 la gravité des défaillances, la
10 stratégie de gestion des actifs a un
11 impact non négligeable sur la durée
12 des indisponibilités. Il est tout à
13 fait possible que les durées des
14 indisponibilités soient en fait
15 endogènes et nullement informatives
16 sur la gravité ou l'impact des
17 défaillances. Il se pourrait même que
18 des durées plus courtes soient
19 associées à des IFD ayant plus
20 d'impact.

21 Alors donc voici, la table est mise. Selon votre
22 expérience, est-ce que la prémisse de ce que je
23 viens de vous dire, de la FCEI, que les durées
24 peuvent parfois être liées je dirais négativement à
25 leur gravité, soit par exemple des durées plus

1 longues pour des défaillances de moindre impact?
2 Est-ce que ça s'applique à votre... à la réalité du
3 Transporteur? Pardon, je regardais le...

4 M. STEVE CHAGNON :

5 R. Oui.

6 Q. **[122]** O.K.

7 R. Bien en effet, c'est un peu ce que j'ai décrit ce
8 matin lors de réponses à des questions de monsieur
9 Cadrin. En effet, en fonction de... en fonction de
10 la gravité, mais aussi des enjeux que le
11 Transporteur a sur son réseau, la priorisation des
12 activités va... va avoir un impact et, oui, la
13 stratégie de gestion de l'actif est utilisée, car
14 on priorise les interventions en fonction du
15 risque.

16 Q. **[123]** Donc, seriez-vous d'accord avec l'affirmation
17 que la durée n'est pas une indication valable de
18 l'impact d'une défaillance, considérant les données
19 dont vous disposez?

20 R. Nous, ce qu'on dit c'est que la durée c'est le taux
21 qui va devenir une mesure adéquate, c'est la
22 combinaison de la durée avec la défaillance, qui
23 forme un taux.

24 Q. **[124]** Quand vous dites le taux... le taux?

25 R. Le taux de disponibilité.

1 Q. [125] D'accord. Maintenant, Madame la Greffière, si
2 on veut aller à la pièce... donc, à la DDR de la
3 FCEI, c'est B-0046, bien c'est-à-dire les réponses
4 à la DDR de la FCEI c'est B-0046 à la page 20. Bien
5 maintenant ce matin le procureur de l'AHQ-ARQ a
6 joué dans cette talle-là, mais n'a pas été sur
7 notre tableau en question. Il était à R3.10B et à
8 R3.10F, mais j'attire votre attention sur R3.10C,
9 dont nous avons le tableau à l'écran.

10 (13 h 51)

11 Et peut-être juste nous rappeler donc, là
12 je ne sais plus qui regarder, voilà! Évidemment, ce
13 qu'on a, c'est par type d'équipements, des déciles
14 de zéro un à un et ce sont des heures. Et pourriez-
15 vous nous expliquer comment... bien, comment vous
16 expliquez des très longues durées de défaillances
17 observées en général pour certains là? Peut-être
18 expliquer un peu ce que dit ce tableau,
19 premièrement, ça va peut-être nous aider.

20 Prenons l'exemple là d'un disjoncteur ou un
21 transformateur, peu importe. Simplement nous dire
22 un peu qu'est-ce qu'un néophyte comme moi doit
23 comprendre d'un tableau, du message que ce tableau
24 nous envoie? Peut-être que je peux vous aider à
25 peut-être... O.K. Voulez-vous savoir quelle était

1 la question qu'on posait dans le tableau là. Si
2 vous voulez remonter, Madame la Greffière,
3 simplement pour nous mettre en contexte. Je peux
4 comprendre que c'est un petit peu pénible, si on
5 remonte plus haut, on demandait :

6 Veuillez produire annuellement les
7 statistiques suivantes sur les quatre
8 critères pour la période [...]

9 Bon. Il y a quatre critères. Et là on descend.
10 Nous, nous sommes sur le 10, sur la distribution
11 des durées. Donc, on descend, oui, on descend
12 jusqu'à 3.10C. Oui.

13 R. Donc, le tableau a été préparé lors de la réponse
14 par mon équipe.

15 Q. **[126]** Oui.

16 R. Je sais qu'il y a du détail derrière ce tableau-là,
17 je ne voudrais pas errer dans ma réponse parce
18 qu'il y a des aspects techniques associés à ça.
19 Donc, je le prendrais en engagement pour donner une
20 réponse plus complète à la question que vous
21 amenez.

22 Q. **[127]** O.K. Il n'y a pas de souci. J'avais trois...
23 bien, trois questions associées là, je vais les
24 lire tranquillement pour vous permettre d'y
25 répondre. Donc, en lien avec le... excusez-moi, la

1 pièce B-0046, le tableau R3.10C. Première
2 question : comment expliquez-vous les très longues
3 durées de défaillances observées dans le tableau
4 pour chacun des items. Deuxième de trois
5 questions... Deuxième, on peut voir du tableau que
6 les défaillances de disjoncteurs sont réparées en
7 moins de trois jours dans près de cinquante pour
8 cent (50 %) des cas. Peut-être juste pour nous
9 aider, hein! Quand on voit à « disjoncteur », on
10 voit trois jours, bien c'est... parce que, ça, si
11 on comprend, ce sont des heures là.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[128]** Dans cinquante pour cent (50 %) des cas,
14 Alors que dans dix pour cent (10 %), on a presque
15 deux mois ou plus à procéder à la réparation. La
16 question : diriez-vous que l'on peut conclure de
17 ces données que les défaillances ayant nécessité
18 près de deux mois pour être réparées ont eu des
19 impacts plus importants sur le réseau que celles
20 ayant durée moins de trois jours? C'est compris,
21 Monsieur... Oui?

22 R. Oui, c'est compris.

23 Q. **[129]** Parfait.

24 R. D'ailleurs...

25 Q. **[130]** Je vous le donne puis en même temps peut-être

1 si vous voulez répondre...

2 R. Oui. Oui. C'est ça. À la fin, je vous donnerai...

3 Q. **[131]** Oui. On aura la somme...

4 R. ... des parties.

5 Q. **[132]** Voilà! Et à la question précédente, si oui, à
6 la question précédente, veuillez expliquer pourquoi
7 certaines réparations nécessitent un délai de
8 réparation si important.

9

10 E-6 (HQT) : En lien avec le tableau 3.10C de la
11 pièce B-0040 : Comment expliquez-vous
12 les très longues durées de
13 défaillances observées dans le tableau
14 pour chacun des items; diriez-vous que
15 l'on peut conclure de ces données que
16 les défaillances ayant nécessité près
17 de deux mois pour être réparées ont eu
18 des impacts plus importants sur le
19 réseau que celles ayant durées moins
20 de trois jours; veuillez expliquer
21 pourquoi certaines réparations
22 nécessitent un délai de réparation si
23 important. (demandé par la FCEI)

24

25 Alors là, je peux peut-être vous laisser le temps

1 d'y répondre, si vous avez déjà un début de
2 réponse. Parce qu'ensuite j'ai d'autres questions,
3 mais qui ne nécessitent pas un engagement.

4 R. Mais, en fait, ce que je peux dire de façon
5 générale sur les très longues durées et la
6 différence à titre d'exemple, les disjoncteurs. En
7 fait, pour expliquer, c'est en fonction aussi de la
8 problématique observée. On pourrait avoir un
9 problème qui est relativement simple à réparer
10 alors que certains problèmes sont... peuvent être
11 très longs, peuvent même être le remplacement
12 complet de l'équipement. Donc, ça, ça explique les
13 durées en partie.

14 Une autre partie qui explique les durées,
15 c'est ce qu'on a dit ce matin, c'est l'importance
16 de l'équipement sur le réseau versus les autres
17 défaillances que le Transporteur observe sur son
18 réseau. Donc, ça peut nous amener à prioriser
19 d'autres réparations. Ce qui fait en sorte que la
20 durée moyenne par type d'équipements varie. Donc,
21 tout dépendant de la criticité d'un équipement sur
22 le réseau.

23 Mais, globalement, ça traduit quand même la
24 manière efficiente dont le Transporteur essaie de
25 prioriser ses interventions.

1 (13 h 56)

2 Q. **[133]** O.K. Ce que je décèle de votre réponse, si je
3 pose la question, est-ce que ce que le tableau
4 illustre et ce que vous répondez, est-ce que ça
5 vous apparaît représenter une saine gestion de vos
6 actifs?

7 R. Pour moi, le résultat de la gestion de l'actif
8 démontre qu'on fait une saine gestion de notre
9 actif. Donc, aujourd'hui, on maintient le service.
10 Les indicateurs qu'on dépose sont favorables
11 associés à ça. Donc, la manière dont on priorise
12 nos interventions est la bonne. Donc, oui, ça se
13 traduit. Et cette notion de durée-là, elle est
14 vécue par tous les transporteurs. Donc, la
15 priorisation en fonction du type d'équipement, ce
16 n'est pas seulement TransÉnergie, c'est tous les
17 transporteurs qui vont la faire. Et les durées vont
18 être en fonction de la criticité de ces
19 équipements-là sur le réseau.

20 Q. **[134]** Alors, si on met de côté pour le moment ce
21 tableau. Je pense qu'on voudra conserver
22 l'engagement. S'ils veulent y ajouter quelque
23 chose, ils le jugeront. Conservons l'engagement. Je
24 pense que c'est plus prudent. Ça a été probablement
25 long à dire et lire.

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est l'engagement 6.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Voilà!

5 Q. [135] Donc, fort de ce qu'on vient de discuter, je
6 vous demanderais d'aller à la présentation
7 PowerPoint de ce matin, Madame la Greffière, le
8 point 3.3, justement sur les limitations. En lien
9 avec ce que vous avez discuté ce matin, les
10 limitations des indicateurs, par rapport à ce qu'on
11 vient de discuter, est-ce que je comprends que les
12 notions de temps sont-elles utiles pour HQT ces
13 notions de temps-là, somme toute?

14 M. STEVE CHAGNON :

15 R. Si on veut intégrer à la disponibilité du réseau un
16 impact, c'est la notion de durée qui doit être
17 utilisée. Donc, dans ce contexte-là, oui, pour
18 nous, le taux de disponibilité reste le meilleur
19 indicateur à mettre en place. Et la durée,
20 pourquoi, évidemment aucun système du Transporteur
21 ne permet d'avoir la durée réelle. On l'a lu dans
22 la réponse que vous m'aviez pointée tantôt.
23 Cependant, nos systèmes nous permettent de mettre
24 une durée. Et cette durée-là, la manière de la
25 calculer, elle va être constante dans le temps.

1 Donc, quand on comparera les activités, on va
2 pouvoir comparer année sur année.

3 Autre point qui est très important avec la
4 durée, c'est que si on met un critère de durée,
5 d'impact associé à la durée, ça va nous amener,
6 puis ça je le mentionnais tantôt dans ma
7 présentation ce matin, ça va nous amener à
8 prioriser les interventions de manière à s'éloigner
9 de la stratégie de gestion de l'actif. Si on doit
10 limiter la durée des indisponibilités, ça va nous
11 amener à prioriser des interventions qui ne sont
12 pas prioritaires d'un point de vue d'exploitation
13 du réseau et à ce moment-là de mettre en péril
14 d'autres interventions qui, elles, le sont.

15 Q. **[136]** Mais donc ce que je retiens, quand je vous
16 pose la question, ces notions de temps vous sont-
17 elles utiles, la notion de durée vous est-elle
18 utile, je déduis de votre réponse que c'est non?

19 R. La notion de durée, elle est utile. Elle permet de
20 bien s'assurer qu'on a bien priorisé nos
21 interventions. Moi, quand je vois une durée qui est
22 plus longue pour les sectionneurs, par exemple, ou
23 une partie... bien, ça me confirme qu'on a fait les
24 bons choix globalement parce que ce sont des
25 équipements qui sont plus faciles à réparer, qui

1 ont peut-être moins d'impact à certains moments sur
2 le réseau. Donc, on a priorisé d'autres types
3 d'équipement pour y arriver.

4 Q. **[137]** O.K. Un instant.

5 R. Peut-être en complément, je voudrais ajouter qu'on
6 pointe beaucoup les extrêmes dans la... mais ce
7 sont des extrêmes aussi. Donc, globalement, les
8 notions de durée sont beaucoup plus rapprochées.
9 Donc, c'est sur ces aspects-là qu'il faudrait
10 regarder.

11 Q. **[138]** À la page 22, peut-être la page précédente,
12 sous la rubrique « taux de disponibilité », peut-
13 être nous l'expliquer, puis je ne dirai pas en
14 formule mathématique, mais comment on définit le
15 taux d'indisponibilité? J'imagine qu'il y a une
16 fonction de... il y a une fonction de taux, mais
17 une fonction de durée peut-être. Comment vous le
18 définissez pour qu'on... De quoi est constitué le
19 taux de disponibilité? Ou comment on arrive à ce
20 taux d'indisponibilité?

21 (14 h 01)

22 R. Donc, c'est le nombre d'indisponibilités forcées de
23 toute cause. Donc, autant la défaillance
24 d'équipements que d'autres types
25 d'indisponibilités. Multiplié par la durée de

1 l'indisponibilité sur le total des équipements
2 associé à ce calcul-là.

3 Q. **[139]** O.K., c'est pour ça que tout à l'heure, vous
4 me disiez que pour vous, la durée c'était utile,
5 mais aux fins d'être utilisée dans la formule du
6 taux d'indisponibilité?

7 R. Exactement.

8 Q. **[140]** Oui. C'est pour ça que mes affaires ne
9 marchaient pas, mais là ça marche.

10 R. On se comprend.

11 Q. **[141]** O.K. Donc, c'est la somme des durées divisée
12 par le nombre d'équipements? Somme toute?

13 R. Oui.

14 Q. **[142]** Parfait. Un instant... Pardon... Si on veut
15 aller à la pièce B-0040, Madame la Greffière.

16 Euh... pardon... B-0040, page 9, ligne 22. O.K.

17 À B-0040, à la page 9, ligne 22, ce sont
18 une critique que vous formulez là sur... Peut-être
19 remonter un peu, Madame la Greffière. Euh...
20 donc... un peu plus haut juste pour qu'on... Oui...
21 Oui... Encore, encore... un peu plus haut... un peu
22 plus loin... euh... :

23 Veuillez expliquer les motifs pour
24 lesquels les quatre critères de
25 l'Impact-IFD sont insuffisants[...]

1 Et là, vous... Là, on peut descendre, si vous
2 voulez... voilà... À la ligne 22, vous dites :

3 Afin d'avoir un effet positif sur
4 l'indicateur, le Transporteur devrait
5 établir des stratégies de maintenance
6 visant l'amélioration des critères
7 d'impact. Ceci amènerait le
8 Transporteur à s'écarter de son modèle
9 de gestion des actifs qui permet de
10 cibler les bonnes interventions
11 (maintenance et investissement) en
12 fonction de la matrice de risque des
13 équipements.

14 Fin de citation. Attendez-moi, un instant...

15 Donc, cette critique-là que vous faites de
16 l'Impact-FD, est-ce qu'on ne pourrait pas la... je
17 dirais, l'associer à la même problématique qu'on
18 vient de voir à l'égard de la durée? C'est ça...

19 R. En fait, c'est quand on prend le critère de durée,
20 de façon seule. Donc, cette situation-là, c'est
21 exactement ce que je mentionnais précédemment là,
22 quand je répondais à une de vos questions sur la
23 durée.

24 Donc, si on prend ce critère-là de façon
25 seule et qu'on priorise nos interventions en

1 fonction de la durée, c'est là qu'on va dévier de
2 la stratégie de gestion de l'actif.

3 Q. **[143]** Je reviens... Écoutez, on me souffle...
4 Donc... mais justement est-ce que vous n'auriez pas
5 intérêt à dévier? C'est pour ça que... de cette...
6 pour... Euh... excusez-moi là parce que je me... Il
7 n'y a rien comme l'écrire, puis je vais le dire le
8 plus clairement possible.

9 Est-ce que... n'avez-vous pas intérêt à
10 dévier de la stratégie optimale de manière à
11 réduire le taux d'indisponibilités si cet
12 indicateur est retenu?

13 R. En fait, si le taux d'indisponibilités est
14 retenu... Le taux d'indisponibilités, il est
15 composé des IF et de la durée. Donc, on est en
16 ligne avec la stratégie dont un des indicateurs de
17 suivi est le IF. C'est comme ça que l'indicateur se
18 rattache à la stratégie de maintenance. C'est en le
19 combinant avec la durée, c'est là qu'on devient
20 avec un indicateur qui est en lien avec la
21 stratégie de gestion d'actifs.

22 Q. **[144]** D'accord. Maintenant, Madame la Greffière,
23 merci. Si on veut aller à la pièce B-0082 qui est
24 une DDR, je pense... Donc, B-0082, page 18,
25 question 6.2.

1 (14 h 08)

2 On me souffle à l'oreille que cette question-là ne
3 sera pas nécessaire compte tenu de la réponse qu'on
4 vient d'obtenir. Parfait, on va aller... Attendez
5 un instant.

6 Toujours dans B-0082, à la question-réponse
7 7.1... Oui... excusez... hein... je vous fais...
8 vous allez avoir une bursite. Page 20, question
9 7.1.

10 Alors, je crois que c'est la Régie qui vous
11 demandait, sauf erreur de commenter la
12 recommandation de la FCEI de redéfinir la cible
13 l'indicateur Impact-IFD. Descendez... voilà... Et
14 vous répondez, et vous dites :

15 Notamment[...]

16 Bien, on peut, peut-être, commencer par le début
17 là :

18 Le Transporteur réfère à sa
19 réponse[...]

20 Donc, déjà donnée. Deuxième paragraphe :

21 Par ailleurs, les ratios de un virgule
22 zéro, sept, cinquante-deux (1,0752)et
23 de un virgule zéro quatorze, quinze
24 (1,0415), calculés par la FCEI à
25 partir des seuils fixés par la

1 décision D-2019-060, sont basés sur
2 les résultats de l'indicateur évalués
3 en deux mille dix-huit (2018), leur
4 moyenne et leur variabilité[...]
5 Transposer ces ratios à de nouveaux
6 résultats de l'indicateur ne permet
7 pas de considérer la variabilité de
8 ces derniers. Ainsi, le Transporteur
9 soumet que la méthode proposée par la
10 FCEI dérogerait à la méthode
11 d'établissement des seuils retenue par
12 la Régie.

13 Donc, c'est une critique, je pense, qui nous
14 apparaît honnête. Maintenant, si, une fois qu'on a
15 mis ça en exergue, si on veut aller à la pièce
16 B_0040, Madame la Greffière, dernier jeu de
17 renvois. B-0040, page 10. B-0040, page 10,
18 réponse... question et réponse 2.2.

19 Dans les faits, on voit là un tableau qui
20 indique les mises à jour des résultats, le Tableau
21 R2.2 qui indique la mise à jour des résultats de
22 l'Impact-IFD pour les sept critères de deux mille
23 treize (2013) à deux mille dix-huit (2018).

24 Et on note... Puis je vais vous demander,
25 peut-être, d'expliquer le tableau là, mais quand on

1 regarde ce tableau-là, et on a fait l'exercice pour
2 l'année passée dans la cause tarifaire de l'année
3 dernière, je peux vous donner la référence, mais on
4 n'aura pas besoin d'y aller là, c'était la
5 référence... excusez-moi un instant, B-0056 à la
6 page 9, question-réponse 3.4. Je vous le donne,
7 mais on va s'éviter parce que c'est un peu une
8 redite, un peu, de l'information.

9 Donc, si on revient à notre tableau, on
10 semble voir que pour la rubrique « Coût des
11 travaux », une espèce de donnée qui sort, ou
12 ressort, complètement de la tendance constatée pour
13 les années qui suivent.

14 Pour le moment, est-ce que vous avez
15 quelques indications qui pourraient expliquer cela?
16 Si vous le savez là, mais ensuite j'ai des
17 questions à vous poser à cet égard.

18 Deux mille treize (2013), sur les coûts des
19 travaux. Il y a comme une espèce de donnée
20 atypique. Ça diminue fortement en deux mille treize
21 (2013) et ça augmente considérablement en deux
22 mille quatorze (2014) et dix-sept (2017).

23 Et on se demande si le problème que vous
24 soulevez face à la critique que vous nous faites...
25 bien, à l'égard de la proposition de la FCEI, si ça

1 ne vient pas, notamment, d'une donnée semblable?

2 Et la question donc, qu'on avait
3 c'est : Est-ce que vous avez investigué pourquoi
4 les corrections apportées à la base de données
5 affectent la variable de « Coût des travaux » de
6 manière aussi différente, en deux mille treize
7 (2013)? J'arrête là.

8 R. Euh... l'explication de la donnée de deux mille
9 treize (2013), je vais être obligé de le prendre en
10 engagement, je n'ai pas le détail derrière ce
11 chiffre-là.

12 (14 h 15)

13 Q. **[145]** Alors, je vais répéter, donc : En lien avec
14 la pièce B-0040, le Tableau R2.2, de même que,
15 peut-être pour vous faciliter, la pièce B-0056 du
16 dossier R-4058-2018, veuillez expliquer pourquoi
17 les corrections apportées à la base... Non.
18 Excusez-moi! Je vais recommencer. Veuillez
19 expliquer ce qui explique cette donnée atypique.

20 Deuxièmement, avez-vous investigué pourquoi
21 les corrections apportées à la base de donnée
22 affectent la variable coût de travaux de manière
23 aussi différente en deux mille treize (2013). Je
24 vais vous poser une série de questions en
25 conséquence aussi, mais on l'aura, on aura un

1 forfait.

2 Troisième question, vous apparaît-il
3 raisonnable de penser que l'évolution du critère
4 coût des travaux entre deux mille treize (2013) et
5 deux mille quatorze (2014) représente la réalité
6 des opérations du Transporteur ou croyez-vous que
7 cela résulte davantage d'un problème de données?
8 C'est peut-être un problème de donnée. On ne
9 cherche pas le coupable. On veut comprendre votre
10 critique. Puis on pense que peut-être cette donnée-
11 là... cette année-là fait ressortir une critique
12 qui n'est peut-être pas totalement justifiée.

13 Quatrième sous-question, est-ce qu'il y a
14 eu une évolution importante des données historiques
15 suite à la découverte d'erreurs depuis le dépôt de
16 juillet deux mille dix-neuf (2019)?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Turmel, sommes-nous toujours dans
19 l'engagement 7?

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Oui. Bien, là, oui, j'étais toujours dans la...

22 Oui. Bien, c'est parce qu'il y avait des grands
23 points d'interrogation dans le regard des témoins.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Alors, je m'étais dit que j'allais y mettre toute
3 ma série de questions « all in » comme on dit.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Et, à moins qu'on me dise qu'on peut y répondre,
8 là. Un instant. Bon réflexe. La dernière était
9 peut-être hors circuit. Bon. Fin de l'engagement,
10 jusqu'à 3. Je vais recommencer pour la dernière
11 question.

12

13 E-7 (HQT) : Veuillez expliquer ce qui explique
14 cette donnée atypique (en lien avec la
15 pièce B-0040, le tableau R2.2 et la
16 pièce B-0056 du dossier R-4058-2018);
17 2), avez-vous investigué pourquoi les
18 corrections apportées à la base de
19 donnée affectent la variable coût de
20 travaux de manière aussi différente en
21 2013; 3) vous apparaît-il raisonnable
22 de penser que l'évolution du critère
23 coût des travaux entre 2013 et 2014
24 représente la réalité des opérations
25 du Transporteur ou croyez-vous que

1 cela résulte davantage d'un problème
2 de donnée (demandé par FCEI)

3
4 Q. **[146]** Est-ce qu'il y a eu une évolution importante
5 des données historiques, donc dans la foulée de
6 notre discussion, donc est-ce qu'il y a eu une
7 évolution importante des données historiques suite
8 à la découverte d'erreurs depuis le dépôt de
9 juillet deux mille dix-neuf (2019)? Depuis le dépôt
10 de votre dossier tarifaire, y a-t-il eu autre
11 élément similaire?

12 M. STEVE CHAGNON :

13 R. Pas à ma connaissance.

14 Q. **[147]** O.K. Un instant. Je pense que j'ai terminé.
15 Un instant. Ça termine nos questions, Madame la
16 Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci beaucoup, Maître Turmel. Maître Thibault-
19 Bédard.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

21 Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ. Bonjour,
22 Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs.
23 Bonjour aux membres du panel et à tout le monde
24 dans la salle. Vous m'excuserez, je suis un peu
25 enrhumée. Alors, j'espère que la voix va tenir le

1 coup jusqu'à la fin. Le RNCREQ a bien pris note des
2 instructions de la Régie à l'effet que ses
3 questions devaient rester centrées sur le sujet
4 d'intervention, les services de compensation des
5 écarts. Je me permets donc un léger préambule avant
6 de débiter mes questions pour vous indiquer dans
7 quel cadre elles s'inscrivent.

8 Dans son rapport, l'expert Raphals a
9 souligné la particularité du rôle joué par HQP en
10 lien avec les services de compensation d'écarts de
11 réception et de livraison. C'est-à-dire qu'HQP est
12 la seule entité capable de fournir ce service, ce
13 qui d'ailleurs a été reconnu par HQT dans une
14 réponse aux DDR. De l'avis de notre expert, ce rôle
15 unique doit être considéré dans la fixation des
16 tarifs pour le service de compensation d'écarts.
17 C'est un rôle de nature monopolistique. Donc, il y
18 a lieu de se demander si les tarifs en place font
19 en sorte d'empêcher tout abus ou apparence d'abus,
20 d'autant plus que la proposition de modifications
21 de tarifs venait d'HQP lui-même.

22 Mais ce rôle s'inscrit dans un contexte qui
23 est plus large, le contexte du rôle central joué
24 par HQP dans le maintien de la fiabilité au Québec,
25 notamment en raison de la nécessité d'équilibrer la

1 production et la demande en temps réel afin de
2 maintenir la stabilité du réseau de transport.
3 C'est ce contexte plus large du rôle d'HQP que le
4 RNCREQ souhaiterait mieux comprendre pour bien y
5 situer la question plus particulière de la
6 compensation des écarts. Et nous croyons à ce sujet
7 que monsieur Verret est la personne la plus
8 appropriée pour répondre à nos questions d'ordre un
9 peu plus général, d'où notre présence devant le
10 panel 1.

11 Donc, si ça vous va, je vais y aller avec
12 mes questions.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je peux vous dire que j'ai des réserves sur le
15 préambule. Mais je vais laisser aller ma collègue,
16 on verra au fur et à mesure.

17 (14 h 20)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On va voir avec les questions.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui, c'est ça, mais le préambule, je peux vous le
22 dire tout de suite, ça n'y allait pas.

23 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

24 Merci.

25 Q. [148] Donc, je comprends que HQP agit comme un

1 partenaire d'HQT dans certains aspects de la
2 gestion du réseau, notamment dans le maintien de la
3 fréquence et de la tension du réseau, ainsi que
4 comme fournisseur des services de compensation
5 d'écart de réception. En même temps, HQP est un
6 client important du service de transport fourni par
7 HQT, notamment le service de point à point.

8 Est-ce exact de dire que HQP est à la fois
9 partenaire ou fournisseur de HQT, à certains
10 égards? Et son client, à d'autres égards?

11 M. STÉPHANE VERRET :

12 R. Oui.

13 Q. **[149]** Ma première série de questions touchera le
14 volet « partenaires » de la relation. Selon ma
15 compréhension des choses, pour maintenir la
16 stabilité du réseau en termes de tension et de
17 fréquence, le Transporteur a besoin de gérer, en
18 temps réel, les quantités d'électricité injectées
19 dans le réseau à différents points pour compenser
20 les variations continues de la charge.

21 Vous le faites avec la collaboration
22 étroite de HQP qui répond à vos instructions sur
23 une base presque instantanée. Est-ce que jusqu'ici,
24 je comprends bien?

25

1 M. MARC-ANTOINE ROY :

2 R. Pardon? Votre question est quand même un peu
3 complexe à répondre. Donc, en fait, le GOP ou le
4 Generation Operator, c'est le Transporteur. O.K.,
5 donc, c'est la fonction téléconduite du DCT qui
6 assure, en temps réel, la gestion des centrales.

7 Maintenant, il n'est pas autonome tout le
8 temps, il a besoin des opérateurs centrales qui
9 eux, sont chez HQP. Donc, en temps réel, le
10 Transporteur gère les centrales, mais oui, à
11 l'occasion, il va avoir besoin des services des
12 opérateurs centrales de HQP pour pouvoir répondre à
13 sa demande.

14 Q. **[150]** Et lorsqu'il requiert aux services de ces
15 personnes, pouvez-vous me préciser comment le
16 travail est organisé? Est-ce qu'il va y avoir des
17 représentants de HQP qui sont présents
18 physiquement, au centre de contrôle, pour accomplir
19 la tâche?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Je m'objecte à la question, Madame la Présidente.
22 On déborde complètement du débat là qui est devant
23 nous, là, aujourd'hui, au niveau...

24 On n'ira pas examiner les relations GOP
25 pour l'exploitation du réseau parce que les

1 responsables de l'équilibre offre-demande, comme on
2 l'a vu avec monsieur Roy, c'est le Transporteur.

3 On n'ira pas forer dans la relation entre
4 Hydro-Québec Production, Hydro-Québec TransÉnergie,
5 leurs rôles divers dans l'exploitation du réseau.
6 On est dans un dossier tarifaire pour des fins de
7 la tarification de l'année deux mille vingt (2020).

8 Le sujet des écarts de réception et de
9 livraison est suspendu pour l'instant, il reviendra
10 à un moment donné. Puis si les gens veulent faire
11 des représentations sur des statuts monopolistiques
12 puis toutes sortes de visions qu'ils ont, ils
13 peuvent tout à fait le faire, mais ce n'est pas au
14 Transporteur à répondre à toutes sortes d'idées ou
15 toutes sortes d'idées qu'on peut avoir sur les
16 rôles de chacun par rapport à ce qu'on fait ici là.
17 C'est complètement hors de propos. Je vous le
18 soumets, bien humblement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Thibault-Bédard.

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Oui. Je ne veux pas débattre sur le fond, à ce
23 point-ci là puisque le sujet a été reporté à plus
24 tard, mais comme vous l'avez constaté dans le
25 rapport de l'expert, un enjeu qui est au coeur de

1 son analyse est l'absence d'un marché local au
2 Québec, qui vient influencer le tarif approprié,
3 selon son expertise, au service de compensation des
4 écarts.

5 Cette absence de marché-là, est directement
6 liée au fait que le Producteur est le seul à
7 pouvoir fournir le service de compensation des
8 écarts. C'est cette relation-là qu'on explore pour
9 faire progresser notre réflexion sur le sujet.

10 Et puisque cette relation-là, à notre
11 compréhension... et c'est cette compréhension qu'on
12 tente de valider. Elle est la conséquence naturelle
13 de la relation de partenariat qui est établie entre
14 le Transporteur et le Producteur, dans le maintien
15 de la fiabilité du réseau.

16 On essaie simplement d'avoir une vision un
17 petit peu plus large pour nous permettre de
18 valider, de faire l'entonnoir, puis de valider
19 quelques unes des prémisses sur lesquelles notre
20 analyse, elle est basée.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous dirais que l'intention est bonne, mais le
23 moment et le panel n'est peut-être pas le bon
24 choisi.

25 Je vous dirais que vos questions sont, à

1 tout le moins, prématurées. Et puis lorsqu'il y
2 aura l'examen des écarts de réception et de
3 livraison, il y aura, même, je crois, à ce moment-
4 là, des...

5 En tout cas, il était prévu, initialement,
6 des témoins du Producteur, des témoins du
7 Transporteur. Ils se feront, probablement, un
8 plaisir de vous répondre, à ce moment-là. Rien ne
9 vous empêche de communiquer avec maître Fréchette,
10 entre les deux, si vous avez des questions puis de,
11 s'il est mesure de vous répondre sur cette
12 question-là, je pense que ça pourrait faire avancer
13 également son dossier. Alors là-dessus, je pense
14 que je vais donner raison à maître Fréchette.

15 (14 h 25)

16 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

17 Selon les panels qui avaient été annoncés,
18 initialement monsieur Verret était présent
19 uniquement sur le premier puis on pensait qu'il
20 allait nous donner un éclairage particulier, d'où
21 nos questions à ce moment-ci. Peut-être qu'on
22 pourrait formuler la demande spéciale de voir
23 monsieur Verret à nouveau lorsque...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Je vous comprends. Moi aussi, je l'admire beaucoup.

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 ... lorsqu'on étudiera le panel 3.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je le connais depuis longtemps, je connais son
5 épouse aussi qui est fantastique, ses enfants. Mais
6 je peux vous rassurer sur une chose, on avait un
7 panel complet. Si cette situation-là, puis on le
8 souhaite, on a mis en place, on souhaite mettre en
9 place avec les gens de Brookfield qui sont
10 directement impliqués dans le dossier un
11 environnement, une atmosphère où les gens vont
12 pouvoir échanger... échanger sur les
13 problématiques, là, elles ont été dévoilées ici en
14 cours de cette audience. Alors on verra la finalité
15 de ces travaux-là.

16 Si jamais ces travaux-là ne donnent pas
17 fruit, alors tel que mentionné dans le lettre qu'on
18 a transmise, ce qui surviendra c'est qu'on sera
19 présent devant vous à ce moment-là et ce panel-là
20 sera composé des gens du producteurs, donc ils
21 seront certainement capables de donner leur rôle
22 puis leurs travaux, puis ce qu'ils font.

23 Et puis il y a aussi puis il ne faut pas la
24 négliger, madame Sophie Paquette, qui est une chef
25 commercialisation, qui est responsable de

1 l'application des Tarifs et conditions, ingénieure
2 de formation, et sera certainement capable de
3 répondre à énormément de questions qui seront...
4 qui seront offertes sur nos relations avec nos
5 clients de façon générale.

6 Alors en ce qui concerne les activités de
7 HQP, les meilleurs témoins ce sera certainement les
8 gens de HQP. En ce qui concerne le rôle de GOP,
9 etc., bien on n'était pas ici dans un dossier de
10 fiabilité ou autre pour vous parler de ces
11 matières-là. Mais si c'est des choses qui
12 concernent la commercialisation, l'application des
13 tarifs, la relation qu'on a avec nos clients.
14 Madame Paquette, qui sera dans le futur panel 3...
15 dans le panel 3 qui s'en vient, mais dans le sujet
16 qui... qui sera à l'ordre du jour peut-être
17 prochainement, bien cette dame-là sera certainement
18 apte à répondre aux questions. Je ne veux pas faire
19 d'ombrage à monsieur Verret, là, dont on... on
20 salue les connaissances, là, mais madame Paquette
21 est une personne qui va être tout à fait apte à
22 répondre.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que je comprends que vous invitez maître
25 Thibault-Bédard à revenir lundi prochain au panel 3

1 sur la commercialisation?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Bien là non, pas vraiment, là. Pas vraiment. C'est
4 parce que le sujet a été décalé, là, on ne
5 commencera pas à jouer au... on ne commencera pas à
6 jouer au tricotage, là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je voulais juste être sûre que quand vous parliez
9 de madame Paquette, que c'était pas...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Bien madame...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... que c'était lors de l'écart de... la discussion
14 sur les écarts de réception et non pas lundi
15 prochain.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, tout à fait. Mais lundi prochain quand même,
18 nous avons ouvert sur deux sujets, qui étaient...
19 parce que vous avez initié des questions qui
20 étaient liées à la commercialisation, alors madame
21 Paquette étant la personne responsable, elle sera
22 présente, mais elle ne sera pas disposée ni
23 disponible sans objection de son heureux...
24 valeureux procureur, à couvrir des aspects des
25 écarts. Je pense que ce sujet-là sera couvert au

1 moment approprié en ce qui concerne les annexes 4,
2 les annexes 5. Puis monsieur Raphals aura la chance
3 de faire les représentations qu'il souhaite
4 également lorsqu'il témoignera sur les thèses qu'il
5 supporte. Et puis il n'y aura aucun soucis avec ça,
6 la Régie en disposera pas la suite.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie.

9 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

10 Merci.

11 DISCUSSION

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Normalement, ce seraient les questions de la
14 Régie, mais il est quatorze heures trente
15 (14 h 30), nous sommes vendredi d'une semaine
16 pleine de rebondissements. Alors je vais en créer
17 un autre, mais un dernier de la semaine. Les
18 questions de maître de Repentigny et de la
19 Formation seront lundi prochain, mais je prends
20 quelques minutes pour suivre l'invitation à moitié
21 de... de monsieur Verret. Alors parce qu'il parlait
22 de peut-être une... d'une réunion de travail sur la
23 question qu'on a posée le quatre (4) décembre.

24 Malheureusement, nous sommes dans le cadre
25 de l'audience, il n'y aura pas de réunion de

1 travail. Alors vous êtes pris avec moi et je vais
2 tenter de vous expliquer le mieux possible la
3 logique qui sous-tend notre lettre du quatre (4)
4 décembre. Et puis à ce moment-là, si vous avez un
5 complément de réponse lundi matin, bien il me fera
6 plaisir de l'entendre.

7 Alors, Madame la Greffière, auriez-vous la
8 gentillesse de prendre la pièce... attendez une
9 minute, c'est la réponse de la Régie. Bougez pas.
10 Alors c'est la pièce A-0034. Alors ne me demandez
11 pas d'expliquer exactement avec les écart-types
12 comment nous sommes arrivés aux chiffres, mais je
13 vais vous expliquer la logique qui sous-tend le
14 tout.

15 (14 h 30)

16 Je vais vous amener à la page 2, au tableau
17 1, « Statistiques de l'indicateur IFD ». On a fait
18 le... les calculs ici et on demandait par la suite
19 de commenter les observations de la Régie et
20 d'expliquer la tendance de l'indicateur IFD. Ce
21 qu'on cherchait à savoir c'est qu'est-ce qui
22 explique, selon vous, le fait que les IFD
23 continuent d'augmenter alors que la preuve
24 précédente du Transporteur était que les IFD et les
25 IF étaient corrélés? On voit que les IF demeurent

1 stables ou diminuent. On voit que l'impact IFD lui
2 aussi demeure neutre ou diminue, mais le nombre
3 d'IFD, lui, augmente.

4 Alors, on cherchait des motifs pour
5 lesquels le nombre D'IFD pourrait peut-être être en
6 augmentation. Par exemple, est-ce que ça aurait pu
7 être le fait que le parc d'équipements lui-même
8 augmente d'année en année? Statistiquement ça
9 ferait du sens que s'il y a plus d'équipements
10 qu'il y ait plus d'IFD peut-être. Je ne le sais
11 pas, mais tantôt, Monsieur Chagnon, vous avez dit
12 que votre parc d'équipements ou du moins que
13 l'échantillon demeurerait stable lui aussi.

14 Alors, je ne connais pas les motifs, mais
15 on cherchait de votre part des motifs qui
16 expliqueraient pourquoi le nombre d'IFD continue
17 d'augmenter, alors que les IF eux sont stables ou
18 en décroissance. Ça c'était pour le premier
19 tableau. Et si on descend à l'annexe. Là, nous
20 étions dans une autre sphère. Ce qu'on regarde,
21 c'est différentes options, parce que votre option
22 est simplement de retirer un indicateur ou le seul
23 indicateur qui a trait à la disponibilité du
24 réseau. Et là, je vais peut-être vous demander,
25 lundi prochain ou maintenant si vous voulez, de

1 confirmer ma compréhension, parce qu'on n'a peut-
2 être pas la même compréhension de ce qu'on cherche
3 à établir par ces indicateurs-là et là, monsieur
4 Veci serait fier de moi, je vais reprendre les
5 réseaux routiers et les voitures...

6 Mais, si l'indicateur de fiabilité c'est de
7 se rendre du point A au point B, je suis sur la
8 Rive-Nord, je veux me rendre sur la Rive-Sud, j'ai
9 réussi mon indicateur de fiabilité lorsque je suis
10 parti de la Rive-Nord et je suis arrivé au point,
11 sur la Rive-Sud, où je voulais aller. Alors bravo.
12 C'est l'indicateur de fiabilité.

13 L'indicateur sur la disponibilité du
14 réseau, lui, cherche à mesurer la facilité avec
15 laquelle j'ai pu traverser de la Rive-Nord à la
16 Rive-Sud. Alors, si la 15 est bloquée, la 13 est
17 bloquée, le Pont Champlain est bloqué et le Pont-
18 tunnel aussi, par quel itinéraire j'ai réussi à me
19 rendre du point A au point B? C'est ce qu'on
20 cherche à calculer avec la disponibilité du réseau.
21 Donc, la facilité avec laquelle l'exploitant peut
22 accomplir son travail.

23 C'est une analogie, mais si on veut y aller
24 comme ça sur la compréhension qu'on a de chacun des
25 indicateurs. Alors, vous indiquez dans votre preuve

1 qu'un indicateur disponibilité du réseau est
2 important, mais que vous n'en avez pas pour
3 l'instant. Alors, on en cherche et on cherche
4 également des options avec lesquelles on pourrait
5 calculer cette disponibilité du réseau. Une des
6 options à laquelle on a pensé est ce qui est en
7 annexe.

8 Alors, plutôt que de calculer un impact IFD
9 à l'aide de quatre ou sept critères, on a isolé
10 chacun des critères et on a accordé une pondération
11 à chacun des critères. Alors, par exemple, pour IFD
12 occurrence, on a donné trois pour cent (3 %) de
13 pondération. Au lieu de douze point cinq (12,5 %),
14 on a divisé le douze point cinq pour cent (12,5 %)
15 en quatre critères : IFD occurrence, Durée,
16 Première contingence et Pertes de transit. Alors,
17 on a trois pour cent (3 %) sur IFD occurrence,
18 trois pour cent (3 %) sur la durée, trois pour cent
19 (3 %) première contingence et trois point cinq pour
20 cent (3,5 %) sur Pertes de transit.

21 Ça nous semblait des critères qui n'étaient
22 pas redondants avec les indicateurs de fiabilité et
23 qui étaient également plus en lien avec la
24 disponibilité du réseau. Et c'était aussi et
25 c'était un élément, des indicateurs dont les

1 chiffres semblaient plus stables lorsqu'il y a eu
2 la mise à jour de vos systèmes.

3 Alors, on peut voir quand on regarde deux
4 mille treize à deux mille dix-sept (2013-2017) et
5 deux mille quatorze à deux mille dix-huit (2014-
6 2018) que les chiffres... Bien, là, on voit juste
7 la moyenne, mais on voit que la moyenne ne change
8 pas beaucoup et si on reprenait le tableau que vous
9 aviez précédemment, on verrait que les chiffres,
10 d'une année à l'autre, pour ces critères-là sont
11 IFD Occurrence, bien sûr, mais pour durée, première
12 contingence et pertes de transit, que ces données-
13 là n'ont pas beaucoup variées avec la mise à jour
14 du réseau, de votre réseau, de votre système
15 informatique.

16 (14 h 35)

17 Alors, ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris
18 le concept de la D-2019-060 et on a calculé une
19 cible qui est la moyenne des cinq années. Et avec
20 cette cible, on a calculé sur les mêmes fonctions
21 de D-2019-060, un seuil 1 et un seuil 2, à
22 l'intérieur desquels il y a le zéro à dix (10)
23 points de donnés.

24 Alors, quand on fait le calcul des seuils
25 avec vos chiffres, pour deux mille treize (2013),

1 si on prend par exemple la durée pour deux mille
2 treize (2013) à deux mille dix-sept (2017), vous
3 auriez eu en deux mille dix-huit (2018) dix (10)
4 points. Et au total, sur la somme pondérée, sur
5 douze point cinq points (12,5) de... vous auriez eu
6 en deux mille dix-huit (2018) neuf point cinq
7 points (9,5) ce qui est pas si pénalisant plutôt
8 qu'un zéro là, évidemment.

9 Quand on fait la somme des trois, malgré le
10 IFD Occurrence qui aurait été sous la norme avec de
11 deux mille treize (2013) à deux mille dix-huit
12 (2018), vous auriez quand même réussi à faire neuf
13 point cinq points (9,5) sur douze point cinq
14 (12,5).

15 On a aussi considéré de prendre les données
16 deux mille quatorze (2014) à deux mille dix-huit
17 (2018) pour recalculer pour l'IFD Occurrence la
18 nouvelle donnée parce qu'on avait fait les données
19 selon les pires années. Deux mille dix-huit (2018)
20 est votre pire année en termes de IFD Occurrence.
21 Donc, on a recalculé la moyenne, on a réétabli des
22 seuil 1 et seuil 2 et on recalcule avec une
23 pondération de trois pour cent (3 %) et trois point
24 cinq (3,5 %) pour pertes de transit...

25 Madame la Greffière, pourriez-vous juste

1 baisser un petit peu la... Merci.

2 Alors, on voit que, pour deux mille dix-
3 huit (2018), si on faisait une pondération de trois
4 pour cent (3 %) chacun et qu'on regardait les
5 chiffres, ça vous donnerait onze (11) points sur
6 douze point cinq (12,5) parce que le chiffre de
7 deux mille dix-huit (2018) ou la cible et les
8 seuils ont été augmentés.

9 Alors, c'était... c'est la logique en
10 arrière. On comprend qu'il y a une mise à jour des
11 systèmes informatiques et c'est la façon... c'est
12 une proposition ou une réflexion sur un indicateur
13 de disponibilité qui avait été...

14 Alors, je ne sais pas si c'est ça que vous
15 aviez compris avec le tableau.

16 R. Je me permettrais quelques commentaires suite à
17 votre intervention.

18 Q. **[151]** Oui.

19 R. Donc, quand on regarde les deux tableaux, on
20 voit... puis je ferais peut-être référence au début
21 de la note aussi...

22 Q. **[152]** Hum, hum.

23 R. ... dans laquelle on a une notion de normalisation
24 sur le IFD...

25 Q. **[153]** La normalisation n'est pas avec ce tableau-là

1 du tout, du tout.

2 R. Non. J'ai très bien compris cet aspect-là.

3 Q. **[154]** O.K. Cependant, je voudrais quand même en
4 faire un lien parce que ce qu'on voit dans
5 l'indicateur IFD Occurrence, avec l'établissement
6 de cibles en utilisant une méthode qu'on a
7 appliquée aussi aux impacts qui eux ont une
8 tendance stable là, telle que mentionnée, on voit
9 bien que, dans le premier tableau qui prend un
10 horizon deux mille treize (2013) à deux mille dix-
11 sept (2017), on a deux années, l'année deux
12 mille... l'année deux mille dix-sept (2017), deux
13 mille dix-huit (2018), pour lesquelles la note sur
14 dix (10) diminue.

15 Q. **[155]** Hum, hum.

16 R. Donc... Et suite à ça, dans le tableau 2, on voit
17 la même situation, sauf que là c'est seulement
18 l'année deux mille dix-huit (2018) qui diminue
19 parce qu'on a changé l'intervalle dans lequel on
20 faisait l'établissement des seuils et des cibles.

21 Pour nous, ça démontre que l'établissement
22 de seuils et de cibles basés sur une méthode qui
23 s'applique à des indicateurs qui sont stables ne
24 peut pas être appliqué à un indicateur comme le IFD
25 Occurrence qui, lui, a une tendance différente des

1 autres qui est en progression associée, entre
2 autres, à la stratégie de gestion d'actifs du
3 Transporteur. C'est là qu'il y avait une...

4 Q. **[156]** Je comprends ça, c'est... puis la logique,
5 elle est là et c'est le pourquoi de la première
6 question qu'on va attendre vos réponses sur les
7 motifs pour lesquels vous pensez qu'il est en
8 progression. Parce qu'évidemment, dans un MRI, ce
9 qu'on vous demande, c'est que les efforts
10 d'efficience ne soient pas au dépend de la qualité
11 de service. Et on vous demande de maintenir la
12 qualité de services.

13 (14 h 40)

14 Là ce que vous me dites, c'est qu'on ne
15 peut pas savoir si c'est la croissance naturelle
16 des IFD qui fait que ça a été en augmentation ou si
17 c'est vos efforts d'efficience qui fait que c'est
18 en augmentation?

19 Alors, ce serait important de comprendre
20 pourquoi vos IFD augmentent.

21 R. Je comprends.

22 Q. **[157]** C'est, avez-vous des questions sur cette
23 pièce-là que sur la compréhension de la pièce où
24 est-ce que ça répond à votre... aux interrogations
25 que vous avez pu avoir?

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 Mon collègue me dit que ça va.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, ça va... ça va clore pour aujourd'hui. On va
5 suspendre et on va recommencer lundi matin. Je vous
6 remercie.

7

8 AJOURNEMENT

9

10

11 SERMENT D'OFFICE :

12 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
13 certifie sous mon serment d'office, que les pages
14 qui précèdent sont et contiennent la transcription
15 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
16 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
17 Loi.

18

19 ET J'AI SIGNE:

20

21

22

Sténographe officiel. 200569-7